

**799<sup>ème</sup> Séance**

Séance Publique  
du mardi 3 octobre 2017

# DÉBATS

DU

# CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO  
DU 30 MARS 2018 (N° 8.375)

---

---

## Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

---

---

### SOMMAIRE

---

- I. ANNONCE DES PROJETS DE LOI TRANSMIS PAR LE GOUVERNEMENT, DES PROPOSITIONS DE LOI DEPOSÉES ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 1246).
- II. ÉTAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSÉS PAR LE GOUVERNEMENT (p. 1248).
- III. PROJET DE BUDGET GÉNÉRAL RECTIFICATIF DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 2017 : DÉBUT DE L'EXAMEN (p. 1255).

**DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ANNÉE 2017**

**Séance publique  
du mardi 3 octobre 2017**

*Sont présents* : M. Christophe STEINER, Président du Conseil National ; M. Marc BURINI, Vice-Président du Conseil National ; MM. Jean-Charles ALLAVENA, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Thierry POYET, Bernard PASQUIER, Jean-François ROBILLO, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

*Absents excusés* : Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Jean-Michel CUCCHI, Alain FICINI et Jacques RIT, Conseillers Nationaux.

*Assistent à la séance* : S.E. Monsieur Serge TELLE, Ministre d'Etat ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur ; M. Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

*Assurent le Secrétariat* : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge des Affaires Financières et Internationales ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Economie ; Mme Marie-Laure PEPINO, Secrétaire ; Mme Martine MORINI, Attaché Principal.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la Présidence de M. Christophe STEINER.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je déclare ouverte notre session d'automne et, par conséquent, cette Séance Publique.

En premier lieu, je voudrais excuser l'absence de Mme Nathalie AMORATTI-BLANC et M. Alain FICINI, en déplacement pour le Conseil National, ainsi que l'absence de MM. Christian BARILARO et Jean-Michel CUCCHI, ainsi que celle de M. Jacques RIT, pour des raisons de santé.

Comme à l'accoutumée, je vous informe que cette Séance Publique est intégralement retransmise en direct sur la chaîne Monaco Info ainsi que sur le site Internet du Conseil National [www.conseilnational.mc](http://www.conseilnational.mc).

Chers collègues, pour tous ceux qui souhaiteraient intervenir dans le cadre de la discussion générale sur ce projet de budget s'agissant des lignes rectifiées, je vous rappelle les dispositions pour les temps de parole consacrés aux interventions :

- six minutes pour les déclarations de politique générale dans le cadre du débat précédant l'examen des chapitres budgétaires,
- trois minutes par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire, étant entendu que plusieurs sujets peuvent être traités dans un même chapitre
- et pour finir, trois minutes pour les explications de vote finales.

Je vous rappelle également que c'est un Budget Rectificatif et que les interventions ne doivent porter que sur les lignes rectifiées.

**I.**

**ANNONCE DES PROJETS DE LOI TRANSMIS  
PAR LE GOUVERNEMENT ET DES  
PROPOSITIONS DE LOI DEPOSÉES ET  
RENOI DEVANT LES COMMISSIONS**

**M. le Président.-** L'ordre du jour appelle, en premier lieu, en vertu de l'article 81 du Règlement Intérieur du Conseil National, l'annonce des projets de loi arrivés au Conseil National depuis notre dernière Séance Publique du 28 juin 2017.

Plusieurs textes nous sont parvenus :

*1. Projet de loi, n° 967, portant fixation du Budget Général Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2017.*

Ce texte nous est parvenu le 30 juin 2017. Compte tenu de son objet, je propose qu'il soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. L'étude de ce projet de loi est déjà, bien évidemment, achevée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

*2. Projet de loi, n° 968, modifiant la loi n° 841 du 1<sup>er</sup> mars 1968 relative aux lois de budget.*

Arrivé le 19 juillet 2017 au Secrétariat Général du Conseil National, je vous propose que ce texte soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

*3. Projet de loi, n° 969, prononçant la désaffectation de parcelles et de volumes dépendant du domaine public de la Commune et du domaine public de l'Etat sis aux 3 et 5, avenue John Fitzgerald Kennedy et en tréfonds de l'avenue d'Ostende.*

Ce projet de loi nous est parvenu le 19 juillet dernier et je propose, compte tenu de son objet, de le renvoyer également devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est ainsi renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

*4. Projet de loi, n° 970, modifiant la loi n° 1.389 du 2 juillet 2012 relative au financement des campagnes électorales.*

Ce projet de loi se substitue au projet de loi n° 924, lequel a été retiré par le Gouvernement par courrier du Ministre d'Etat en date du 31 août 2017.

Je vous propose de le renvoyer devant la Commission spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est ainsi renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

Monsieur le Ministre d'Etat, souhaitez-vous intervenir ?

**M. le Ministre d'Etat.**- Non, Monsieur le Président.

**M. le Président.**- Merci.

Je vous informe également du retrait du projet de loi, n° 911, portant déclaration d'utilité publique des travaux de construction d'un ouvrage public de liaison souterraine sis Avenue de l'Annonciade. Le Conseil National a été rendu destinataire d'un courrier en ce sens du Ministre d'Etat, en date du 31 juillet 2017.

Nous poursuivons avec le dépôt des propositions de loi.

*5. Proposition de loi, n° 232, de M. Christophe STEINER, cosignée par M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Daniel BOERI, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Thierry POYET, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI et Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, relative à l'instauration d'un droit au compte.*

Déposé le 8 septembre 2017 au Secrétariat Général du Conseil National, je vous propose que ce texte soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est renvoyée devant cette Commission.

(Renvoyé).

En tant que premier signataire, je vous propose de vous exposer de quoi il s'agit. Cette proposition de loi fait suite à des sollicitations qui ont été faites au Conseil National par des résidents et compatriotes qui éprouvent de grandes difficultés pour ouvrir un compte bancaire à Monaco.

De même, des sociétés pourtant dûment autorisées par le Gouvernement connaissent les mêmes déboires et sont parfois contraintes d'ouvrir un compte dans le pays voisin. Ce que l'on pourrait appeler un comble !

En mars dernier, j'ai d'ores et déjà sensibilisé le Gouvernement et saisi l'Association Monégasque des Activités Financières par écrit afin de l'alerter sur cette situation.

C'est donc tout naturellement que les élus de la Nouvelle Majorité ont travaillé sur une proposition de loi qui, sans être trop contraignante pour le secteur bancaire, assure un droit au compte aux personnes physiques et morales en Principauté.

Nous terminons avec le dépôt de la :

6. *Proposition de loi, n° 233, de M. Jean-Michel CUCCHI, cosignée par M. Jean-Charles ALLAVENA, M. Daniel BOERI, M. Marc BURINI, M. Thierry CROVETTO, M. Eric ELENA, M. Thierry POYET, M. Christophe ROBINO, Mme Valérie ROSSI, Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, M. Christophe STEINER relative à la libéralisation des loyers des appartements relevant des dispositions de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée et portant création de l'allocation compensatoire de loyer.*

Ce texte a été déposé le 21 septembre 2017 et je propose de le renvoyer devant la Commission du Logement.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est ainsi renvoyée devant cette commission.

(Renvoyé).

Normalement Monsieur CUCCHI devait donner une analyse succincte de l'économie générale de ce texte, mais comme il est absent, il interviendra lors

de sa venue parmi nous.

7. *Proposition de loi, n° 234, de M. Eric ELENA, relative la dépenalisation de l'interruption volontaire de grossesse.*

Ce texte a été déposé, ce jour, le 3 octobre 2017 et je propose de le renvoyer devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est ainsi renvoyée devant cette commission.

(Renvoyé).

Monsieur Eric ELENA, en votre qualité d'auteur, voulez-vous nous faire part d'une analyse succincte de l'économie générale de cette proposition de loi ?

Je vous en prie.

**M. Eric ELENA.-** Je vous remercie, Monsieur le Président mais je pense que tout le monde a compris de quoi il s'agit et je ne souhaite pas en parler ce soir.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur ELENA.

## II.

### ÉTAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DÉPOSÉS PAR LE GOUVERNEMENT

**M. le Président.-** Je vous rappelle qu'en vertu du dernier alinéa de l'article 67 de la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, le Conseil National doit faire connaître à chaque début de session ordinaire l'état d'examen de tous les projets de loi dont il a été saisi par le Gouvernement.

Conformément à ces dispositions, j'invite à présent les différents Présidents de Commission qui sont saisis de projets de loi à s'exprimer.

Nous allons commencer par Monsieur Marc BURINI en sa qualité de Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

**M. Marc BURINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Etat d'avancement des textes devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale :

1. *Projet de loi, n° 962, prononçant la désaffectation, à l'angle de la rue Imberty et de la rue des Orangers, d'un bien du domaine public de l'Etat.*

Ce projet de loi est arrivé au Conseil National le 14 décembre 2016. Il a été déposé en Séance Publique le 15 décembre 2016 et renvoyé le même jour devant la commission.

L'examen de ce projet de loi a débuté lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 24 janvier 2017, à l'occasion de laquelle une liste de questions a été établie et adressée au Gouvernement le 25 janvier 2017.

Le Conseil National a été rendu destinataire des réponses du Gouvernement le 20 juin 2017.

Ces réponses ont donné lieu à de nouvelles interrogations lesquelles ont été transmises au Gouvernement le 26 juillet 2017.

La Commission reste, à ce jour, dans l'attente des réponses du Gouvernement.

2. *Projet de loi, n° 967, portant fixation du Budget Général Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2017*

Ce texte, transmis au Conseil National le 30 juin 2017, a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission ce jour.

L'examen de ce projet de loi avait néanmoins débuté préalablement à son dépôt officiel et la commission en a d'ores et déjà finalisé l'étude.

3. *Projet de loi, n° 968, modifiant la loi n° 841 du 1<sup>er</sup> mars 1968 relative aux lois de budget*

Ce texte, transmis au Conseil National le 19 juillet 2017, a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission ce jour.

Ce texte est issu de la transformation en projet de loi de la proposition de loi n° 225 modifiant la procédure de reports de crédits instaurée par la loi n° 1.324 du 22 décembre 2006.

L'examen de ce projet de loi avait également débuté avant son renvoi officiel devant la commission. L'étude en a été finalisée et ce projet de loi devrait

être inscrit à l'ordre du jour d'une Séance Publique législative de la présente session.

4. *Projet de loi, n° 969, prononçant la désaffectation de parcelles et de volumes dépendant du domaine public de la Commune et du domaine public de l'Etat sis aux 3 et 5, avenue John Fitzgerald Kennedy et en tréfonds de l'avenue d'Ostende*

Ce texte, transmis au Conseil National le 19 juillet 2017, a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission ce jour.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale n'a pas débuté son étude.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Monsieur BURINI, je vous remercie de votre compte-rendu.

M. Thierry POYET, je vous donne la parole pour que vous nous fassiez part du travail législatif des textes en cours devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

**M. Thierry POYET.**- Merci, Monsieur le Président.

1. *Projet de loi, n° 895, modifiant la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat.*

Ce texte est arrivé au Conseil National le 14 décembre 2011, il a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses le même jour.

Dans le cadre de la présente législature, l'étude du texte a débuté à l'occasion de la commission du 16 septembre 2013 au cours de laquelle M. Alain FICINI a été désigné Rapporteur.

Estimant que le contenu du texte était insatisfaisant, la commission a décidé, par courrier en date du 9 avril 2015, de renvoyer au Gouvernement, le projet de loi en l'état. Toutefois, le Conseil National a, dans une lettre du 16 septembre 2015, suggéré au Gouvernement d'organiser une réunion tripartite en présence des représentants des fonctionnaires, afin d'exposer les attentes de chacun et de définir les modifications qui pourraient être envisagées sur ce dossier essentiel.

Le Gouvernement, par un courrier du 22 septembre 2015, a rejeté le principe d'une réunion tripartite au motif qu'elle ne serait pas conforme à nos Institutions.

Une réunion de travail a eu lieu au Conseil National en présence d'une délégation du Gouvernement le 9 novembre 2015.

Le 25 novembre 2015, une lettre a été adressée à S.E. M. le Ministre d'Etat afin de lui faire part du sentiment des élus à l'issue de cette réunion. Ainsi, alors que certaines questions, dont celle du temps de travail, ont suscité des réserves, un accord semblait possible, notamment sur les fiches de poste et les règles relatives à l'avancement. En revanche, un désaccord subsistait quant à la possibilité pour le Conseil National de définir dans la loi les règles applicables aux agents de l'Etat.

En réponse à cette lettre, le Gouvernement a donc indiqué, dans un courrier du 22 janvier 2016, qu'il souhaitait que l'Assemblée prépare des amendements sur les points qu'elle estime devoir être davantage discutés. Il a par ailleurs précisé, s'agissant des agents de l'Etat, que, compte tenu des dispositions de l'article 51 de la Constitution, le Conseil National est seulement compétent pour définir les cas dans lesquels les emplois permanents de l'administration peuvent ne pas être occupés par des fonctionnaires.

La commission étant parvenue à présenter au vote de l'Assemblée les principaux projets de loi dont elle devait assurer l'étude, ses membres se sont réunis le 3 mars 2017 afin de reprendre celle de ce projet de loi.

Ayant pris acte de la dernière réponse en date du Gouvernement, les membres de la commission ont donc décidé d'élaborer un ensemble d'amendements aux fins d'enrichir le texte projeté.

Ces amendements seront prochainement transmis au Gouvernement.

2. *Projet de loi, n° 963, relative au consentement et à l'information en matière médicale.*

Ce projet de loi, arrivé sur le bureau du Conseil National le 20 décembre 2016, a été déposé lors de la Séance Publique de ce jour et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

L'examen de ce texte a débuté le 17 mars 2017. A cette occasion, la commission a désigné M. Christophe ROBINO en qualité de Rapporteur.

Dans le cadre de l'étude de ce texte la Commission a reçu, le 5 mai 2017, une délégation de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives.

A l'issue de cette étude, un projet de texte consolidé a été transmis au Gouvernement le 22 mai 2017.

En réponse, le Gouvernement a communiqué à l'Assemblée à un certain nombre de contre-propositions le 31 juillet dernier.

L'étude de ces contre-propositions a conduit les membres de la Commission à proposer de nouveaux amendements afin de parfaire le dispositif de la personne de confiance consacré par ce projet de loi.

Ces dernières propositions d'amendement ont été transmises au Gouvernement par un courrier en date du 18 septembre 2017.

Désireux de procéder au vote de ce texte avant la fin de cette législature, les membres de la commission espèrent que le Gouvernement répondra prochainement à ce dernier courrier.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur POYET, je vous remercie.

J'appelle maintenant le Président de la Commission de Législation, Monsieur Thierry CROVETTO, pour qu'il fasse part de l'état des lieux des textes qui sont devant sa commission.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Etat d'avancement des textes devant la Commission de Législation.

1. *Projet de loi, n° 908, relative au harcèlement et à la violence au travail.*

Ce texte, transmis au Conseil National le 18 décembre 2012, a été le même jour déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission de Législation.

Toutefois, compte tenu de son objet, il a semblé opportun de transférer ce projet de loi devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Il a été procédé à son renvoi devant cette commission lors de la Séance Publique du 18 juin 2013.

Néanmoins, l'ordre du jour de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses étant particulièrement chargé, il a été décidé de confier à la Commission de Législation le soin d'étudier ce texte.

L'examen de ce projet de loi a débuté le 20 avril 2017.

Dans le cadre de l'étude de ce texte, l'Assemblée a reçu, durant les mois de mai, juin et juillet, Madame le Haut Commissaire à la protection des droits, des libertés et à la médiation, ainsi qu'une délégation de la FEDEM, de l'USM et de la F2SM.

La commission s'attèlera prochainement à l'élaboration d'un projet de texte consolidé.

## 2. *Projet de loi, n° 955, sur l'aviation civile*

Ce projet de loi, arrivé au Conseil National le 14 septembre 2016, a été déposé lors de la Séance Publique du 3 octobre 2016 et renvoyé devant la commission.

Il fait suite au retrait par le Gouvernement, le 19 septembre 2016, du projet de loi du même nom, portant le numéro 876.

L'étude de ce texte a débuté le 2 novembre 2016 et la commission a adressé une liste d'interrogations par courrier en date du 9 janvier 2017. Le courrier de réponse du Gouvernement du 17 mai 2017 a permis aux membres de la commission d'établir un texte consolidé. Celui-ci a été adopté lors de la commission du 22 octobre. La commission finalisera prochainement un rapport, en espérant pouvoir présenter ce projet de loi à la délibération du Conseil National lors d'une séance publique de la présente session.

## 3. *Projet de loi, n° 959, relative à l'accès aux décisions des cours et tribunaux de la Principauté de Monaco.*

Ce projet de loi a été déposé sur le Bureau du Conseil National le 16 novembre 2016 en application du paragraphe 2 de l'article 67 de la Constitution.

Lors de la Séance Publique du 29 novembre 2016, ce texte a été renvoyé devant la Commission de Législation.

Le 23 novembre 2016, la Commission de Législation a effectué une première lecture de ce projet de loi. Elle a en outre désigné Monsieur Jacques RIT en

tant que Rapporteur à l'occasion de sa réunion du 6 décembre 2016.

Lors des réunions de la commission des 17 et 25 janvier 2017, le Haut Commissaire à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation, les Notaires ainsi que des représentants de l'AMAF, du CES, de l'Ordre des experts-comptables, de l'Ordre des avocats et de la Chambre des conseils juridiques ont présenté leurs observations sur ce texte.

Le 8 février 2017, la commission adoptait un texte consolidé de ce projet de loi en prenant en considération les avis des professionnels consultés. Celui-ci a été adressé au Gouvernement par courrier en date du 10 février 2017.

A cette même date, la commission adressait un courrier à la CCIN afin de recueillir son expertise sur les techniques d'anonymisation et de pseudonymisation. A ce titre, nous ne pouvons que regretter la réponse négative à cette invitation, transmise par courrier du 24 février 2017, au motif que le Gouvernement n'a pas préalablement consulté cette commission sur ce texte.

Par courrier en date du 19 mai 2017, le Gouvernement présentait ses contre-propositions rédactionnelles sur le projet de loi et informait le Conseil National de sa volonté de consulter la CCIN, ainsi que le prévoit l'article 2 de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 modifiée relative à la protection des informations nominatives.

Ayant accepté toutes les contrepropositions rédactionnelles, la commission transmettait au Gouvernement un nouveau texte consolidé, par courrier en date du 6 juin 2017.

Désireux de présenter ce texte au vote avant la fin de cette législature, le Conseil National s'est enquis de l'état de la saisine de la CCIN par le Gouvernement, par courriers en date des 28 juin et 11 septembre 2017.

La commission est toujours sans réponse du Gouvernement.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur CROVETTO, je vous remercie pour votre exposé.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC étant absente, je demande à Monsieur POYET de nous faire part de l'état d'avancement des textes examinés par la Commission des Droits de la Femme et de la Famille. Je vous en prie.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

*1. Projet de loi, n° 920, modifiant les dispositions du Code civil relatives à l'adoption*

Ce projet de loi est arrivé au Conseil National le 15 avril 2014. Il a été déposé en Séance Publique le 11 juin 2014 et renvoyé devant la commission le même jour. Celle-ci a débuté son étude le 8 avril 2015.

Madame Sophie LAVAGNA a été désignée rapporteur de ce texte lors de la réunion de la Commission du 4 novembre 2015.

Le 22 janvier 2015, une réunion de travail a eu lieu au Conseil National en présence de l'assistant judiciaire en charge des dossiers d'adoption auprès de la direction des services judiciaires.

A l'issue d'une première analyse du texte, une liste de questions a été adressée au Gouvernement par courrier en date du 4 mars 2016. Demeurant sans réponse, quatre courriers ont été adressés au Ministre d'Etat en date du 20 juillet 2016, 19 septembre 2016, 10 janvier 2017 et 10 mars 2017.

Le 6 avril 2017, le Gouvernement adressait au Conseil National ses réponses aux questions de la commission. Toutefois, dans la mesure où certaines questions subsistaient, les membres de la commission invitaient, par courrier en date du 27 avril 2017, des membres du Gouvernement à une réunion de la commission, afin d'obtenir des explications pratiques sur ce texte. Sans réponse du Gouvernement, le Conseil National réitérait son invitation, par courrier en date du 28 juin 2017.

La commission est toujours dans l'attente d'une réponse du Gouvernement.

*2. Projet de loi, n° 958, relative à la sauvegarde de justice, au mandat de protection future et à l'exercice de l'activité de mandataire judiciaire*

Ce projet de loi, arrivé au Conseil National le 7 novembre 2016, a été déposé lors de la Séance Publique du 29 novembre 2016 et renvoyé devant la commission.

L'étude du texte a débuté le 24 novembre 2016.

Le 7 février 2017, la commission recevait les mandataires judiciaires exerçant en Principauté afin de recueillir leurs commentaires et observations sur

ce texte. En outre, un groupe de travail, désigné lors de la commission du 24 novembre 2016, a rencontré les magistrats concernés par ce texte de loi lors d'une réunion de travail en date du 9 février 2017.

Ces rencontres ont permis à la commission d'adopter un texte consolidé lors de sa réunion du 9 mars 2017, celui-ci a été transmis au Gouvernement le 22 mars de cette même année.

Désireux de présenter ce texte au vote avant la fin de cette législature, les membres de la commission ont adressé trois courriers de relance en date du 3 mai, 28 juin et 7 septembre 2017.

La commission est toujours dans l'attente d'une réponse du Gouvernement.

*3. Projet de loi, n° 965, relative à l'aide à la famille monégasque et à l'aide sociale*

Ce projet de loi, reçu par le Conseil National le 16 mai 2017, a été déposé durant la Séance Publique du 6 juin 2017 et renvoyé devant la commission.

L'étude de ce texte a débuté le 27 septembre 2017.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur POYET.

Je demande à présent à Monsieur Jean-Louis GRINDA, Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie de donner lecture de l'état d'avancement du projet de loi en cours d'examen devant sa commission.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Merci, Monsieur le Président.

*Projet de loi, n° 860, portant Code de l'environnement.*

Le projet de loi n° 860 a été transmis au Conseil National le 12 décembre 2008 et a été déposé en Séance publique ce même jour. L'historique de l'étude de ce texte ayant déjà été détaillé lors de la dernière session de Printemps, il ne sera pas repris en intégralité en l'espèce.

Pour rappel, le 29 mars 2017 se tenait une réunion de travail avec le Gouvernement, laquelle avait pour but d'évoquer l'immobilisme persistant quant à la conclusion du Code de l'environnement. Cet échange a ainsi permis d'avancer sur l'étude du texte.

A la suite de cette réunion, le Conseil National recevait, le 9 mai 2017, les réponses du Gouvernement aux derniers amendements transmis par la commission le 23 mars 2016.

La Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie s'est alors réunie le 8 juin dernier afin d'étudier les propositions gouvernementales, lesquelles correspondaient en grande partie aux échanges intervenus entre les deux Institutions.

Le 18 juillet 2017, la commission a transmis au Gouvernement un projet de texte consolidé, en proposant quatre nouveaux amendements et espérant que ledit texte puisse être voté lors de cette session d'Automne.

N'ayant toujours pas obtenu de réponse, et compte tenu de la nécessité de doter enfin la Principauté d'un Code de l'environnement, les élus ont décidé de relancer le Gouvernement par courrier en date du 8 septembre 2017.

A ce jour, Monsieur le Ministre d'Etat, la commission demeure dans l'attente des réponses officielles que le Gouvernement entendra donner.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur GRINDA.

Pour finir, je passe la parole de nouveau à Monsieur Jean-Charles ALLAVENA, en sa qualité de Président de la Commission Spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.

Monsieur ALLAVENA, pour la lecture de l'état d'avancement du texte déposé devant votre Commission, je vous en prie.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Merci, Monsieur le Président.

*1. Projet de loi, n° 970, modifiant la loi n° 1.389 du 2 juillet 2012 relative au financement des campagnes électorales*

Le projet de loi n° 970 est arrivé au Conseil National le 31 août 2017. Il a été déposé en Séance Publique le 3 octobre 2017 et renvoyé, ce même jour, devant la Commission spéciale.

Ce projet de loi se substitue au projet de loi n° 924,

dont l'examen avait débuté le 1<sup>er</sup> mars 2017 et qui avait fait l'objet de dix réunions de la commission.

Suite à de nombreux échanges, intervenus à un rythme soutenu entre avril et juin, entre le Conseil National et le Gouvernement, un texte consolidé fut présenté devant la commission à l'extrême fin du mois de juin dernier. Toutefois, la convocation d'une Session extraordinaire n'ayant pu intervenir, la commission devait conclure l'examen de ce projet de loi à la rentrée de septembre afin de l'inscrire à l'ordre du jour lors de l'une des toutes premières Séances Publiques de la session d'Automne.

Cependant, le 31 août 2017, le Ministre d'Etat procédait, par courrier, sans échange préalable avec le Conseil National, au retrait du projet de loi n° 924 et au dépôt d'un nouveau projet de loi, portant le n° 970, s'y substituant et répondant au même intitulé. De fait, ce nouveau projet correspond mot pour mot à la version enrichie par les amendements proposés par la commission, telle qu'elle avait été validée fin juin.

Cette décision, quelque peu surprenante et à l'opportunité douteuse, est un signe de plus d'un dialogue Institutionnel chaotique. Elle a obligé les élus à reprendre l'étude à son début, et l'examen de ce projet de loi a débuté le 13 septembre dernier. A nouveau, les échanges ont été très nombreux avec le Gouvernement pour tenter d'aboutir à une rédaction agréée par les deux parties. Le Rapporteur a été désigné le 2 octobre et le texte consolidé a été adopté ce même jour. Sauf désaccords du Gouvernement sur ce texte consolidé, qui conduirait à reprendre l'étude du texte, le rapport sera validé demain 4 octobre et le texte présenté en séance publique vendredi 6. Ce rythme accéléré et inhabituel permettra de répondre à un des objectifs principaux exprimés par les élus début avril, à savoir pouvoir appliquer tout ou partie des dispositions du projet de loi à la campagne qui s'ouvre.

Par ailleurs, comme j'ai eu l'occasion de le dire début juillet, je considère que mon intérim à la Présidence de cette Commission sera achevé vendredi, avec le vote de ce projet de loi n° 970, faisant suite au vote, en juin dernier, de la proposition de loi sur les incompatibilités et inéligibilités. Je remercie tous les élus qui se sont impliqués sur ces deux textes et vous demande, Monsieur le Président, de bien vouloir prendre toutes les dispositions telles que prévues par notre Règlement intérieur pour qu'un nouveau Président de la Commission Spéciale soit élu et termine les travaux de la commission pour cette mandature.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur ALLAVENA, dès que j'aurai reçu votre lettre de démission, nous convoquerons une Commission Plénière d'Etude pour désigner un nouveau Président.

La présentation détaillée des différents projets de loi en cours d'étude par le Conseil National est ainsi achevée.

Toutefois, pour la parfaite information de tous, j'invite également les Présidents de commission qui le souhaitent à compléter cette présentation par un exposé très succinct des travaux en cours devant leur commission.

Qui souhaite s'exprimer ?

Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président, on aurait pu croire que vous me preniez pour un fainéant !

La Commission de la Culture et du Patrimoine a finalisé l'examen du projet de loi relatif à la préservation du Patrimoine National qui s'est traduit par la publication au Journal Officiel de la loi n° 1446, du 12 juin 2017.

Cette loi définit les lignes directrices relatives à la préservation du Patrimoine National, qui concerne à la fois le Patrimoine culturel immatériel, le Patrimoine culturel mobilier, le Patrimoine culturel immobilier.

Notamment, la loi crée deux organismes administrant cette préservation du patrimoine national. D'une part, l'Institut du Patrimoine, c'est un service de l'Etat chargé :

- d'assurer l'étude,
- la conservation,
- la restauration,
- la valorisation et la transmission aux générations futures du Patrimoine National ;
- d'élaborer les dispositions législatives et réglementaires relatives à cette préservation et de veiller à leur application ; de procéder à leurs inventaires,
- d'en assurer le contrôle,
- de concourir à l'identification et la localisation des éléments du Patrimoine ;
- de préparer et de concevoir toute mesure d'impulsion ou d'application.

D'autre part, le Conseil du Patrimoine auprès du Ministre d'Etat, qui a pour mission, soit à sa demande, soit d'office, de formuler des propositions de nature à orienter et à améliorer l'identification, la protection, la préservation, la promotion, la valorisation et la transmission aux générations futures du patrimoine national.

Le Conseil du Patrimoine est composé, entre autres, d'un représentant titulaire et d'un suppléant nommés par le Conseil National. Ces deux derniers ont été élus, Mme Martine FRESIA comme membre titulaire et M. Michel BOISSON comme membre suppléant.

Venue de loin, inutile d'en retracer le chemin, cette loi vise à assurer la relation entre l'histoire, la trace d'aujourd'hui, la valorisation dans le futur de notre patrimoine.

Cette tâche est exceptionnellement difficile dans un pays de 2 km<sup>2</sup> où il s'agit, en même temps, de s'assurer de son développement. J'insisterai sur le patrimoine immatériel qui, bien que moins visible, à égale importance au patrimoine immobilier. Pour le suspens, je dirais et pourquoi pas la Nuit Blanche !!!

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur BOERI, pour cet exposé que j'avais souhaité succinct, mais je sais qu'on ne vous arrête jamais...

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur ALLAVENA.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Merci, Monsieur le Président.

Il n'y a pas, à ce jour, de texte en étude devant la Commission des Relations Extérieures, puisque le Gouvernement a considéré et a expliqué fort clairement que les dernières ratifications de Conventions internationales auxquelles il a procédé n'avaient pas de conséquences législatives ou budgétaires, et ne justifiaient donc pas d'application de l'article 13 de la Constitution.

Bien évidemment, le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de partenariat avec l'Union Européenne est encore loin d'être prêt. Néanmoins, comme le Gouvernement et le Conseil National en étaient convenus, des réunions très régulières d'information sont organisées entre le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération et une délégation d'élus, on peut considérer que c'est un travail préparatoire

fondamental à la future analyse du texte, et les élus sont tout à fait satisfaits de la fréquence de ces réunions, de la qualité des informations transmises et de la transparence des échanges. Comme ce n'est pas nécessairement le cas dans tous les domaines, il me semblait important que ce fût dit.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur ALLAVENA. Avant que nous passions au troisième point de notre ordre du jour, je crois, Monsieur le Ministre, que vous souhaitez intervenir et nous faire part de votre réflexion sur les textes en souffrance.

**M. le Ministre d'Etat.-** Merci beaucoup.

C'est juste un propos général. Comme vous, le Gouvernement ne peut pas se satisfaire de cette situation, l'égrenage de quarante textes en souffrance, effectivement, n'est pas une situation satisfaisante ni pour le Conseil National ni pour le Gouvernement. Nous avons le sentiment que nous nous saturons l'un l'autre... vous nous envoyez des textes, nous vous envoyons des textes... il y a donc là besoin de faire des priorités et on essaiera de faire avec vous, Monsieur le Président, des propositions de méthode pour voir comment établir ces priorités parce que contrairement aux propos de Monsieur ALLAVENA – les premiers, pas les derniers, dont je vous remercie, Monsieur ALLAVENA – le débat, même lorsqu'il est chaotique peut être efficace. La démonstration en a été faite sur le projet de loi qui sera déposé vendredi. Donc, je pense que nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation avec des textes qui sont encalaminés devant le Conseil National ou à l'intérieur des services du Gouvernement pendant des années et je crois qu'il faudra que l'on fasse un effort ensemble, collectivement, de méthode afin de trouver une façon d'alléger nos travaux.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Juste une petite remarque, il n'y a pas quarante textes en souffrance, il y en a douze en omettant les textes qui ont été déposés, bien sûr, tout récemment.

**M. le Ministre d'Etat.-** Nous avons compté avec ceux que vous avez listés, cela fait exactement trente-six...

**M. le Président.-** Donc cela ne fait pas quarante !

**M. le Ministre d'Etat.-** Oui... J'ai dit une quarantaine.

**M. le Président.-** Moi je dirais une trentaine, mais il y a les propositions de loi aussi...

**M. le Ministre d'Etat.-** Oui, c'est pour cela, on se sature les uns, les autres !

**M. le Président.-** Oui, mais il faut aussi que le Conseil National fasse son travail de législateur et fasse des propositions de loi.

Nous passons maintenant au troisième point de l'ordre du jour.

### III.

#### EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GÉNÉRAL RECTIFICATIF DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 2017

**M. le Président.-** Je vais à présent passer la parole à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

**Mme le Directeur du Budget et du Trésor.-**

L'avant-projet du Budget Rectificatif de l'exercice 2017 se présente comme suit :

#### BUDGET RECTIFICATIF 2017 : EXPOSÉ DES MOTIFS

##### Introduction :

Les évolutions entre les Budgets Primitif et Rectificatif affichent une hausse modérée du niveau des recettes (+ 1,3 %) et des dépenses (+ 1,3 %) qui se traduit par une évolution marginale de l'excédent budgétaire (+ 6,4 M€ contre + 6,3 M€) hors reports de crédits.

Ces variations intègrent une majoration exceptionnelle concernant les droits de douane ; en effet, il est tenu compte de l'augmentation d'une ampleur inédite (+ 26 %) du rendement des taxes sur les énergies qui résulte essentiellement de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité). En effet, à compter de l'année 2016, suite à la fusion de la TICFE et de la CSPE

(Contribution au Service Public de l'Electricité), le produit de la CSPE est intégré aux recettes de la TICFE. La Principauté recevant une quote-part de ces recettes recouvrées par l'administration française dans le cadre du mécanisme du forfait douanier mis en place en 1963, les recettes correspondantes évoluent fortement (majoration, après fusion de la CSPE/TICFE, de + 12,9 M€ sur les recettes à recevoir en 2017, soit + 10 M€ par rapport aux inscriptions du BP 2017 au titre du forfait douanier).

Cette nouvelle disposition du code des douanes conduit à ce que la CSPE qui était versée par la SMEG sur le Fonds vert national soit désormais perçue par l'intermédiaire du forfait douanier. Aussi, afin de poursuivre l'alimentation du Fonds vert national et de prendre en charge les coûts du maintien de la parité tarifaire, anciennement assumés par la CSPE, des inscriptions complémentaires en dépenses de 11,7 M€ sont prévues au titre des subventions pour la transition énergétique, en parallèle des recettes supplémentaires perçues au titre du forfait douanier.

Par ailleurs, les axes majeurs développés dans le cadre de ce budget rectificatif sont les suivants :

Poursuivre le renforcement des moyens, dispositifs, équipements et formations en matière de sécurité nationale notamment dans le cadre de la loi relative à la sécurité nationale ;

Accompagner le déploiement des grands projets en matière de programme triennal d'équipements ;

Maintenir l'accent mis sur les opérations de travaux d'entretien et de maintenance des équipements publics ;

Poursuivre la politique du Gouvernement en matière de stratégie de communication avec l'augmentation des événements de l'année couverts ;

Maintenir l'effort budgétaire en matière de déploiement du schéma directeur informatique et de projets structurants ;

Soutenir l'organisation de manifestations sportives de renommée internationale qui participent au rayonnement de la Principauté.

D'une part, les **recettes** sont en augmentation de **+ 15,6 M€** (+ 1,3 %) à 1,226 Mds € par rapport au Budget Primitif 2017 (1,210 Mds €), hausse répartie comme suit :

#### **+ 13 M€ de recettes fiscales :**

+ 10 M€ pour les droits de douane avec l'augmentation très significative du rendement des taxes sur les énergies précitée ;

+ 4 M€ pour l'ISB, au regard des derniers résultats constatés ;

+ 4 M€ pour la TVA, au regard du niveau des recettes enregistrées à fin mai 2017.

- 5 M€ pour les transactions juridiques (droits de mutations).

#### **+ 2,6 M€ de recettes non fiscales :**

- 2 M€ pour les produits et revenus du domaine de l'Etat :

+ 1,9 M€ pour les recettes du domaine immobilier avec une majoration des recettes du domaine immobilier au sens propre,

- 3,2 M€ pour les recettes des monopoles dont - 5,9 M€ pour les monopoles concédés (- 2,8 M€ pour la SBM et - 3,1 M€ de reversement du CST Energie Développement durable) et + 2,7 M€ pour les monopoles exploités par l'Etat (2,1 M€ pour la Régie des Tabacs et + 547,2 K€ pour les Postes et télégraphes),

- 0,7 M€ pour les recettes du domaine financier compte tenu de la baisse du taux d'intérêts des CHC,

+ 4,6 M€ concernant les produits et recettes des services administratifs :

+ 2,7 M€ relatifs à la régularisation des investissements du Grand Prix 2016 (1,923 M€ à l'instar de l'article de dépenses) et à des trop perçus sur subvention de diverses entités (GF, AMAPEI, FMA, Mairie),

+ 1,6 M€ résultant notamment de l'encaissement d'un legs (1,5 M€) dédié à l'acquisition d'œuvres d'art pour le N.M.N.M..

D'autre part, les **dépenses** (hors reports de crédits) s'élèvent à 1,220 Md €, soit une hausse de **+ 15,5 M€, soit + 1,3 %** par rapport au Budget Primitif 2017 (1,204 Md €) en raison des évolutions suivantes :

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 544,4 M€ contre 544,3 M€ et sont stables (+ 0,02 % soit **+ 0,1 M€**). On note que les dépenses de personnel connaissent une évolution à la baisse de - 0,7 % (soit - 2,1 M€). En revanche, les dépenses de fournitures

et travaux augmentent de + 0,7 % (+ 1,5 M€) et les frais financiers affichent une hausse de + 741 K€ (soit + 111,7 %).

Les **dépenses d'interventions publiques** passent de 267,9 M€ à 282,4 M€, soit **+ 14,4 M€** (soit + 5,4 %) en raison principalement de l'augmentation des dépenses relatives au « développement durable » (+ 11,7 M€) due d'une part, de l'abondement au Fonds Vert National (+ 8,1 M€) rendu nécessaire compte tenu de l'absorption de la CSPE par la TICFE et donc de son intégration dans le forfait douanier, et d'autre part, du reversement à la SMEG d'un montant de 3,6 M€ au titre de la compensation tarifaire 2016. On note également une hausse due à la participation à l'organisation de manifestations (+ 1,7 M€ dont 1,2 M€ destinés aux manifestations sportives avec principalement l'inscription de 1,2 M€ affectés à l'organisation du tournoi de Boxe) et aux dépenses relatives à « Aide à l'industrie, au commerce et au tourisme » (+ 1,1 M€ dont + 440 K€ au titre des interventions économiques, avec + 400 K€ pour la participation de l'Etat à la mise en place de l'enregistrement à destination finale pour la société d'hélicoptères bénéficiant de la concession de la ligne régulière Monaco-Nice, + 330 K€ pour les frais de fonctionnement de la nouvelle société d'Etat accompagnant le développement de nouvelles start-up, MonacoTech, et + 250 K€ au titre de la politique de communication compte tenu de l'augmentation des actions de communication et partenariats). Ces hausses sont minimisées par l'évolution des autres dépenses d'interventions publiques relatives au « domaine social et sanitaire », chapitre VI, (- 582 K€), liée à l'incidence positive sur l'Aide Nationale au Logement des dernières attributions domaniales qui a entraîné

une diminution du nombre d'allocataires du secteur libre.

Les **dépenses d'équipement** passent de 391,8 M€ à 392,8 M€ au Budget Rectificatif, soit **+ 970 K€**. Cette légère augmentation est principalement liée aux inscriptions rectificatives en matière d'acquisitions (+ 15 M€ destinés à régulariser des acquisitions réalisées depuis le début de l'exercice sur le Fonds de Réserve Constitutionnel), relativisées par des restitutions de crédits de travaux qui diminuent de - 18,8 M€ ; compte tenu des 35,5 M€ de reports de crédits, les crédits de paiement au titre des travaux augmentent de + 16,7 M€. Les crédits de matériels d'équipement progressent de + 4,3 M€ et bénéficient de 2,2 M€ de reports. Les crédits d'investissements financiers sont portés à 490 K€ suite au nouvel abondement du Fonds de Garantie des crédits. Au total, les crédits de paiement au titre des dépenses d'investissements progressent de + 41,5 M€, les portant ainsi à 433,3 M€.

Ainsi, l'excédent budgétaire passe de 6.319.300 € à 6.390.200 €.

Toutefois, par le jeu des reports, les crédits d'investissements pour les opérations triennalisées sont majorés de 40,518 M€ et les crédits de paiement s'élèvent donc à 433,3 M€ pour l'ensemble des investissements. Ceux-ci pourraient être totalement ou partiellement consommés, en sus des crédits inscrits au Budget Rectifié 2017, ce qui pourrait conduire théoriquement, au terme de l'exécution budgétaire, à un excédent de dépenses de - 34,1 M€.

Synthétiquement, le Budget Rectificatif de l'exercice 2017 se présente comme suit :

	PRIMITIF 2017	RECTIFICATIF 2017	BR2017/ BP2017
<b>RECETTES</b>	<b>1 210 318 900 €</b>	<b>1 225 924 000 €</b>	<b>1,3%</b>
SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE	46 793 800 €	47 289 800 €	1,1%
SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES	7 596 000 €	7 452 100 €	-1,9%
SECT.3 - MOYENS DES SERVICES	275 794 000 €	277 005 800 €	0,4%
SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.	174 561 600 €	175 032 600 €	0,3%
SECT.5 - SERVICES PUBLICS	39 524 000 €	37 624 000 €	-4,8%
SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES	267 939 000 €	282 368 000 €	5,4%
SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS	391 791 200 €	392 761 500 €	0,2%
<b>DEPENSES</b>	<b>1 203 999 600 €</b>	<b>1 219 533 800 €</b>	<b>1,3%</b>
<b>EXCEDENT DE RECETTES</b>	<b>6 319 300 €</b>	<b>6 390 200 €</b>	

Les Comptes Spéciaux du Trésor font apparaître 83,9 M€ de recettes et 144,3 M€ de dépenses. Ainsi, l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit :

- excédent de recettes du budget	6.390.200 €
- excédent de dépenses des C.S.T	60.415.100 €

### I – RECETTES -

Les recettes du Budget Rectificatif 2017 s'établissent à 1.225.924.000 € et enregistrent une légère progression de + 1,3 % (soit + 15,6 M€ par rapport au Budget Primitif 2017). Celle-ci provient à hauteur de + 13 M€ des contributions et de + 4,6 M€ des recettes des services administratifs et est relativisée par la diminution de – 2 M€ des produits et revenus du domaine de l'Etat.

#### 1 - Produits et Revenus du Domaine de l'Etat

Les recettes des produits et revenus du domaine de l'Etat affichent une diminution de – 2 M€, (soit – 0,8 %), qui s'explique par le recul des recettes issues des monopoles (– 3,2 M€, soit – 3,1 %) et de celles relevant du domaine financier (- 691 K€, soit – 1,9 %). En revanche, celles concernant le domaine immobilier au sens propre affichent un léger accroissement de 1,9 M€ (soit + 1,6 %).

#### A - DOMAINE IMMOBILIER -

Les recettes du domaine immobilier affichent une progression de + 1,9 M€ (soit + 1,6 %).

Les recettes du « *domaine immobilier* » au sens strict (logements domaniaux et locations immobilières) prévoient une augmentation de + 1,8 M€ (soit + 2,6 %). En effet, plusieurs estimations primitives sont réajustées, dont les principales concernent les articles suivants :

L'article « Immeubles bâtis » est en hausse de + 1,7 M€ (3,1 %) en raison des variations selon les secteurs suivants :

Secteur habitation à Monaco : + 1,5 M€. Les évolutions les plus significatives portent sur :

Les immeubles transférés du Fonds de Réserve Constitutionnel au Budget de l'Etat en 2017, dans le cadre de l'excédent budgétaire 2016, qui permettent de prévoir une recette supplémentaire pour le Budget Rectificatif 2017 de + 648 K€.

L'immeuble « le Patio Palace » : + 179 K€ en raison d'une revalorisation échelonnée des loyers des bureaux ;

La remise en location des appartements du secteur ancien après une rénovation complète ;

L'actualisation des loyers effectuée au regard des évolutions réellement appliquées ;

Les Contrats « Habitation-Capitalisation » : - 100 K€. L'impact des contrats sur les recettes de loyers au Budget Rectificatif 2017 est réajusté en fonction de la situation réelle des deux premiers trimestres 2017 et d'une prévision forfaitisée liée à l'hypothèse de conclusion de nouveaux contrats d'ici la fin de l'année.

Secteur industriel et commercial à Monaco : + 159 M€ :

Les principales variations à la hausse sont les suivantes :

Locaux « Quai Hirondelle » : + 149 K€, la livraison des locaux en 2016 permet d'enregistrer une année pleine de redevances en 2017.

Immeuble « Le Triton » et « 4/6 quai Antoine 1<sup>er</sup> » : + 182 K€. Dans le cadre de la politique initiée de valorisation du patrimoine de l'Etat, les loyers des locaux commerciaux ont fait l'objet d'une augmentation échelonnée ;

« Darse Sud » : + 101 K€ en raison de la régularisation prévue des redevances calculées sur les chiffres d'affaires des exercices précédents et de la prise en compte d'une redevance minimum garantie suite à la signature d'une nouvelle convention liée à un changement de locataire en 2016 ;

La « Zone A » : + 83 K€, liées à la signature d'une nouvelle convention suite à l'attribution de l'ancien local de lavage de voitures ;

Le « Grimaldi Forum » : + 71 K€, en raison de l'ajustement de la redevance qui est calculée en fonction du chiffre d'affaires de cette entité ;

L'immeuble « Tour Odéon » : + 71 K€ liées à l'attribution de tous les locaux à usage commercial.

Les principales variations à la baisse sont les suivantes :

La « Zone F – Fontvieille » : - 454 K€. Le Budget Primitif 2017 prenait en compte les redevances des 3 derniers trimestres 2017 des locaux en cours d'attribution, mais l'entrée des nouveaux occupants a été décalée ;

La « Galerie du Métropole » : - 120 K€. Le Budget Primitif 2017 avait provisionné la somme de 120 K€, au titre de six mois de loyers pour le futur attributaire concernant les locaux libérés par une association. Cependant, la réattribution de ces locaux nécessite un délai plus long pour la recherche d'une enseigne.

L'article « Immeubles non bâtis » affiche une inscription à la hausse de + 138 K€ (soit + 13,7 %).

Le Budget Rectificatif 2017 intègre la mise en location d'une parcelle de terrain pour l'implantation d'un restaurant (46 K€) et la redevance variable (65 K€) d'une entreprise de travaux.

Les recettes des « *Parkings Publics* » : il a été opéré un léger réajustement à la hausse de + 85 K€ (soit + 0,2 %).

## **B - MONOPOLES**

Les recettes des monopoles affichent une régression de - 3,2 M€, soit - 3,1 %.

### **B.1 - MONOPOLES EXPLOITES PAR L'ETAT**

Les recettes des monopoles exploités par l'Etat affichent une hausse de + 7 % (soit + 2,7 M€) en raison des articles suivants :

article 021.100 « Régie des tabacs » : + 2,1 M€ (soit + 13,1 %), les principales variations concernent les articles suivants :

L'article « Tabacs » : + 1,5 M€ (+ 9,1 %), cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des recettes issues de la vente des « cigarettes » (+ 1,1 M€, un impact positif ayant été constaté au niveau des ventes de paquets « brandés » encore en stock) et des « Tabacs à chauffer » (+ 300 K€, afin de prendre en considération la tendance positive des ventes à fin avril).

L'article « Dispositifs électroniques » : + 650 K€, en raison du développement de l'activité.

article 021.300 « Postes et télégraphes » : + 547 K€ (soit + 3,5 %), cette hausse s'explique par l'évolution constatée aux articles suivants :

L'article « Recettes du compte de partage » : + 406 K€ (soit + 2,8 %), cette hausse s'explique notamment par la croissance des recettes postales et notamment de celles concernant la catégorie « entreprises » (+ 301 K€) et des contrats DOCAPOST (+ 95 K€).

L'article « Remboursement des dépenses du compte de partage » : + 141 K€ (soit + 10,5 %).

### **B.2 – MONOPOLES CONCEDES**

La progression des recettes issues des monopoles concédés (- 9 %, soit - 5,9 M€) est due essentiellement aux articles relatifs aux redevances :

article 031.101 « S.B.M. » : - 2,8 M€

Une écriture de - 2,8 M€ est réalisée afin de tenir compte des recettes réelles 2016/2017 du secteur des jeux (206,9 M€) qui sont en diminution de - 6,2 % par rapport à celles de 2015/2016 (220,5 M€). La redevance est calculée au taux de 15 % sur les recettes des jeux 2016/2017. Ainsi, l'inscription budgétaire passe donc de 33.800.000 € à 31.031.600 €.

article 031.106 « Monaco Telecom » : + 386 K€

Suite à la clôture des comptes 2016 de Monaco Telecom, le règlement du mois d'avril a procédé à l'ajustement du montant des acomptes et au règlement du solde de la redevance 2016 avec une augmentation réelle de la marge brute de la redevance de 6,5 %.

article 031.115 « SAM d'Exploitation des Ports de Monaco » : - 422,9 K€

Il est à noter que la redevance 2016 s'est élevée à 13.314.000 € contre 13.948.537 € en 2015, soit une diminution de - 634.537 € en raison d'une baisse du Chiffre d'Affaires 2016 de 1,65 % liée à la baisse des recettes des croisières. Le montant des acomptes de la redevance 2016, perçus en 2016, se sont élevés à 11.607.750 € ; ainsi, le solde de la redevance 2016 à percevoir en 2017 s'élève à 1.706.250 €.

Par ailleurs, le montant des acomptes prévus pour la redevance 2017 s'élève à 11.570.850 € soit 90 % du résultat prévisionnel d'exploitation avant redevance prévu au Budget Primitif 2017 (12.856.500 €, en diminution en raison de la baisse du Chiffre d'Affaires de près de 500 K€, liée notamment à la baisse des passages au Port Hercule, compte tenu des travaux du Quai des Etats-Unis, ainsi que de la refacturation des charges d'électricité correspondantes et à la baisse des croisières).

Ainsi, par le jeu du mécanisme des acomptes et des soldes, le montant des recettes à percevoir en 2017 s'élève à 13.277.100 €, contre 13.700.000 € de prévus au Budget Primitif 2017. Par conséquent, il est nécessaire de minorer l'estimation primitive de - 422.900 €.

article 031.116 « Energie développement durable » : - 3,1 M€

Cet article retrace le financement d'équipements ou d'investissements dont la nature permet de développer l'utilisation des énergies renouvelables financée par les crédits prévus sur le Compte Spécial du Trésor n° 82.30 « Fonds Vert National ».

Le Budget Rectificatif 2017 a été revu à la baisse de - 3,1 M€ en raison notamment du report en 2018 de l'opération relative à l'installation de panneaux solaires sur les villas des jardins de l'UNESCO (- 1,8 M€) et d'une partie de l'opération concernant l'isolation par l'extérieur de l'immeuble « l'Herculis » (- 1,6 M€). Au même titre, les crédits inscrits en dépenses du Budget de l'Etat (704.994 « Dév. Durable et énergies renouvelables » et 704.991 « Performance énergétique ») ont été minorés.

## **C – DOMAINE FINANCIER**

Les recettes du domaine financier affichent une légère diminution de - 691 K€.

article 041.108 « Intérêts sur CHC » : - 691 K€, soit - 1,9 %.

Le Budget Rectificatif a été minoré au regard de la proposition de loi relative à l'instauration d'un taux variable annuel. Ainsi, il est prévu de porter le taux actuel de 3 % à 1 % (taux révisable une fois par an) à partir du mois de juillet, ce qui génère une diminution des recettes. Ce montant révisé intègre également l'ensemble des contrats signés à mi-avril et tous ceux acceptés.

### **2 - Produits et Recettes des Services Administratifs**

Ce chapitre connaît une variation positive (+ 4,6 M€, soit + 16,3 %).

article 012.104 « Commerce et industrie - brevets »

L'article passe de 2,47 M€ à 2,6 M€, soit une hausse de + 128 K€ afin de se rapprocher du résultat de l'exercice 2016.

article 012.110 « Autres recettes »

L'inscription rectificative retrace notamment un legs (1,5 M€) destiné à l'acquisition d'œuvres d'art pour le Nouveau Musée National de Monaco. La contrepartie figure en dépenses du Budget de l'Etat à l'article 706.937 « Acquisitions d'œuvres d'art ».

L'article passe donc de 534.500 € au Budget Primitif 2017 à 2.134.500 € au Budget Rectificatif 2017.

article 012.113 « Service des Titres de la Circulation »

La minoration des recettes de - 250 K€ s'explique par le report de la mise en application du projet de plaques d'immatriculation personnalisées.

## article 012.115 « Droits de greffe »

Une majoration des recettes de + 180 K€ est prévue afin de tenir compte de l'évolution à la hausse des recettes encaissées au cours des premiers mois de l'année 2017.

## article 012.118 « Interventions publiques – trop perçu sur subvention »

Cet article intègre la régularisation sur le Budget des investissements effectués par l'Automobile Club pour le Grand Prix 2016 (1,9 M€, la contrepartie figure en dépenses du Budget à l'article 707.992 « Investissement Grand Prix Automobile »), le remboursement des trop-perçus sur subvention du Grimaldi Forum au titre de l'exercice 2016 (333 K€), de la Mairie concernant également l'exercice 2016 (224 K€), de l'AM.A.P.E.I. au titre de l'exercice 2015 (119,6 K€) et de la Fédération Monégasque d'Athlétisme concernant également l'exercice 2015 (100 K€).

L'article passe donc de 842.000 € au Budget Primitif 2017 à 3.541.100 € au Budget Rectificatif 2017.

## article 012.139 « Refacturations contrôles réseaux radio »

L'inscription primitive 2017 prévoyait la refacturation aux opérateurs mobiles français des prestations de mesures destinées à évaluer la couverture des réseaux de radiotéléphonie mobile en Principauté. La signature des contrats de licences devrait intervenir après la réunion de la Commission franco-monégasque qui est prévue mi-juillet 2017. Compte tenu des délais, il semble très incertain de pouvoir de refacturer ces prestations en 2017, ainsi les recettes du Budget Primitif 2017 sont ramenées de 150 K€ à 50 K€.

## article 012.450 « Musée des Timbres et des Monnaies »

Le montant des recettes estimées passe de 168 K€ à 694 K€, soit + 526 K€.

Cette hausse concerne l'article 012.451 « Produits des ventes et monnaies » (+ 316 K€, dont + 220 K€

concernant la vente des pièces « Belle Epreuve » de 2 € commémoratives du bicentenaire des Carabiniers du Prince et + 96 K€ relatifs à la série complète « B.U » des 8 pièces de 1 ct à 2 €uros de Monaco millésime 2017) et l'article 012.453 « Recettes diverses » (+ 210 K€, en raison notamment de la signature d'un contrat avec la Poste qui prévoit l'enregistrement en recettes du Musée pour + 220 K€, des « frais d'expédition » des colis payés par la clientèle du nouveau site de vente en ligne, les frais liés étant ensuite reversés à la Poste et retracés en dépenses du Musée).

## article 012.500 « Stade Louis II »

Le montant des recettes du Stade Louis II passent de 5,94 M€ à 5,81 M€, soit – 136 K€.

Cette diminution s'explique notamment par la baisse des redevances d'utilisation (- 140 K€) et par celle des recettes issues des droits d'entrée (- 33 K€). Elle est relativisée notamment par la hausse des recettes issues de l'exploitation du parking (+ 22,5 K€) et par les recettes relatives à la salle de musculation (+ 15 K€).

**3 - Contributions**

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires.

**A - DROITS DE DOUANE**

## article 013.101 « Droits de douane »

Les sommes à recevoir en 2017 s'élèvent à 43 M€ contre une prévision initiale de 33 M€, soit + 10 M€.

La progression soutenue des sommes à recevoir résulte principalement de l'augmentation des recettes nettes à répartir entre les deux Etats de + 26 %, soit + 8 Mds€ (38,984 Mds€ contre 30,952 Mds€ l'année précédente).

Cette progression tient à l'augmentation d'une ampleur exceptionnelle du rendement des taxes sur les énergies, qui résulte essentiellement de la Taxe

Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE). En effet, à compter de l'année 2016, suite à la fusion de la TICFE et de la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE), le produit de la CSPE est intégré aux recettes de la TICFE. Cette nouvelle disposition du code des douanes conduit à ce que la CSPE qui était versée par la SMEG sur le Fonds vert national soit désormais perçue par l'intermédiaire du forfait douanier.

Conformément à la convention douanière de 1963, au regard du chiffre actualisé de la population de la Principauté pour 2016 (37.550 publié au Journal Officiel de Monaco le 28 avril 2017) et de la population totale française (65.453.363 publié au JORF le 31 décembre 2016), le forfait douanier 2016 devrait s'élever à 38 M€ (contre 31,7 M€ en 2015).

Ainsi, par le jeu du mécanisme des acomptes et des soldes, le montant des recettes à percevoir en 2017 s'élève à 43 M€ (contre 30 M€ s'il n'y avait pas eu fusion de la CSPE et de la TICFE), à comparer au 33 M€ prévus au Budget Primitif 2017. Par conséquent, il est procédé à la majoration de l'estimation primitive de 10 M€.

## **B- TRANSACTIONS JURIDIQUES**

Ces recettes sont en diminution de - 5 M€, soit - 2,9 % en raison des droits de mutations à titre onéreux de biens immeubles (- 5 M€) et plus particulièrement ceux concernant les ventes des biens immobiliers relevant du taux de 4,5 %. Au regard des résultats atteints au 1er trimestre 2017, il est proposé de ramener l'inscription primitive de 80 M€ à 75 M€.

## **C- TRANSACTIONS COMMERCIALES**

Les transactions commerciales sont majorées de + 4 M€, soit + 0,7 %. Au regard du niveau des recettes enregistré à fin mai et du résultat à la clôture 2016, l'article « Taxe sur la valeur ajoutée » passe de 595 M€ au Budget Primitif 2017 à 599 M€ au Budget Rectificatif 2017. En effet, les recettes brutes de TVA, hors TVA Immobilière (stable), sont en croissance de 6 % à fin mai (+ 12,3 M€) ; parallèlement, le niveau des restitutions est également en croissance (+ 10 M€). Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'ajuster la prévision de + 4 M€.

## **D- BENEFICES COMMERCIAUX**

Les recettes issues des bénéfiques commerciaux sont en augmentation de + 4 M€, soit + 3,2 %. Au regard du niveau des recettes enregistré à fin mai, les inscriptions de l'article 043.101 « Impôts sur les bénéfiques » passent de 125 M€ au Budget Primitif 2017 à 129 M€ au Budget Rectificatif 2017.

## **II - DEPENSES -**

Les dépenses du Budget Rectificatif 2017 s'établissent à 1.219.533.800 €, en hausse de + 15,5 M€ soit + 1,3 % par rapport au Budget Primitif 2017.

Les dépenses de fonctionnement, arrêtées à 544,4 M€ sont stables.

Les dépenses d'interventions publiques augmentent de 5,4 % à 282,4 M€.

Enfin, les dépenses d'équipement et d'investissement sont stables (+ 0,2 %) et s'établissent à 392,8 M€. De plus, il est à noter que le montant des crédits d'équipement reportés, qui pourraient être utilisés sur l'exercice 2017, est de 40,5 M€.

### **1 - Dépenses ordinaires**

Elles sont globalement en augmentation de 1,8 %, en raison de la hausse des dépenses d'interventions publiques (+ 5,4 %) relativisée par la stabilité des dépenses de fonctionnement.

### **A. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Elles s'établissent à 544.404.300 €, et sont stables par rapport au Budget Primitif. Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- dépenses de personnel : - 2,1 M€, soit - 0,7 % ;
- dépenses de fonctionnement, entretien, matériel et travaux : + 1,6 M€, soit + 1,1 % ;
- frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : - 0,1 M€, soit - 0,1 % ;
- frais financiers : + 741 K€, soit + 111,7 %.

**I. Dépenses de personnel :****« Les emplois budgétés »**

3.862,5 emplois ETP sont valorisés au Budget Rectificatif 2017.

Les évolutions au Budget Rectificatif en matière d'emplois sont les suivantes :

**a) 10 créations :****9 créations de postes à l'organigramme des services administratifs :**

8 postes au sein des Etablissements Scolaires (suite aux mouvements de personnel pour la rentrée scolaire 2016/2017,

1 poste d'Inspecteur à la Direction des Services Fiscaux dans le cadre de la mise en place de l'Echange Automatique d'Informations (E.A.I.) et de l'assistance administrative à apporter en raison des engagements internationaux de la Principauté dans le cadre de l'O.C.D.E..

1 création de poste de Technicien Informatique Adjoint à l'organigramme des Services Judiciaires

**b) De nouveaux emplois budgétés sur des postes existants :**

le dégel d'1 poste d'Administrateur aux Services Fiscaux,

1 poste vacant **désormais budgété à la Direction de la Communication par rapport au BP 2017,**

**c) Par ailleurs, sont pris en compte de nouveaux emplois temporaires :**

3 postes de fonctionnaires détachés français temporairement au sein du Secrétariat Général du Gouvernement (2 pour la mission de réforme du système d'information comptable, 1 pour la mission de développement du Numérique),

7 autres emplois temporaires au sein de la D.RH.F.F.P pour la prise en charge temporaire de situations particulières,

6 autres postes payés et remboursés au sein des Etablissements Scolaires Privés.

**d) Il est à noter enfin :**

1 suppression de poste d'Attaché au Journal de Monaco,

2 postes dont les crédits n'ont pas été budgétés au sein du Conseil National.

Ainsi, 25 emplois supplémentaires sont valorisés au Budget Rectificatif 2017.

Cependant, les crédits prévus au Budget Primitif 2017 sont parallèlement ajustés en fonction des recrutements ou des pourvois de suppléants sur les postes créés ou libérés depuis le début de l'exercice et en fonction de l'impact sur les dépenses de personnel des congés maladie. Par ailleurs, une majoration des traitements de + 0,8 % au 1<sup>er</sup> juillet 2017 est intégrée aux dépenses de personnel.

**« Les charges sociales »**

Les charges sociales sont en diminution de - 1,4 M€ par rapport au Budget Primitif 2017.

En effet, les dépenses du compte de trésorerie affichent une baisse de - 732 K€, liée principalement à l'ajustement des prestations maladies en espèces (- 662 K€) ainsi qu'à la diminution des crédits inscrits pour les pensions de retraite (- 500 K€), ce type de dépenses ayant été surévalué lors de l'élaboration dudit compte au Budget Primitif 2017 et enfin, à la hausse des recettes principalement due à un remboursement par l'Administration Communale de + 304 K€ pour un fonctionnaire communal qui intègre l'Administration Gouvernementale.

De plus, on note une restitution de - 400 K€ concernant les retraites complémentaires de la SMA (article 501.231). En effet, les sommes versées les exercices précédents permettront de régler les dépenses 2017.

« *Les rémunérations de tiers et indemnités* »

En ce qui concerne les rémunérations de tiers apportant leur concours, on constate une hausse de + 0,3 % expliquée par l'augmentation de + 75 K€, soit + 52,2 %, des indemnités de scolarité destinées aux enfants des personnels des postes diplomatiques (article 316.252) et par celle de + 15 K€, soit + 33,3 %, des frais de contentieux nécessaires pour supporter les frais d'huissiers et d'avocats engagés pour recouvrer les créances de l'Etat (article 354.252).

**II. Fournitures, services extérieurs et travaux** (hors frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés)

L'évolution de ce type de dépenses est retracée dans le tableau ci-après :

	Budget Primitif 2017	Budget Rectificatif 2017	%
Frais de fonctionnement	39 878 600 €	40 439 000 €	1,4%
Entretien, prestations	53 620 600 €	54 536 900 €	1,7%
Mobilier et matériel	18 829 900 €	18 869 000 €	0,2%
Travaux	39 964 300 €	40 066 300 €	0,3%
Total	152 293 400 €	153 911 200 €	1,1%

« *Frais de fonctionnement* »

Cette catégorie de dépenses affiche une hausse modérée (+ 1,4 %).

En premier lieu, on note l'inscription de + 150 K€, soit + 214,3 %, concernant les dépenses de frais d'administration du Musée du Timbre et des Monnaies (article 365.323). En effet, la création d'un site web pour la commercialisation des monnaies et produits divers nécessite un contrat avec La Poste « Colissimo.fr » pour régler les frais d'expédition par correspondance. Ces montants, réglés mensuellement à La Poste sont répercutés dans la facturation du produit auprès de la clientèle, et donc enregistrés en recettes.

L'article dédié à la formation professionnelle géré par la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique (article 307.267) connaît une hausse de + 100 K€, soit + 10 %, nécessaire aux formations en matière d'accueil des victimes (conformément à la loi n° 1.382 du 20 juillet 2011 relative à la prévention et la répression des violences particulières et aux recommandations du GREVIO pour l'application de la Convention d'Istanbul), aux formations Business Object dans le cadre de la transformation digitale de l'Administration, à la création de modules de e-learning spécifiques pour la plateforme PASS-FORMATION en matière de déontologie et de Risques Psycho-Sociaux, et à la mise à disposition de crédits complémentaires pour la Compagnie des Sapeurs-Pompiers et la Direction de la Sureté Publique pour leurs formations métiers.

On relève aussi la hausse de + 63 K€, soit + 114,5 %, des dépenses liées aux analyses de l'eau et aux prélèvements de surface de moisissures pratiquées par la Direction de l'Action Sanitaire à la Résidence « Les Jardins d'Apolline » et à la Résidence « Hélios » (article 367.313).

On note également la hausse de + 50 K€, soit + 35,7 %, des dépenses de déplacements des équipes de la Direction de la Communication liée à l'accroissement de leur couverture médiatique lors de déplacements de personnalités, d'entités sportives ou diverses (article 304.262). Les dépenses de frais d'administration de cette Direction (article 304.323) augmentent quant à eux de + 76 K€, soit + 101,2 %, en raison, d'une part, du marché relatif à l'autorisation de reproduction et de représentation d'œuvres protégées, à signer avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie, et, d'autre part, des dépenses relatives à la « revue de presse », dont les montants n'avaient pas pu être prévus précisément au Budget Primitif 2017.

On relève enfin l'inscription de + 50 K€, soit + 20 %, des dépenses de participation aux conférences internationales (article 315.266) liées à l'organisation à New York de deux événements majeurs en 2017 relatifs aux Objectifs de Développement Durable (ODD), l'un en juin 2017 (Conférence sur les Océans - ODD 14) et le High level Political Forum pendant lequel Monaco présentera son premier rapport d'évaluation en juillet 2017 au siège de l'ONU également.

**« Entretien, prestations et fournitures »**

Cette rubrique est en légère hausse par rapport au Budget Primitif (+ 1,7 %).

Est à noter l'inscription de + 246 K€, soit + 16,2 %, pour le fonctionnement des Ambassades (article 316.335) liée notamment à une réforme de la mesure de compensation du différentiel du coût de la vie pour les diplomates expatriés, selon la méthode et les données fournies par la société Mercer, mise en œuvre à compter de 2017 (+ 114 K€), au mouvement de sept diplomates et leurs familles dans le cadre de la mise en route d'une mobilité de ces fonctionnaires (+ 58 K€), et enfin pour honorer les dépenses, notamment d'assurance, de la Mission Permanente auprès de l'ONU à New York dont les locaux ont été étendus et rénovés (+ 46 K€).

On relève également la hausse de + 100 K€, soit + 2,2 %, des dépenses de logements de fonction pour les postes diplomatiques (article 402.337) concernant la caution et les frais d'agence à payer lors de l'installation de diplomates (sept diplomates et leurs familles, comme évoqué ci-dessus).

On note aussi l'inscription de + 157 K€, soit + 8,7 %, des dépenses de frais généraux du Stade Louis II (article 346.343) au regard de la hausse des consommations chaud/froid du bâtiment.

Les charges locatives (article 406.349) et les charges foncières (article 406.349.1) des immeubles en copropriété sont en hausse respectivement de + 130 K€ et de + 230 K€, résultant du transfert de plusieurs immeubles du Fonds de Réserve Constitutionnel au Budget de l'Etat réalisé lors de l'exercice 2016.

On relève la hausse de + 60 K€ des dépenses relatives à la chaîne câblée (article 304.347). Cette progression se justifie, d'une part, par le fait que le JT de Monaco Info est maintenant diffusé sur la TNT (via fréquence Monaco Media Diffusion), ce qui implique que le volant de pigistes (journalistes et cameramen) a été élargi, et, d'autre part, par le renforcement des moyens de Monaco Info pour une meilleure couverture des événements qui rythment le calendrier de l'année.

**« Mobilier et matériel »**

Cette catégorie de dépenses est stable (+ 0,2 %).

Est à noter l'augmentation de + 217 K€, soit + 90,9 %, des dépenses liées au mobilier des Ambassades (article 403.355), et plus particulièrement à la Mission Permanente auprès de l'ONU à New York pour le mobilier de la Chancellerie, agrandie et rénovée.

On relève la hausse de + 170.800 €, soit + 9,2 %, des dépenses d'achat de matériels de la Direction de la Sûreté Publique (article 322.351) liées à la loi n° 1.430 du 13 juillet 2016 portant diverses mesures relatives à la préservation de la sécurité nationale, ainsi qu'à l'achat d'équipements nécessaires au fonctionnement de l'USIVP. Les dépenses liées au groupe de sécurité (article 322.352) affichent une hausse de + 75 K€, soit + 9,5 %.

On note également la hausse de + 92.700 €, soit + 1854 %, des dépenses d'achat de matériel de la Direction de l'Action Sanitaire (article 367.351) concernant l'achat de matériel de prélèvement biologique et chimique pour la surveillance des piscines, de consommables et d'un logiciel.

Ces hausses sont relativisées par la baisse de - 497 K€, soit - 48,7 %, des dépenses d'entretien de matériel de la Direction Informatique (article 311.350). Est restituée une somme de 380 K€ concernant les bases de données Oracle dans le cadre du projet coRHus car l'option de recours à ces outils, envisagée initialement a été abandonnée. Une somme de 84 K € est également restituée concernant le projet Optimo, le budget prévu pour la maintenance annuelle étant reporté, car le projet n'est pas entièrement terminé. Enfin, une somme de 32 K€ est restituée car il a été décidé de mener une consultation pour identifier un nouveau moteur de GED, l'outil existant et son ergonomie n'étant pas satisfaisants ; il n'y aura donc plus d'évolution sur l'outil existant, ainsi, le budget d'assistance pour la Tierce Maintenance Applicative n'est plus nécessaire.

**« Travaux »**

Ces dépenses sont stables (+ 0,3 %).

On note la hausse de + 132 K€, soit + 2,8 %, des petits travaux et entretien (article 404.381) gérés par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics. Cela concerne diverses dépenses d'interventions ponctuelles liées à divers contrats d'entretien mais non comprises dans l'enveloppe de ces contrats.

Est également à noter la hausse de + 35 K€, soit + 11,3 %, des dépenses de prestations de services sur consommables du Stade Louis II (article 346.387), afin de permettre la mise à disposition de personnel de sécurité à l'entrée de l'accueil des sportifs.

On relève parallèlement des baisses, comme celle de - 25 K€, soit - 1 %, des dépenses de travaux et de maintenance du Service des Parkings Publics (article 386.381) car les montants des marchés passés par ce Service ont été affinés, et celle de - 15 K€, soit - 3,1 %, des dépenses d'enlèvement des véhicules (article 386.387) gérées par ce même Service.

#### « Mobilier et matériel »

Cette catégorie de dépenses est stable (+ 0,2 %).

Est à noter l'augmentation de + 217 K€, soit + 90,9 %, des dépenses liées au mobilier des Ambassades (article 403.355), et plus particulièrement à la Mission Permanente auprès de l'ONU à New York pour le mobilier de la Chancellerie, agrandie et rénovée.

On relève la hausse de + 170.800 €, soit + 9,2 %, des dépenses d'achat de matériels de la Direction de la Sûreté Publique (article 322.351) liées à la loi n°1.430 du 13 juillet 2016 portant diverses mesures relatives à la préservation de la sécurité nationale, ainsi qu'à l'achat d'équipements nécessaires au fonctionnement de l'USIVP. Les dépenses liées au groupe de sécurité (article 322.352) affichent une hausse de + 75 K€, soit + 9,5 %.

On note également la hausse de + 92.700 €, soit + 1854 %, des dépenses d'achat de matériel de la Direction de l'Action Sanitaire (article 367.351)

concernant l'achat de matériel de prélèvement biologique et chimique pour la surveillance des piscines, de consommables et d'un logiciel.

Ces hausses sont relativisées par la baisse de - 497 K€, soit - 48,7 %, des dépenses d'entretien de matériel de la Direction Informatique (article 311.350). Est restituée une somme de 380 K€ concernant les bases de données Oracle dans le cadre du projet coRHus car l'option de recours à ces outils, envisagée initialement a été abandonnée. Une somme de 84 K€ est également restituée concernant le projet Optimo, le budget prévu pour la maintenance annuelle **étant reporté**, car le projet n'est pas entièrement terminé. Enfin, une somme de 32 K€ est restituée car il a été décidé de mener une consultation pour identifier un nouveau moteur de GED, l'outil existant et son ergonomie n'étant pas satisfaisants ; il n'y aura donc plus d'évolution sur l'outil existant, ainsi, le budget d'assistance pour la Tierce Maintenance Applicative n'est plus nécessaire.

#### « Travaux »

Ces dépenses sont stables (+ 0,3 %).

On note la hausse de + 132 K€, soit + 2,8 %, des petits travaux et entretien (article 404.381) gérés par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics. Cela concerne diverses dépenses d'interventions ponctuelles liées à divers contrats d'entretien mais non comprises dans l'enveloppe de ces contrats.

Est également à noter la hausse de + 35 K€, soit + 11,3 %, des dépenses de prestations de services sur consommables du Stade Louis II (article 346.387), afin de permettre la mise à disposition de personnel de sécurité à l'entrée de l'accueil des sportifs.

On relève parallèlement des baisses, comme celle de - 25 K€, soit - 1 %, des dépenses de travaux et de maintenance du Service des Parkings Publics (article 386.381) car les montants des marchés passés par ce Service ont été affinés, et celle de - 15 K€, soit - 3,1 %, des dépenses d'enlèvement des véhicules (article 386.387) gérées par ce même Service.

### **III. Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés**

#### **« Services commerciaux »**

Les dépenses issues des services commerciaux affichent une augmentation de 6,7 % par rapport au Budget Primitif.

On relève la hausse de + 900 K€ (article 360.410) des dépenses d'achats de marchandises de la Régie des Tabacs (dispositifs électroniques, tabac à chauffer, cigares premium, coffrets exceptionnels en éditions limitées) qui se fait en parallèle d'inscriptions en recettes (+ 2.110.000 € au global). La Régie des Tabacs affiche également une augmentation de + 60 K€ des dépenses relatives aux taxes (article 360.412) en lien avec les ventes évoquées.

Est à noter également la hausse de + 446 K€ (article 384.070) des dépenses conventionnelles des Postes et Télégraphes dans le cadre du compte de partage postal, qui est relativisée par la baisse de - 28 K€ des dépenses conventionnelles de l'Office des Emissions de Timbres-Poste (article 361.070), liée à la diminution des frais de fabrication des timbres notamment.

#### **« Services publics concédés »**

Les dépenses relatives aux services publics concédés sont en baisse (- 3,8 %).

Cette évolution s'explique exclusivement par la baisse de - 1,5 M€, soit - 11,1 %, des dépenses relatives à la collecte et l'incinération des déchets (article 501.432.2). Le montant de l'inscription primitive 2017 de 13,5 M€ a été ramené à 12 M€ compte tenu du montant constaté à la clôture 2016 (11,1 M€).

### **VI. Frais financiers**

Cette rubrique affiche une hausse de + 111,7 % due principalement aux intérêts sur comptes de dépôts (article 407.513) qui affichent une hausse de + 750 K€. Elle s'explique par deux opérations particulièrement importantes de consignations (montants proches de 65 M€ et opérations récemment sorties de consignation) qui, par le montant des intérêts qu'elles génèrent, imposent une demande de majoration de crédits, les recettes correspondantes ayant été encaissées principalement en 2016.

### **B. DÉPENSES D'INTERVENTIONS PUBLIQUES**

Le montant du Budget Rectificatif 2017 en matière d'interventions publiques s'apprécie de 5,4 %, soit une hausse de + 14,4 M€. Cette hausse est due principalement aux trois inscriptions suivantes :

un montant complémentaire de 11,7 M€ a été inscrit dans le cadre de la transition énergétique et de l'abondement au Fonds Vert National, compte tenu du changement de nature de la CSPE, devenue une taxe douanière en France ; intégrée désormais au forfait douanier et reversée en recettes du budget de l'Etat et non plus directement sur le Fonds vert national, il convient parallèlement à ce reversement, d'alimenter le Fonds Vert National dont elle est l'une des ressources importantes et de prendre en charge la compensation de la parité tarifaire auprès de la SMEG ;

une somme de 832 K€ a été nécessaire pour couvrir le déficit prévisionnel de l'Office de Protection Sociale au Budget Rectificatif compte tenu notamment de l'augmentation des montants versés au titre de la prestation d'autonomie à domicile, à l'augmentation du nombre d'auxiliaires de vie scolaire chargées de l'encadrement des mineurs handicapés dans le cadre de leur scolarité et des prises en charge de séjours hospitaliers au titre de l'aide médicale ;

enfin un montant de 1,2 M€ a été inscrit dans le cadre de l'organisation d'un tournoi international de boxe en Principauté.

<b>Répartition des dépenses d'Interventions Publiques</b>				
	<b>Budget Primitif 2017</b>	<b>Budget Rectificatif 2017</b>	<b>Ecart Valeur</b>	<b>BP / BR 2017 en %</b>
<b>1. Budget Communal</b>	<b>47 619 600</b>	<b>47 619 600</b>	<b>0</b>	<b>0,0 %</b>
<b>Budget Communal</b>	<b>47 619 600</b>	<b>47 619 600</b>	<b>0</b>	<b>0,0 %</b>

<b>2. Etablissements publics à caractère social et sanitaire</b>	<b>42 130 300</b>	<b>42 735 100</b>	<b>604 800</b>	<b>1,4 %</b>	
6021011	C.H.P.G. (CF.ANN.P.73)	5 998 900	5 998 900	0	0,0 %
6021013	RESIDENCE DU CAP FLEURI (P.80)	2 858 500	2 799 500	-59 000	-2,1 %
602102	ECOLE D'INFIRMIERES	721 300	642 600	-78 700	-10,9 %
602103	DEFICIT DU C.T.S.	1 360 000	1 287 000	-73 000	-5,4 %
602104	OFF. PROTEC. SOC. (CF.ANN.P.84)	26 831 200	27 663 200	832 000	3,1 %
602105	A QIETUDINE (CF.ANN.P.87)	738 500	736 700	-1 800	-0,2 %
602106	CENTRE RAINIER III (ANN.P.91)	3 190 800	3 176 100	-14 700	-0,5 %
602108	SERV.MEDIC.D'URG.& REANIMATION	431 100	431 100	0	0,0 %
<b>6. Domaine Social et Sanitaire</b>	<b>33 307 000</b>	<b>32 724 700</b>	<b>-582 300</b>	<b>-1,7 %</b>	
606137	AMAPEI - CAPS	1 487 200	1 539 400	52 200	3,5 %
606203	PREST.SOCIALES AUX ETUD.MONEG.	250 000	225 500	-24 500	-9,8 %
606206	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	658 800	618 800	-40 000	-6,1 %
606209	AIDE TRAVAILLEURS-IND.AUXIL.	1 638 400	1 518 400	-120 000	-7,3 %
606222	AIDE NATIONALE AU LOGEMENT	8 600 000	8 150 000	-450 000	-5,2 %
<b>Domaine Social et Sanitaire</b>	<b>75 437 300</b>	<b>75 459 800</b>	<b>22 500</b>	<b>0,0 %</b>	

<b>3. Etablissements publics culturels et scientifiques</b>	<b>9 045 900</b>	<b>9 045 900</b>	<b>0</b>	<b>0,0 %</b>	
<b>5. Domaine Educatif et Culturel</b>	<b>43 654 800</b>	<b>43 812 100</b>	<b>157 300</b>	<b>0,4 %</b>	
605101	ORCHESTRE PHILHARMONIQUE MCO	8 386 000	8 493 300	107 300	1,3 %
605117	SUBVENTIONS DIVERSES	481 700	531 700	50 000	10,4 %
<b>8. Manifestations Culturelles</b>	<b>10 717 600</b>	<b>10 744 300</b>	<b>26 700</b>	<b>0,2 %</b>	
608207	MANIFESTATIONS CULTURELLES	485 000	511 700	26 700	5,5 %
<b>Domaine Educatif et Culturel</b>	<b>63 418 300</b>	<b>63 602 300</b>	<b>184 000</b>	<b>0,3 %</b>	

<b>4. Domaine International et Coopération</b>	<b>22 493 900</b>	<b>22 399 900</b>	<b>-94 000</b>	<b>-0,4 %</b>	
604107	ACCOBAMS SECRET. FONCTIONNEMENT	180 000	196 000	16 000	8,9 %
604217	CONTRIB.VOLONT.MULTI ET BILAT.	2 344 200	2 594 200	250 000	10,7 %
604228	CONFERENCES INTERNATIONALES	925 000	565 000	-360 000	-38,9 %
<b>8. Manifestations Internationales</b>	<b>485 000</b>	<b>485 000</b>	<b>0</b>	<b>0,0 %</b>	
<b>Domaine International et Coopération</b>	<b>22 978 900</b>	<b>22 884 900</b>	<b>-94 000</b>	<b>-0,4 %</b>	

		Budget Primitif 2017	Budget Rectificatif 2017	Ecart Valeur	BP / BR 2017 en %
<b>7. Domaine Sportif</b>		<b>7 498 400</b>	<b>7 382 900</b>	<b>-115 500</b>	<b>-1,5 %</b>
607107	SUBVENTIONS DIVERSES	574 100	629 100	55 000	9,6 %
607117	ATP	74 500	90 000	15 500	20,8 %
607203	COMITE OLYMPIQUE	1 934 700	1 778 700	-156 000	-8,1 %
607204	AIDE AUX SPORTIFS/HAUT NIVEAU	380 000	350 000	-30 000	-7,9 %
<b>8. Manifestations Sportives</b>		<b>21 320 200</b>	<b>22 510 200</b>	<b>1 190 000</b>	<b>5,6 %</b>
608132	MANIFESTATIONS SPORTIVES	1 060 200	2 250 200	1 190 000	112,2 %
<b>Domaine Sportif</b>		<b>28 818 600</b>	<b>29 893 100</b>	<b>1 074 500</b>	<b>3,7 %</b>

<b>8. Manifestations à caractère économique</b>		<b>7 595 000</b>	<b>8 065 000</b>	<b>470 000</b>	<b>6,2 %</b>
608205	CONGRES - RECEPTIONS	885 000	985 000	100 000	11,3 %
608213	ANIMATION	60 000	430 000	370 000	616,7 %
<b>9. Aide à l'Industrie et au Commerce</b>		<b>15 174 300</b>	<b>16 271 300</b>	<b>1 097 000</b>	<b>7,2 %</b>
609122	MONACOTECH	0	330 000	330 000	
609208	ETUDES ECONOMIQUES	1 565 800	1 615 800	50 000	3,2 %
609214	INTERVENTION ECONOMIQUE	3 125 500	3 565 500	440 000	14,1 %
609218	EXPLOITATION GARE	1 575 000	1 602 000	27 000	1,7 %
609223	COMMUNICATION	4 470 000	4 720 000	250 000	5,6 %
<b>Domaine Economique</b>		<b>22 769 300</b>	<b>24 336 300</b>	<b>1 567 000</b>	<b>6,9 %</b>

<b>10. Domaine Développement Durable</b>		<b>6 897 000</b>	<b>18 572 000</b>	<b>11 675 000</b>	<b>169,3 %</b>
610201	AIDE DEVELOPPEMENT DURABLE	1 767 000	1 737 000	-30 000	-1,7 %
610202	TRANSITION ENERGETIQUE	5 000 000	16 705 000	11 705 000	234,1 %
<b>Domaine Développement Durable</b>		<b>6 897 000</b>	<b>18 572 000</b>	<b>11 675 000</b>	<b>169,3 %</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>267 939 000</b>	<b>282 368 000</b>	<b>14 429 000</b>	<b>5,4 %</b>
----------------------	--	--------------------	--------------------	-------------------	--------------

### **I. Domaine social**

Au niveau du domaine social, on observe une stabilité des inscriptions (+ 22,5 K€) ; en effet, les évolutions concernant les établissements publics à caractère social (+ 605 K€) étant compensées par des diminutions sur les autres subventions du Domaine social (- 582 K€). Ainsi, l'Office de Protection Sociale intègre la hausse de ses prises en charge en matière d'aide aux personnes âgées (prestation d'autonomie), d'aide aux personnes handicapées (auxiliaires de vie chargés de s'occuper des mineurs handicapés dans le cadre de leur scolarité) ainsi qu'aux personnes plus défavorisées (aide médicale).

Les subventions aux établissements publics de santé (articles 602.101/1 et suivants) connaissent presque toutes une légère minoration (- 227 K€ au global). Les ajustements à la baisse les plus importants concernent l'école d'infirmières (- 79 K€), le Centre de Transfusion Sanguine (- 73 K€), la Résidence du Cap Fleuri (- 59 K€) et plus modestement le Centre de Gérontologie Rainier III (- 15 K€) et la Résidence A Qietudine (- 2 K€).

En ce qui concerne le C.H.P.G., l'inscription primitive n'est pas modifiée.

Au Budget Rectificatif 2017, le déficit cumulé des trois établissements de la Filière Gériatrique représente 6,712 M€ contre 6,788 M€ au Budget Primitif soit un ajustement relatif de - 76 K€.

Au titre du chapitre 6 « domaine social et sanitaire », quatre minorations des crédits inscrits, dont deux notables, sont opérées.

La principale concerne la ligne 606.222 de l'ANL (- 450 K€). L'incidence positive des attributions de logements domaniaux à la Tour Odéon et la diminution du nombre d'allocataires du secteur libre sont nettement supérieures aux estimations primitives faites. Ce Budget devrait ainsi se situer légèrement au-delà du résultat de l'exercice 2016 (d'environ 65 K€).

Les lignes « prestations aux étudiants monégasques » (article 606.203 ; - 25 K€), « Aides aux travailleurs-Indemnités » (article 606.209) pour les aides et mesures d'accompagnement dans le cadre des dispositifs en faveur de l'emploi (- 120 K€ par rapport au Budget Primitif 2017 mais + 240 K€ par rapport à 2016) et « Prévention médico-sociale » (article 606.206 ; - 40 K€) sont ajustées en fonction des dossiers en cours et des besoins des populations concernées sur l'exercice 2017.

La seule évolution à la hausse concerne l'article 606.137 « AMAPEI-CAPS » relatif à des dépenses de travaux d'équipement à caractère urgent pour la sécurité et le confort des personnes accueillies (soit + 52 K€).

## **II. Domaine éducation et culture**

Ce domaine est en hausse très modérée de 0,3 % en raison de l'augmentation des manifestations (+ 27 K€) et d'ajustements sur les subventions (+ 157 K€). Au titre des établissements publics (Centre Scientifique de Monaco et Nouveau Musée National de Monaco), aucune évolution n'est à relever.

Au titre du chapitre 5, les seules inscriptions nouvelles concernent, d'une part, l'article 605.101 « Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo » pour lequel l'Etat vient combler la diminution de la contribution d'un sponsor (107 K€) ; d'autre part, une

majoration des subventions diverses (article 605.117) de 50 K€ est opérée dans le cadre de la participation de la Principauté à l'exposition « Chrétiens d'Orient, 2000 ans d'histoire », organisée par l'Institut du Monde Arabe à Paris, du 26 septembre 2017 au 14 janvier 2018.

On note, au titre des « manifestations », l'inscription d'une dotation complémentaire de 27 K€ (article 608.207) pour solder le compte spécial du Trésor « Centenaire des Ballets Russes ».

## **III. Domaine international et Coopération**

Ce domaine connaît un ajustement mineur à la baisse (- 0,4%, soit - 94 K€) à 22,9 M€.

La première évolution notable concerne, au titre des politiques publiques du chapitre 4, une minoration de - 360 K€ au titre de la ligne 604.228 « Conférences Internationales » ; l'organisation de la Conférence Ministérielle de la Francophonie en Principauté a été annulée au profit du Togo en 2017 et reportée en 2019, la somme inscrite pour la préparation de cet événement, soit 800 K€, est en partie restituée et en partie réaffectée sur de l'aide humanitaire d'urgence en faveur des populations touchées par la famine (Sahel, Yemen, etc : 200 K€). Une autre partie de la somme (264 K€) a été réaffectée à des engagements ou contributions non prévues: un versement de 100 K€ pour le soutien de l'organisation par le Togo de cette réunion est pris en compte sur l'article 604.217 ainsi que 50 K€ pour la CIESM (article 604.101) ; des crédits sont également conservés au titre des contributions obligatoires (604.201) notamment pour des éventuelles majorations des demandes de l'ONU au titre des opérations de maintien de la paix (114 K€).

Par ailleurs, un montant de contribution forfaitaire de 500 K€ est prévu sur l'article 604.217 en faveur du bureau de Lyon (Département « capacités mondiales alerte et action ») de l'Organisation Mondiale de la Santé en vue de financer les programmes d'appui aux pays pour le renforcement des capacités de santé publique requises en vertu du Règlement Sanitaire International. Le premier versement devrait intervenir en 2017, à hauteur de 250 K€, dans le prolongement de l'accord bilatéral avec la France, relatif à la coopération en matière de sécurité sanitaire.

#### **IV. Domaine sportif**

Le domaine sportif connaît une majoration sensible (+ 3,7 %, soit + 1,1 M€) à 29,9 M€.

La seule évolution notable du domaine est liée, au titre des manifestations, à l'inscription sur la ligne 608.132 « manifestations sportives » d'une somme complémentaire de 1,190 M€. Cette somme permettra de soutenir l'organisation en Principauté d'un Tournoi de boxe de niveau mondial au mois de novembre (1,2 M€) ; parallèlement, 10 K€ sont restitués en raison de l'annulation de la Course Vintimille - Monaco (Riviera Classic) du Dimanche 12 Mars 2017.

En second lieu, une somme complémentaire de 55 K€ (article 607.107) sera consacrée au soutien de l'association Special Olympics dont le budget fait apparaître un déficit pour l'année sportive 2016/2017.

Enfin, une somme complémentaire de 15 K€ sera consacrée au soutien de l'ATP pour la location des bureaux de son siège social.

Ces majorations sont partiellement minorées par deux inscriptions à la baisse : la restitution d'une partie des sommes inscrites au Budget Primitif 2017 en programme pour la participation aux 18èmes Jeux Méditerranéens à Tarragone (170 K€), ces jeux étant reportés en 2018, soit - 156 K€ (article 607.203) et - 30 K€ sur l'article de subventions aux sportifs de haut niveau (607.204), un athlète ayant mis un terme à sa convention.

#### **V. Domaine économique**

Ce domaine connaît la seconde plus forte majoration de la section des dépenses d'intervention : + 6,9 %, soit + 1,6 M€, à 24,3 M€.

L'article 609.214 « interventions économiques » croît de 440 K€. Cette inscription rectificative permet notamment la participation de l'Etat à la mise en place de l'enregistrement à destination finale pour la société d'hélicoptères bénéficiant de la concession de la ligne régulière Monaco - Nice à hauteur de 400 K€ ; par ailleurs, une somme de 50 K€ est inscrite pour matérialiser la perte des avances

destinées aux entreprises pour les frais engagés lors des salons professionnels et destinée à solder une partie des dépenses du Compte Spécial du Trésor correspondant (CST 83.70).

Une somme de 330 K€ est inscrite pour couvrir une partie des frais de fonctionnement de la nouvelle société d'Etat Monacotech (article 609.122). Monacotech a pour objet de constituer et d'animer un pôle d'attractivité, de soutien et d'accompagnement, scientifique, académique, économique, d'innovation et de recherche ainsi que de soutenir des créateurs, des projets, de jeunes entreprises (start-up) ou de jeunes entrepreneurs en leur proposant une solution d'hébergement, en incubation, en accélération, en suivi d'activité, ainsi que des services d'accompagnement, individualisés et mutualisés.

Dans le cadre de la participation de la Principauté aux dépenses d'exploitation de la gare (article 609.218 « Exploitation gare »), il est nécessaire d'ajouter aux crédits prévus la prise en charge de la remise en état d'une façade vitrée de la gare pour un montant de 27 K€.

L'article 609.208 « études économiques » est majoré de 50 K€ pour permettre de recourir à un cabinet conseil pour une étude des diverses conventions de l'ONU relatives à l'utilisation de l'espace extra atmosphérique, en vue de l'adhésion éventuelle de Monaco à ces conventions, dans le cadre du lancement du futur satellite monégasque.

Enfin, l'article 609.223 « Communication » qui retrace l'ensemble des actions de communication du Gouvernement nécessite l'inscription d'une somme complémentaire de 250 K€ compte tenu de l'augmentation des actions de communication et des partenariats.

S'agissant des manifestations à caractère économique du chapitre 8, on relève l'inscription sur l'article 608.213 d'une somme de 370 K€ au titre de l'animation pour l'organisation des « Laureus World Sport Awards » et à l'article 608.205 « Congrès-réceptions » une augmentation de 100 K€ en raison de dossiers de réservations de dernière minute de congrès et conventions d'entreprises d'envergure pour le second trimestre 2017, qui devraient se concrétiser.

## **VI. Domaine Développement durable**

L'article 610.202 « Transition énergétique » est majoré de 11,7 M€.

En effet, compte tenu du changement de nature de la CSPE, devenue une taxe intérieure douanière en France, celle-ci n'est plus reversée par la SMEG à l'Etat sur le Fonds Vert National ; intégrée désormais au forfait douanier et reversée désormais en recettes du budget de l'Etat dans ce cadre, il convient parallèlement à ce reversement d'alimenter le Fonds Vert National pour un montant de 8,1 M€ dont elle est l'une des ressources majeures.

De plus, la SMEG conservait auparavant une partie de la CSPE au titre de la compensation, par le Gouvernement, de la politique de parité tarifaire avec les communes avoisinantes. Une somme d'égal montant (3,610 M€) doit donc être versée à la SMEG, à titre de compensation.

### **2 - Dépenses d'équipements, d'investissements et d'acquisitions**

Le Budget Rectificatif 2017 d'équipement et d'investissement présente une très légère augmentation de 0,2 %, soit + 970 K€, par rapport à l'inscription primitive de l'exercice et s'élève ainsi à 392,8 M€. Cette variation provient principalement de la majoration des crédits d'acquisition (+ 15 M€) reflétant le montant inscrit en Rachats au FRC compensée par une baisse des crédits de travaux d'équipement (- 18,8 M€).

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits fixés par Arrêté Ministériel n° 2017-216 du 31 mars 2017 se limitent à 40,518 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2017 (inscriptions budgétaires + reports de crédits) sont de 433,28 M€ dans le cadre du Budget Rectificatif. Ils sont donc en augmentation de 41,49 M€ par rapport aux crédits de paiement disponibles au moment du vote du Budget Primitif (391,79 M€), ceci étant principalement dû (hormis les Rachats au FRC) aux crédits de travaux qui bénéficient de reports à hauteur de 35,5 M€.

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

\* Acquisition d'immeubles : + 15 M€

- report de crédits de 2,89 M€

\* Travaux d'équipement : - 18,79 M€, soit - 5,3 %

- report de crédits de 35,47 M€

\* Matériel d'équipement : + 4,27 M€, soit + 30,6 %

- report de crédits de 2,15 M€

\* Investissements financiers : + 490 K€,

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

A - Acquisition d'immeubles : + 15 M€

Une majoration de crédits de + 15 M€ est opérée sur l'article 709.996 « Rachats au FRC » afin régulariser les acquisitions de biens réalisées depuis le début de l'exercice 2017 sur le Fonds de Réserve Constitutionnel.

B - Travaux d'équipement

- 18,79 M€, soit - 5,3 %

- report de crédits de 35,47 M€

S'agissant des travaux, on constate au global une restitution de crédits non négligeable de - 18,79 M€, soit - 5,3 % résultant de nombreux ajustements à la baisse mais aussi à la hausse sur certaines opérations en cours ou à solder. Avec un montant limité à 35,47 M€ de reports de crédits sur l'exercice 2017, les « travaux d'équipement » disposent de 369,52 M€ de crédits de paiement à comparer aux 352,83 M€ du Budget Primitif.

Les ajustements à la hausse résultent avant tout de cinq inscriptions significatives sur les opérations suivantes :

- L'opération « Tunnel descendant » (article 701.908) ayant été achevée en 2016, un montant supplémentaire de 5,37 M€ est nécessaire afin de disposer de l'ensemble des crédits de paiement pour permettre le règlement en 2017, de l'ensemble des soldes dus au titre des marchés d'études et de travaux de l'opération.

- L'article 705.905 « Opération l'Engelin » est majoré de + 5 M€, sans incidence sur le coût global de l'opération, afin de prendre en compte l'avancée rapide de l'opération, l'aménagement des abords, des prestations liées aux archives audiovisuelles et couvrir quelques dépenses complémentaires liées au nouveau cahier des charges de Monaco Telecom pour l'installation de la fibre et de la couverture GSM intérieure ou la rehausse des garde-corps vitrés.
- Une inscription complémentaire de 1 M€ sur l'article dédié aux travaux Domaines (705.940) viendra compléter les crédits nécessaires en 2017 afin d'assurer la mise en place de l'Incubateur dans le cadre de l'activité de MonacoTech dont l'ouverture est prévue à l'automne prochain.
- S'agissant de « l'extension Quai Albert 1<sup>er</sup> » (article 707.994), une majoration de + 2 M€ permettra de satisfaire à une modification de l'échéancier des paiements annuels.
- Enfin, un montant de + 1,1 M€ est inscrit sur l'opération « Construction Dépôt de Carros » - article 711.985, en raison d'un décalage des travaux et de surcoûts liés à l'ajout de deux chambres froides.

A noter, par ailleurs, la création d'un nouvel article budgétaire « Amélioration accès Ouest » (701.905) destiné au projet de réouverture de la bretelle de sortie de l'autoroute A8 Beausoleil. Une inscription de 175 K€ est faite afin d'honorer le premier paiement de la convention de financement.

Par ailleurs, les projets suivants ont également nécessité des inscriptions complémentaires mineures :

- Voies Publiques-Mobilité durable (article 702.903) : + 280 K€ afin de compléter le programme de création d'une zone d'apport de déchets élargissant le quai actuel au niveau de l'enracinement du T central sur la route de la piscine.
- Une majoration au Budget Rectificatif de + 600 K€ sur l'article 704.920.1 « Egouts triennal » permettra de faire face au nouveau phasage arrêté pour les travaux séparatifs des eaux pluviales de l'Avenue de Fontvieille

impliquant des dévoiements de réseaux concessionnaires à réaliser de manière simultanée pour réduire les nuisances de circulation.

- Un crédit complémentaire de + 500 K€ est nécessaire pour contribuer au solde de deux marchés non réglés en 2016 pour le « Yacht Club » - article 706.919.

Enfin, l'opération récurrente « Amélioration et extension de Bâtiments Publics » (article 708.979) se poursuit et nécessite une inscription complémentaire de 250 K€ pour, essentiellement, des travaux de réhabilitation du hall et de changement des stores extérieurs à l'école des Révoires (190 K€).

Parallèlement, par rapport aux exercices précédents, on peut constater un plus grand nombre de minoration et des montants plus conséquents de restitutions sur des opérations en cours. Cela s'illustre avant tout par les inscriptions suivantes :

702.904	« Parking des Spélugues » (- 12,5 M€)
703.901	« Bassin Hercule-Réparation ouvrages existants » (- 3,72 M€)
706.905	« Entrée de ville – Jardin Exotique » (-3 M€)
708.979.2	« Travaux SMBP – Bâtiments Publics » (- 2,4 M€)
701.913.7	« Urbanisation SNCF – Ilot Pasteur » (- 2 M€)
704.994	« Dev. Durable & énergies renouvelables » (- 1,87 M€)
705.904	« Etablissement d'enseignement FANB Roqueville » (- 1,7 M€)
704.994.1	« Performance Energétique » (- 1,68 M€)
702.903.1	« Voies Publiques-Mobilité durable Triennal » (- 1,56 M€)
706.909	« Société Protectrice des Animaux » (-1 M€) L'opération de construction du « Parking des Spélugues » ayant été reconsidérée à l'automne 2016, la majorité des crédits sont restitués, le solde restant devant servir à couvrir les prestations déjà réalisées.

L'opération de construction du « Parking des Spélugues » ayant été reconsidérée à l'automne 2016, la majorité des crédits sont restitués, le solde restant devant servir à couvrir les prestations déjà réalisées.

L'annulation de la restructuration des piles des Spélugues justifie la minoration non négligeable des crédits inscrits sur « Bassin Hercule-Réparation ouvrages existants ».

Sur l'article 704.994, l'opération envisagée d'installation de dispositifs de production d'énergie solaire en toiture des villas des Jardins de l'Unesco est suspendue dans l'attente de la décision qui sera prise quant au périmètre retenu pour la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille, mais qui est pour l'instant reportée à 2018, ce qui justifie une restitution de crédits de - 1,8 M€, écriture également retracée sur le CST 8230 « Fonds Vert National », de même que l'opération d'isolation thermique de l'immeuble « Herculis » (- 1,6 M€) dont la dépense était inscrite sur l'article 704.9941 « Performance Energétique ».

Par ailleurs, un ajustement de l'échéancier des paiements sur plusieurs opérations permet, au global, une restitution de 6 M€ par rapport à l'estimation primitive (Entrée de ville - Jardin Exotique : - 3 M€ ; Ilot Pasteur : - 2 M€ ; Aménagement Stella : - 1 M€). Sur certains articles triennaux, une meilleure visibilité sur la réalisation des chantiers permet une restitution des sommes conservées au titre des reports de crédits ; c'est notamment le cas pour la Galerie Sainte Dévote sur l'article 702.903.1 et pour la construction de l'Etablissement scolaire FANB Roqueville (article 705.904).

D'une manière générale, les montants prévus lors de l'élaboration du budget primitif sont ajustés aux véritables besoins de l'exercice. En tenant compte des reports de crédits pour les articles triennalisés, on constate également de multiples autres restitutions de crédits de montants inférieurs au million d'euros.

#### C - Matériel d'équipement

+ 4,27 M€, soit + 30,6 %

- report de crédits de 2,15 M€

Une augmentation de 4,27 M€ porte ainsi le montant investi pour le matériel d'équipement à 18,23 M€, auxquels s'ajoutent 2,15 M€ de report de crédits.

- La principale écriture concerne l'article 707.992 « Investissements Grand Prix Automobile » pour la régularisation du prélèvement opéré par l'A.C.M. pour le financement des investissements relatifs au Grand Prix 2016 (1.922.700 €)

- Par ailleurs, une somme de 1,5 M€ est inscrite au titre des « Acquisitions d'œuvres d'art » (article 706.937) afin de matérialiser un legs reçu du même montant.

Article 702.905 : « Equipements CIGM » : réaffectation des crédits du Budget Primitif 2017 afin de conduire des améliorations ayant trait à la sécurité et à l'amélioration de la gestion de la circulation.

Une somme complémentaire de 680 K€ est inscrite au titre du schéma directeur informatique (article 708.904 /2) ; dans le cadre du déploiement de corHus, des équipements supplémentaires sont nécessaires : 160 K€ d'applicatifs et développements informatiques de Gestion des temps et Activités pour le service des Parkings Publics et 440 K€ dont 220 K€ en 2017 pour le remplacement et le câblage de l'ensemble des badgeuses des services ; enfin, 300 K€ sont ajoutés pour la mise en œuvre de dispositifs de sécurisation des équipements informatiques.

#### D - Investissements financiers

+ 490 K€

L'apparition de cette rubrique résulte du besoin d'augmentation des fonds propres du Fonds de Garantie Monégasque devenu le Fonds de Soutien à l'Investissement (article 709.993), à parts égales avec les établissements bancaires de la Principauté, cet article n'ayant plus été mouvementé depuis la création du Fonds en 1993, date à laquelle avait été inscrit l'abondement initial.

### III - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Des inscriptions modificatives affectent douze Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) ; leur solde global passe ainsi d'un solde débiteur de 64.464.000 € à un solde débiteur de 60.415.100 €.

Les principales écritures sont présentées ci-après :

a) Comptes d'opérations monétaires :

Une inscription de - 740 K€ en dépenses et de + 100 K€ en recettes est réalisée sur le Compte Spécial n° 80.00 « Emission des pièces de monnaies », afin de tenir compte des coûts de fabrication et des recettes relatifs à la frappe et à la mise en circulation des pièces courantes, de la pièce commémorative « Belle Epreuve » célébrant les 200 ans de la création de la Compagnie des Carabiniers de S.A.S le Prince et du set des 8 pièces en qualité « Brillant Universel ».

b) Comptes de commerce

Afin de disposer d'une enveloppe unique dédiée aux actions liées au développement durable et de mieux retracer de façon centralisée toutes les dépenses associées, il avait été décidé, dans le cadre du Budget Primitif 2017, de procéder à la fusion des C.S.T 81.21 « Energie Développement Durable » et 82.30 « Fonds Vert National ». Ainsi, une inscription de 19 M€ au Budget Primitif 2017 avait été réalisée, en dépenses, sur le Compte Spécial n° 81.21 « Energie Développement Durable », ceci dans l'attente de connaître le solde de ce C.S.T. à la clôture 2016. Après constatation de ce solde, une inscription rectificative de - 3.241.000 € est prévue afin de réajuster le montant de la dépense.

Une inscription rectificative de - 555 K€ est effectuée, en dépense, sur le Compte Spécial n° 81.25 « Développement des approvisionnements en eau » afin de tenir compte d'un retard de facturation concernant l'entretien du réseau d'adduction d'eau.

Le Compte Spécial n° 81.71 « Centenaire des Ballets Russes » présente une inscription rectificative de 26,7 K€ en recettes afin de solder celui-ci.

c) Comptes de produits régulièrement affectés

Le C.S.T. n° 82.01 « Dons – DENJS » est ajusté en recettes (+ 750 K€) et en dépenses (+ 60 K€) pour tenir compte de contributions complémentaires.

Le C.S.T. n° 82.18 « Contrat Habitation Capitalisation » retrace les recettes qui seront encaissées par l'Etat grâce aux versements réalisés

par les foyers contractant un « Contrat Habitation Capitalisation » (C.H.C.), ce qui entraîne une inscription rectifiée de + 2.200.000 € en recettes sur la base des contrats qui pourraient être signés en 2017.

Une inscription rectificative de - 3,3 M€ en dépense du C.S.T. n° 82.30 « Fonds Verts National » est effectuée afin de prendre, notamment en compte, les dépenses liées à l'isolation thermique par l'extérieur de l'immeuble Herculis (- 1,6 M€) et l'installation de dispositifs de production énergétique solaire en toiture des villas des Jardins de l'UNESCO (- 1,8 M€) reportées en grande partie sur l'exercice 2018.

En outre, les achats d'actifs de production d'énergie en France dépendent des opportunités du marché de la Commission de régulation de l'énergie. Or, les opportunités s'avèrent insuffisantes, ce qui entraîne un report de ces achats.

Enfin, compte tenu du changement de nature de la CSPE, devenue une taxe intérieure douanière en France, celle-ci n'est plus reversée par la SMEG à l'Etat sur le C.S.T. Fonds Vert National ; intégrée désormais au forfait douanier et reversée désormais en recettes du budget de l'Etat dans ce cadre, il convient donc de verser cette somme à la SMEG (8,1 M€).

Parallèlement, les recettes de ce C.S.T. sont minorées de 3,1 M€ afin de tenir compte, notamment, du solde du C.S.T. n° 81.21 « Energie Développement Durable » (Cf. : b) Compte de commerce) et de la compensation de la CSPE qui n'est plus versée par la SMEG (8,1 M€).

d) Comptes d'avances

Une inscription de + 50 K€ en recettes est réalisée sur le Compte Spécial n° 83.70 « Assurance Prospection Foire » correspondant au non recouvrement des avances destinées à des entreprises qui sont tombées depuis en cessation de paiements, pour les frais engagés lors des salons professionnels.

e) Comptes de dépenses sur frais avancés de l'Etat :

Le C.S.T. n° 84.10 « Avances dommages » présente une inscription rectificative de + 5,6 M€ en dépenses afin, d'une part, de provisionner les montants

nécessaires aux études et travaux concernant l'immeuble « Les Jardins d'Apolline » (+ 3,5 M€). D'autre part, un montant provisionnel de 2 M€ est également inscrit dans le cadre des mesures financières d'accompagnement en faveur des occupants de cet immeuble (gratuité ou réduction de moitié des loyers et charges locatives, selon les périodes, jusqu'à la réintégration dans l'appartement d'origine ; mesures équivalentes pour les titulaires de Contrats Habitation Capitalisation). Ce C.S.T. affiche une hausse de + 1,3 M€ en recettes dont + 1 M€ relatif aux premiers remboursements des avances visées ci-dessus.

S'agissant du C.S.T. n° 84.22 « Fonction Publique A.D.C. », une inscription rectificative de + 50 K€ en dépenses a été effectuée afin de prendre en considération des frais d'hospitalisation en augmentation dans le cadre d'un accident de droit commun.

Afin de solder les Comptes Spéciaux n° 84.31 « Travaux Grimaldi Forum » et 84.71 « Réhabilitation du Quai Antoine 1<sup>er</sup> » des inscriptions rectificatives, respectivement en dépenses pour 200 € et en recettes pour un montant de 666,2 K€ ont été réalisées.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Madame le Directeur.

Avant de passer la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour la lecture du rapport qu'il a établi au nom de la commission sur le projet de Budget Rectificatif pour l'exercice 2017, je vous précise que le Conseil National a été rendu destinataire d'un premier courrier du Ministre d'Etat, en date du 21 septembre 2017, faisant part d'un certain nombre d'inscriptions modificatives concernant le Budget Rectificatif 2017 initial, puis d'un second courrier, en date du 29 septembre 2017, dans lequel le Ministre d'Etat portait à la connaissance des élus une écriture supplémentaire compte tenu des récentes évolutions concernant le sinistre des Jardins d'Apolline.

Un nouveau fascicule tenant compte de ces modifications, arrivé au Conseil National le vendredi 29 septembre, a été adressé à l'ensemble des élus ce même jour.

Je donne à présent la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour la lecture du rapport qu'il a établi au nom de sa commission.

Monsieur BURINI, je vous en prie.

**M. Marc BURINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Le projet de Budget Rectificatif 2017 a été déposé au Conseil National le 30 juin 2017. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'en est saisie sans attendre son renvoi officiel.

L'examen de ce budget a donné lieu à la préparation, en Commission des Finances et de l'Economie Nationale, de plus de 105 questions communiquées au Gouvernement ainsi qu'une mise à jour des tableaux de suivi des recettes, des dépenses et des activités des sociétés concessionnaires mises en place par le Conseil National sous cette mandature

Les 4, 6 et 8 septembre, Conseil National et Gouvernement se sont réunis en Commissions Plénières d'Etude Budgétaires et ont débattu de l'ensemble des sujets touchant à la politique économique et sociale du Pays

Mais Monaco n'étant pas indépendant de son environnement, votre Rapporteur souhaite commencer son propos par un bref rappel de la conjoncture économique internationale.

Malgré des tensions géopolitiques malheureusement toujours aussi prégnantes, l'OCDE confirme, à la fin du premier semestre 2017, ses prévisions de croissance pour l'économie mondiale qui s'établissent à 3,5% pour l'année. La zone Euro redémarre à un rythme plus modéré avec une prévision de 1,8% en moyenne et de 1,3% pour la France. Selon les analystes, cette phase de reprise devrait perdurer en 2018.

La dépréciation du dollar et un resserrement monétaire moins rapide qu'attendu devraient constituer des relais de croissance.

Cependant, les risques demeurent et pourraient freiner une progression encore modeste. A ce titre, un retour du protectionnisme affaiblirait la croissance mondiale et pourrait mettre en péril de très nombreux emplois reposant sur les activités internationales. L'expansion rapide du crédit au

secteur privé et le niveau relativement élevé de l'endettement constituent toujours un risque majeur dans plusieurs pays.

Dans ce contexte, nous pouvons nous réjouir que le Gouvernement présente un projet de Budget Rectificatif en excédent, dans la continuité des trois exercices précédents. Pour 2017, les prévisions de recettes s'élèvent à 1 milliard 226 millions d'euros et les dépenses à 1 milliard 220 millions d'euros conduisant à un résultat excédentaire de 6,4 M€ hors dépenses affectées aux reports de crédits de l'ordre de 40,5 M€.

Sur le plan des inscriptions budgétaires, ce projet de Budget présente des ajustements à la marge par rapport au Budget Primitif de l'exercice 2017.

En date du 22 septembre 2017, le Gouvernement nous a informés par courrier de dépenses supplémentaires principalement pour l'assistance à l'échange automatique d'informations pour 420 000 euros ramenant l'excédent à 5,9 M€.

Au-delà des ajustements techniques, un Budget Rectificatif est toujours l'occasion pour les élus d'établir un bilan sincère de l'action du Gouvernement et d'examiner les engagements pris devant notre Institution lors du Budget Primitif.

Mais, en liminaire, Votre Rapporteur ne saurait débiter son analyse des inscriptions budgétaires sans relever une certaine incompréhension suite à nos débats, sur la mise en place par le Gouvernement des actions à moyen et long terme souvent annoncées depuis de nombreux exercices budgétaires.

Nos compatriotes nous ont élus pour les représenter, pour que nous soyons un relais auprès du Gouvernement. Cependant, votre Rapporteur relève que la teneur et la qualité des réponses apportées à nos questions sur les sujets tenant, tant au quotidien des monégasques et des résidents, qu'aux grandes orientations politiques, n'ont pas toujours été à la hauteur de nos attentes.

Il est important que l'Exécutif prenne conscience que l'Assemblée a trop souvent le sentiment que l'action gouvernementale n'est pas en adéquation avec les objectifs affichés.

Nous avons souvent le sentiment qu'il s'agit plus d'un Monde comme représentation plutôt que comme volonté.

L'ensemble des débats qui ont marqué les séances privées d'étude de ce projet de Budget Rectificatif a mis en lumière les difficultés de mise en place de l'action gouvernementale. Le Gouvernement ne devrait pas commencer trop de chantiers à la fois sous peine qu'ils prennent du retard ou restent inachevés. Hiérarchiser ses actions, se fixer des objectifs en termes de temps et de moyens et s'y conformer semble plus pertinent. Aussi performante soit-elle, notre Administration reste contrainte par ses effectifs.

Ce sentiment général des Elus peut s'expliquer par la théorie de la relativité tant Conseil National et Gouvernement ne semblent pas avoir le même référentiel de mesure du temps. Mais la physique quantique, à travers le paradoxe de Schrödinger, pourrait aussi expliquer l'impression que nous avons dans la mesure où certains projets gouvernementaux paraissent à la fois morts et vivants.

Votre Rapporteur apportera des exemples concrets illustrant son propos introductif tout au long de son exposé.

Votre rapporteur se doit aussi de relayer la déception voire l'irritation de nombreux Conseillers Nationaux à la lecture des réponses formulées par le Gouvernement à la centaine de questions envoyées par la Commission des Finances.

Ces réponses se sont avérées trop succinctes, sur des sujets d'importance, en se bornant à constater des faits sans apporter de pistes de solutions. Alors que souvent, pour certaines réponses, le degré de détail est inversement proportionnel à l'importance du sujet traité.

Bien que nos séances privées permettent aux Elus de solliciter des explications complémentaires, à l'issue de nos débats, qui ont duré près de 20 heures, ressort trop souvent une impression de frustration et les Conseillers Nationaux restent dubitatifs quant à la lenteur avec laquelle certains dossiers avancent.

Le temps semble en effet avoir suspendu son vol dans certains domaines de l'action publique dans un monde qui lui accélère sa course.

Nous pouvons illustrer cette appréciation générale par quelques exemples :

- l'outil de gestion immobilière de l'Administration des Domaines démarré en 2014 n'est pas encore pleinement exploitable ; OPTIMO n'est pas encore optimal 3 ans après sa mise en service alors même qu'il constituait le développement informatique prioritaire de l'Administration.
- le déploiement de compteurs électriques intelligents sera effectif en 2020 soit 6 ans après l'étude réalisée à cet effet.
- la refonte du droit économique annoncée comme élément stratégique majeur de la politique d'attractivité et qui avait été déposée en juillet 2013, a été retirée 3 ans après.
- la modernisation de l'outil informatique des services fiscaux n'avance pas depuis au moins dix ans...

Par ailleurs, comment ne pas être étonnés voire inquiets de constater que dans certains domaines, aucune réflexion ne soit menée pour anticiper l'avenir et préparer l'action publique.

Là encore, votre Rapporteur propose quelques exemples :

- Alors qu'il constate que plus d'une centaine de sociétés sont en recherche de locaux pour exercer leur activité, le Gouvernement n'envisage aucune action. Il faudra attendre au moins 2020 que de nouvelles constructions soient achevées!
- Sur la mobilité dans le parc domanial, alors que l'augmentation des échanges pourrait être une des solutions au problème de pénurie de logement, la seule action du Gouvernement a été d'envoyer un courrier aux locataires les incitant à échanger leur appartement. Ceci n'a abouti qu'à un seul échange.
- Sur la gestion du parc domanial, le Gouvernement se contente de constater que l'Administration des Domaines doit traiter directement les difficultés rencontrées par les locataires alors que ce rôle relève des syndics. Rien n'est envisagé pour remédier à ce problème.

Cette liste, loin d'être exhaustive, confirme une impression continue de procrastination sur certains dossiers depuis le début de cette mandature et ces attermoissements gouvernementaux ne sont pas pour rassurer les Elus.

Votre Rapporteur en vient à présent à l'analyse de ce projet de budget qui présente, comme indiqué dans son introduction, des évolutions à la marge, aussi bien au niveau des recettes, qu'au niveau des dépenses conformément à l'esprit de la loi n° 841 du 1<sup>er</sup> mars 1968 relative aux lois de budget.

Les prévisions de recettes s'élèvent à 1 milliard 226 millions d'euros en légère progression de 1,3% par rapport au Budget Primitif.

Le chapitre des contributions estimé à 937 M€ est en hausse de 1,4%. Parmi ces recettes fiscales, seuls les droits de mutation sont en baisse de 5 millions soit -4% par rapport au budget primitif. Cette prévision prudente s'explique par la prise en compte d'un fléchissement des recettes depuis le début de l'année 2017 par rapport à l'an dernier, étant précisé que des opérations exceptionnelles avaient été réalisées en 2016.

Toutes les autres recettes fiscales sont en hausse.

L'impôt sur les bénéfices passe de 125 à 129 M€ soit + 3,2 %. Cette augmentation résulte de l'accroissement des contributeurs et de sociétés acquittant nouvellement cet impôt de manière très conséquente. Votre Rapporteur espère qu'aujourd'hui tous les assujettis contribuent bien à la charge publique.

La T.V.A. s'élève à 599 M€ contre 579 M€ au budget primitif 2017, soit une augmentation de + 0,7%. A ce titre, la Commission des Finances ne peut que regretter que le programme immobilier ODEON n'engendre toujours pas les recettes conséquentes annoncées il y a près de dix ans en matière de T.V.A..

En effet, depuis le début de cette opération, l'Etat n'a encaissé que 35 M€ de gain net, un montant bien modeste qui n'est pas à la hauteur de l'édifice. Ce montant n'a malheureusement pas évolué depuis le Budget Primitif 2017

Les droits de douane s'établissent à 43 M€ contre 33 M€ soit une augmentation de 20 %. Cette augmentation est la plus significative du Budget Rectificatif et en est le fait marquant en termes des recettes.

Cette hausse exceptionnelle s'explique par l'augmentation française des taxes sur les énergies, à savoir principalement la TICPE (taxe intérieure de Consommation sur les produits Energétiques) et la TICGN (Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel). Depuis 2016, ces taxes entrent donc dans la comptabilisation du forfait douanier et relèvent désormais du code des douanes. Elles ont vocation à être pérennes.

On rappellera qu'une convention douanière lie la Principauté à la France depuis le 18 mai 1963. Celle-ci prévoit qu'une quote-part des droits de douane constituant un forfait douanier est reversée à Monaco. La fraction de ce forfait issue des deux taxes sur l'électricité et le gaz est passée de 0,8 M€ à 7,3 M€, ce qui explique en grande partie les 10 millions supplémentaires encaissés en 2017. L'évolution législative française touchant les taxes sur les énergies explique donc cette hausse.

A ce titre, votre Rapporteur souhaite souligner que nos recettes fiscales, T.V.A., droits de douane et impôt sur les bénéfices, représentant deux tiers des recettes de l'Etat, peuvent subir des modifications à la hausse comme à la baisse en vertu de cette même convention fiscale de 1963. Rappelons que la T.V.A. et les taxes de remplacement sont appliquées dans la Principauté sur les mêmes bases et aux mêmes tarifs qu'en France, et que notre impôt sur les bénéfices est également établi et recouvré dans les mêmes conditions que l'impôt français frappant les bénéfices des sociétés et autres personnes morales.

Cette année, l'augmentation des taxes françaises nous est favorable. Mais ce ne sera peut-être pas toujours le cas. Par exemple, une actualité récente, annonce une baisse de l'impôt sur les sociétés en France de 33 1/3 % à 25 % d'ici 2019. *Ipsa facto*, notre impôt sur les bénéfices s'alignerait donc sur ce pourcentage.

On ne saurait donc que conseiller d'anticiper ces décisions et d'établir des scénarii en fonction des différentes évolutions fiscales envisagées en France, puisque, comme cela nous a été indiqué lors des

séances privées, ce suivi n'est étonnamment pas effectué aujourd'hui par les services de l'Etat.

En ce qui concerne les produits et revenus du domaine de l'Etat, seul le domaine immobilier est en légère hausse de + 1,6 %. Cela s'explique principalement par le transfert d'immeubles du Fonds de Réserve Constitutionnel vers le budget de l'Etat et par l'augmentation de certains loyers commerciaux. D'aucuns pourraient s'étonner de cette prévision à la hausse dans la mesure où le Gouvernement connaît par ailleurs un manque à gagner important sur les loyers des Jardins d'Apolline.

En fait les loyers impayés des jardins d'Apolline ne sont pas déduits des recettes du budget de l'Etat car le Gouvernement a abondé un compte spécial du trésor sur lequel ils sont imputés en dépenses. Les comptes spéciaux du trésor qui retracent des mouvements de fonds provisoires sont adoptés par la loi de finances. Ils présentent une certaine souplesse et le Gouvernement a inscrit une somme de 5,5 M€ affectée au sinistre des Jardins d'Apolline. Votre Rapporteur rappelle donc que seul le vote du budget peut permettre d'affecter ces sommes afin qu'elles soient utilisables.

S'agissant du parc domanial, les séances privées ont été l'occasion de revenir en détail sur la crise et la gestion du sinistre du complexe immobilier des Jardins d'Apolline. C'est en effet l'évènement marquant de cet exercice et votre Rapporteur y reviendra longuement à la fin de son rapport.

En ce qui concerne le secteur locatif commercial, la Commission des Finances s'interroge toujours sur la politique appliquée par le Gouvernement notamment en matière de loyers de commerces et de bureaux ainsi que du recouvrement des loyers impayés. Les réponses du Gouvernement à ce sujet ont laissé les élus insatisfaits. Quelle politique tarifaire applique-t-on ? Y a-t-il une logique par quartier ? En réalité, ne sommes-nous toujours pas dans la politique du cas par cas ?

En ce qui concerne les monopoles, on peut relever la progression des recettes des monopoles exploités par l'Etat de + 7 % principalement due à l'accroissement des ventes de la Régie des Tabacs sur tous les produits existants : cigarettes, dispositifs électroniques et tabacs à chauffer.

En revanche, le chapitre des monopoles concédés connaît une baisse de 9 %. A l'exception de la redevance de Monaco Telecom qui progresse légèrement du fait d'une augmentation de sa marge brute, les autres sociétés concessionnaires présentent un prévisionnel à la baisse.

Ainsi, la redevance de la Société des Bains de Mer qui, rappelons-le, est calculée sur le chiffre d'affaires brut du secteur des jeux à hauteur de 15 %, est en baisse de 8,2 % par rapport aux prévisions du Budget Primitif.

La Commission des Finances s'était d'ailleurs montrée extrêmement dubitative sur la prévision optimiste du budget primitif qui s'élevait à 33,8 millions d'euros en hausse de 4,8%. Malheureusement, les résultats du secteur des jeux en baisse de 6,2 % sur l'exercice 2016/2017 lui ont donné raison, les chiffres ne sont toujours pas concluants.

Les Elus ont bien conscience qu'il faut laisser le temps aux nouveaux dirigeants du secteur des jeux pour obtenir des résultats. Pour autant, ils sont surpris qu'il ait fallu attendre 2017 pour affirmer une réelle volonté de relancer ce secteur et pour lancer une véritable politique commerciale.

Même si la politique de relance présentée ne comporte pas d'objectifs chiffrés et d'horizon temporel, elle a le mérite d'exister et marque une détermination. Mais en 2013, le « Plan Renaissance » avait été présenté lors d'un grand raout et l'ambition de son intitulé laissait présager une redécouverte et une remise à l'honneur des jeux au sein de la S.B.M.. Ce Quattrocento, cette Première Renaissance, ne fut pas à la hauteur des espoirs suscités. Avant de revenir aux valeurs de l'antique, il fallait construire un ensemble immobilier ambitieux. Que sont ses recommandations devenues ? Que de temps perdu ! Nous restons toujours dans l'attente de la Haute Renaissance pour cette activité emblématique...

La société d'exploitation des Ports de Monaco connaît également un fléchissement de 1,65% de son chiffre d'affaires qui se traduit par une baisse de 3,1 % par rapport aux prévisions du budget primitif. Cette tendance est due à une baisse des recettes des croisières. Tendance qui devrait se poursuivre jusqu'en 2020 du fait d'une part des travaux sur le quai des Etats Unis et d'autre part de ceux de l'extension en mer.

Ce constat a suscité un débat sur la politique touristique de la Principauté. Comment concilier tourisme de masse, tourisme de luxe et qualité de vie pour tous ? Sur cette question, le Gouvernement et la S.E.P.M. ont tranché pour l'accueil de petites unités de luxe. Pour autant, les croisiéristes qui accostent ailleurs proposent des excursions à leurs clients qui affluent donc en masse en Principauté. Il ne faudrait pas que Monaco devienne victime de son propre succès et de son pouvoir d'attraction.

Cette question qui reste ouverte s'inscrit dans un cadre plus général concernant la gestion de Monaco : orientation des politiques publiques et des objectifs économiques et sociétaux dans tous les domaines sur un territoire contraint qui ne peut vivre que par des apports extérieurs...

A ce titre, la Commission des Finances est satisfaite de certaines opérations que l'on pourrait qualifier de « croissance externe » finalisée cette année par le Gouvernement. L'investissement dans l'aéroport de Nice par le biais du Fonds de Réserve Constitutionnel en juin 2017 est une excellente opportunité que le Gouvernement a su saisir.

Le dernier chapitre des recettes, celles issues des services administratifs, est en hausse de 16 % par rapport aux prévisions établies lors du Budget Primitif 2017. Cette évolution s'explique par des recettes exceptionnelles, notamment un legs au Nouveau Musée National de Monaco (+ 1,5 M€) et par la régularisation, comme à chaque budget rectificatif, des investissements effectués par l'Automobile Club pour le Grand Prix 2016 (+ 1,9 M€).

Pour clore cet exposé sur les recettes, votre Rapporteur n'a eu de cesse d'appeler de ses vœux une plus grande diversification de l'économie monégasque. Il ne peut donc que se réjouir de l'aboutissement du projet d'incubateur qui sera inauguré en novembre prochain. De nouvelles sociétés innovantes vont être accompagnées par le Gouvernement et nous espérons tous que de brillantes idées génèreront de l'activité et des recettes pour la Principauté. Il est essentiel pour cela de tout mettre en œuvre afin d'ancrer les créateurs d'entreprises de manière pérenne dans l'écosystème monégasque.

Votre Rapporteur en vient à présent au chapitre des dépenses.

Ces dernières, s'établissent à 1 milliard 219 millions d'euros en augmentation de 1,3 % par rapport au Budget Primitif 2017.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- 544 M€ au titre des dépenses de fonctionnement ; elles sont stables par rapport au budget primitif 2017.
- 282 M€ au titre des dépenses d'interventions publiques soit une hausse de 5,4 %.
- 393 M€ au titre des dépenses d'équipement et d'investissements, reports de crédits non compris soit une légère progression de 0,2 %.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement de l'administration, la Commission des Finances incite le Gouvernement à examiner l'augmentation du nombre d'emplois occupés par des Monégasques sans aucune pérennité.

En effet, il est important de limiter le recours aux suppléants « de longue durée » et de trouver des solutions de titularisation pour le personnel contractuel monégasque dont l'ancienneté est significative. Lors de nos échanges privés, le Gouvernement a montré qu'il est conscient de cette problématique.

Votre Rapporteur incite donc le Gouvernement à apporter rapidement des réponses à ces questions.

De plus, la Commission des Finances rappelle que les élus sont très attachés à la gestion des ressources humaines de l'Etat et à la formation des personnels. Ils appellent le Gouvernement à être très attentif à la gestion des carrières et au suivi des vœux de mobilité des fonctionnaires. Nonobstant, il nous semble qu'il ne faut pas hésiter dans certains cas à externaliser certaines missions ponctuelles ou nécessitant des compétences très spécifiques.

Au titre des interventions publiques, l'étude de ce Budget Rectificatif a permis de faire un point sur de nombreux aspects de la vie éducative et sportive de nos compatriotes.

En effet, votre Rapporteur souligne la récente réforme opérée dans le cadre de l'allocation des bourses d'études. Les Elus par le biais de la Commission de l'Education et de la Jeunesse ont finalement réussi à convaincre le Gouvernement de revoir son système de prise en charge des frais pour les études supérieures.

Devant une certaine réticence initiale du Gouvernement, il aura fallu toute la détermination du Conseil National pour obtenir une première avancée.

Les bourses d'études constituent un dispositif essentiel à l'éducation et la formation professionnelle ou technique des jeunes Monégasques. Grâce aux nouvelles dispositions adoptées, les jeunes étudiants monégasques poursuivant des formations diplômantes dans des établissements de très haut niveau pourront bénéficier d'une prise en charge plus importante des frais de scolarité, avec une prise en compte des frais réels d'inscription à hauteur de 25% dans le calcul de leur bourse d'études. Il convient de saluer cette première étape dont on pourra faire un bilan dans les prochains mois.

Cette importante évolution du dispositif des bourses est complémentaire avec la loi n° 1.425 portant création d'une aide financière de l'Etat facilitant l'accès des étudiants à l'emprunt votée le 27 avril 2016.

Votre Rapporteur tient à attirer également l'attention du Gouvernement sur l'urgence que revêt la politique sportive en Principauté.

Après un constat alarmant sur la qualité et l'utilisation de nos structures sportives, il faut prendre toute la mesure de cette problématique.

Le dépôt d'un projet de loi sur le sport se fait attendre et des annonces dans la presse font état de projets de restructuration d'enceintes sportives qui n'ont pas encore été présentés officiellement au Conseil National. Là encore, nos séances privées ne nous ont pas éclairés de manière satisfaisante.

Comme l'a clairement indiqué le Gouvernement, certains éléments devraient apparaître lors de l'étude du Budget Primitif 2018. La restructuration notamment du Stade Louis II fera bien sûr l'objet de toutes nos attentions.

Dans un souci d'anticipation, votre Rapporteur appelle le Gouvernement à plus de visibilité et de rigueur, dès le Budget Primitif 2018, tant en ce qui concerne la communication, que l'octroi d'aides financières aux diverses entités associatives et fédératives.

Le Gouvernement doit prendre conscience que le sport associatif en Principauté est particulièrement développé et qu'il convient d'aider les acteurs de manière équitable, au travers de règles claires et connues de tous.

Au-delà des possibles restructurations du Stade Louis II, du Stade des Moneghetti, des salles omnispports de la nouvelle Gare, et de l'implantation d'une structure au Devens, votre Rapporteur indique que les travaux d'équipement seuls ne suffisent pas. La refonte est plus générale et doit porter également sur les priorités d'accès et les horaires octroyés aux entités. Une normalisation de l'utilisation des enceintes est indispensable et doit s'adapter à l'évolution des pratiques afin de permettre un fonctionnement optimum pour tous les différents acteurs. N'oublions pas que le sport fait partie de l'ADN de la Principauté, il est intrinsèque à notre image.

De plus, le lien entre les diverses entités scolaires et associatives doit être accentué. Ces passerelles entre sport scolaire et sport amateur sont un axe important du développement du sport en Principauté. Ces passerelles doivent être renforcées et développées par un dialogue entre le corps éducatif et le corps associatif. Entre les problèmes d'accès aux informations, les tarifs inégaux et les horaires méconnus. Pratiquer le sport en milieu associatif est un véritable chemin de croix pour nos compatriotes et résidents.

Votre Rapporteur en vient maintenant aux dépenses d'investissement.

Ces dépenses s'élèvent à 393 M€ soit 32 % du montant total des dépenses de l'Etat. Si on ajoute les reports de crédits de 40,5 M€ au titre du Budget 2017, l'Etat dispose d'une enveloppe de 433 M€ en 2017 soit 34 % du budget total.

Le montant des reports de crédits a nettement diminué par rapport à l'an dernier où il avait atteint 54,8 millions d'euros.

Dans son rapport sur les reports de crédit de l'exercice 2016 sur 2017, le Gouvernement indique, je cite : « *Un effort renforcé a été mené cette année pour réduire le montant global des reports. A cet effet, un échange a été engagé de manière systématique avec les services gestionnaires, afin de limiter les reports aux sommes strictement nécessaires au cours de l'année 2017, et dans certains cas, aux dépenses estimées jusqu'à la date de disponibilité des crédits rectificatifs. Répondant aux souhaits exprimés par le Conseil National, la révision des inscriptions primitives au budget 2018 sera privilégiée.* »

Votre Rapporteur se réjouit que le Gouvernement ait désormais pris conscience de la nécessité d'introduire plus de rigueur dans les prévisions budgétaires de ses crédits d'investissements publics. Reporter des crédits doit être en lien avec le besoin

en financement de la gestion opérationnelle. Nous le verrons plus avant par la transformation d'une proposition de loi de la Commission des Finances en projet de loi.

Parmi ces crédits d'équipement, votre Rapporteur souhaite évoquer l'article sur la mise en œuvre du système informatique dont le report s'élève à 1,5 M€. Il est regrettable de prendre du retard sur les développements informatiques pourtant cruciaux pour la modernisation de l'administration. Votre Rapporteur encourage le Gouvernement à se donner tous les moyens d'accélérer cette refonte en utilisant les crédits qui ont d'ores et déjà été votés.

Conscients que les chantiers toujours plus nombreux et complexes influent fortement sur la qualité de vie à Monaco, cette qualité de vie est désormais largement altérée par ces derniers.

Le Conseil National souffre par ailleurs souvent d'un manque de visibilité à long terme de l'action gouvernementale concernant nos grands travaux.

Dans ce domaine, après trois ans de haute lutte, votre Rapporteur est satisfait d'avoir enfin obtenu un phasage de tous les chantiers à horizon 2021 ainsi qu'un phasage du chantier du Nouvel Hôpital jusqu'en 2032, avec les besoins en financement année par année et enfin, un programme décennal d'équipement public. Ces documents de travail constituent un élément de pilotage précieux tant pour le Gouvernement que pour les Elus et devront faire l'objet d'une mise à jour constante.

Ces outils sont essentiels dans le suivi des grands travaux. Ils pourront permettre une prise de décision plus aisée dans le cadre d'arbitrages qui seront assurément rendus nécessaires si nous voulons préserver le cadre de vie de nos compatriotes et des résidents et assurer les besoins en financement de l'Etat pour les années à venir.

L'ensemble des grands travaux doit être mené avec une vision économique précise souvent absente et dont votre Rapporteur développera l'importance plus avant.

Dans un esprit de maîtrise de la dépense publique, votre Rapporteur appelle, une nouvelle fois, à une réflexion sur les montants initiaux affectés aux opérations d'équipement.

Au vu du nombre croissant d'opérations initiées, la maîtrise du coût global devient urgente et le montant affecté ne doit pas être estimé de manière trop imprécise. Et ce, tant au niveau du coût initial que des coûts de fonctionnement futurs, lesquels viendront obérer les budgets de l'Etat pour des

décennies. A ce titre, votre Rapporteur rappelle que le Gouvernement s'était engagé à fournir pour toute opération les coûts prévisionnels d'entretien.

Dans cet esprit, la Commission des Finances a relevé des dépenses supplémentaires de l'ordre de 5 M€ pour chacune des opérations Tunnel Descendant et L'Engelin.

Votre Rapporteur tient à rappeler les évolutions de coûts qu'ont connu ces opérations passant de 106,5 M€ en 2016 à 115 M€ en 2017 pour le Tunnel Descendant et de 104 M€ en 2015 à 119 M€ en 2017 pour l'Engelin.

Ces tendances ne peuvent en aucun cas devenir normatives au sein de la gestion des opérations d'équipement.

Après cet exposé des grandes tendances chiffrées du Budget Rectificatif, Votre Rapporteur souhaite à présent aborder les différents engagements pris par le Gouvernement devant notre Assemblée lors de l'examen du Budget Primitif 2017.

En premier lieu, conformément aux engagements, l'Assemblée a pris note avec satisfaction de l'Arrêté Ministériel concernant la pérennisation des indemnités de vacances et de fin d'année en faveur des fonctionnaires et agents de la Fonction Publique, ainsi que des pensionnés publié au Journal de Monaco en date du 21 juillet 2017.

Il en est de même de l'augmentation de 1,2 % cette année du point d'indice de traitement pour les fonctionnaires par l'intégration de 0,4 points fin 2017 eu égard à l'inflation anticipée.

En second lieu, les Elus sont très satisfaits de la transformation en des temps record des deux propositions de loi émanant du Conseil National :

- La proposition de loi n° 222 portant modification du taux du Contrat Habitation Capitalisation, adoptée en Séance Publique en juin 2016. Les foyers ayant souscrit un Contrat Habitation Capitalisation ont ainsi pu bénéficier dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017 – soit à peine un an après la proposition – d'une baisse significative de leurs mensualités de remboursement.
- La proposition de loi n° 225 sur l'encadrement des reports de crédits adoptée en Séance Publique le 29 novembre 2016, d'ores et déjà transformée en projet de loi par le Gouvernement le 19 juillet dernier soit en seulement 7 mois.

Ces deux exemples démontrent d'une part, que lorsque la volonté politique est présente, les dossiers peuvent avancer vite et être rapidement mis en

œuvre. Le Conseil National, outre son rôle de co-législateur peut et doit aussi jouer un rôle de conseil dans tous les domaines de l'action publique.

A ce titre, le Conseil National a demandé au Gouvernement que le projet Ida qui consistait à l'origine à réaliser une opération immobilière pour les enfants du pays fasse l'objet d'un projet beaucoup plus ambitieux accompagné d'une vraie réflexion urbanistique, globale et systémique du quartier.

En fin d'année 2016, pour répondre à cette requête, le Gouvernement a lancé un concours d'urbanisme. Au Budget Primitif 2017, il s'engageait à présenter les résultats du concours aux Conseillers Nationaux. Cette présentation a eu lieu le 29 mai 2017. Il s'agit d'un projet à long terme c'est-à-dire sur 12 à 15 ans où, pour la première fois un quartier pourra être complètement réhabilité avec une vision d'ensemble en termes de logements, d'espaces de vie, de commerces, de flux de circulation automobiles et piétonniers. En d'autres termes, pour la première fois, un vrai développement urbanistique et sociétal cohérent verra le jour à l'échelle de tout un quartier.

Votre Rapporteur appelle de ses vœux à ce que, dans le futur, les restructurations de quartiers – auxquelles nous ne pourrions échapper – se fassent selon cette approche.

Un autre projet d'envergure répondant à une requête du Conseil National a été présenté aux élus le 12 juillet 2017. Il s'agit de la rénovation complète du quartier du Larvotto par les architectes de l'extension en mer.

On rappellera que lors du vote de la loi n° 1.427 portant désaffectation de parcelles et volumes sur une nouvelle zone à réaliser au droit de l'anse du Portier, le Conseil National avait demandé qu'une rénovation ambitieuse du quartier du Larvotto en harmonie avec le nouveau quartier créé soit imaginée.

L'objectif était que la population s'empare de ce projet et qu'il s'inscrive dans une continuité urbanistique avec l'extension en mer afin de disposer d'un ensemble harmonieux qui devienne un réel lieu de vie.

Le projet imaginé par les architectes a totalement séduit les élus. Il est ambitieux et d'un esthétisme indéniable. Il permet un gain de surfaces commerciales de plus de 5.000 m<sup>2</sup>, un agrandissement et un embellissement de la plage et de la promenade.

A ce titre, la Commission des finances demande que la réalisation de ce projet se fasse en même temps que les travaux de l'extension en mer afin de réduire la durée des nuisances pour les résidents.

Si la Commission des Finances et de l'Economie Nationale peut être satisfaite de l'avancée des études de ces deux grands projets, elle ne saurait achever l'examen de ce budget sans aborder le dossier des Jardins d'Apolline qui préoccupe l'ensemble de nos compatriotes tant il constitue un sinistre sans précédent pour la Principauté.

Une situation aux conséquences humaines graves pour les familles qui occupent des logements insalubres, qui n'ont pas eu, un temps, accès à l'eau potable, qu'il faudra reloger temporairement et qui sont encore, pour certaines, dans l'incertitude de leur quotidien pour les mois à venir.

Ce dossier a mis en lumière un grand nombre de dysfonctionnements allant de la conception à la gestion du parc immobilier de l'Etat, lequel est à la fois et tour à tour maître d'ouvrage, propriétaire et bailleur.

Ces dysfonctionnements ont été criants dans la gestion de la crise sanitaire des Jardins d'Apolline qui touche 10 % de nos compatriotes.

Il aura fallu deux ans pour que le Gouvernement prenne conscience de l'ampleur des problèmes et de la gravité de la situation.

Cette prise de conscience a d'ailleurs été concomitante à l'adoption, à l'unanimité des élus présents lors de la Séance Publique du 22 juin dernier, de la Résolution n° 28 demandant au Gouvernement la mise en œuvre, par tout moyen, de mesures exceptionnelles d'urgence en faveur des occupants de l'immeuble domanial « Les Jardins d'Apolline ».

En outre cette même résolution demandait à ce que je cite, « *le Conseil National soit informé, par tout moyen, de façon hebdomadaire, de l'évolution de la situation ;(...) et que le Gouvernement assume à la fois pleinement son rôle en tant que puissance publique que ses responsabilités en tant que bailleur* ».

Malheureusement seule la presse locale avait suivi cette résolution et les élus n'étaient informés que par cette dernière. La Présidence du Conseil National a donc adressé un courrier au Gouvernement demandant à être instruit de façon périodique par ce dernier conformément à la résolution.

Votre réponse, Monsieur le Ministre, par une lettre en date du 31 juillet est à ce titre édifiante, je cite : « *il est donc légitime que les informations disponibles soient périodiquement transmises à l'Assemblée, ce que le Gouvernement continue à faire. Il ne serait toutefois pas conforme à nos Institutions d'instaurer un système tel que proposé qui conduirait de fait à un contrôle de l'action de l'exécutif.*

Cette réponse est loin d'être conforme à la volonté de transparence totale que vous avez affichée lors de la Séance Publique du 22 juin dernier.

Les réponses répétées de cet acabit pourraient presque passer à la fin pour des aveux de faiblesse.

Cependant, chez nos compatriotes, le temps n'est pas aux exégèses constitutionnelles mais le sentiment dominant dans la population est plutôt : comment en est-on arrivé là ? Et, plus jamais ça.

C'est pourquoi, votre Rapporteur aimerait tenter de dépasser cette crise et d'en tirer les conséquences qui s'imposent en matière de gestion de notre parc immobilier. Pour ce faire, notre propos sera d'analyser les différents rôles que joue l'Etat de la signature du contrat de promotion à la phase de construction des bâtiments et enfin, à la gestion du parc domanial.

En ce qui concerne la signature du contrat pour la réalisation d'une opération, le Gouvernement doit user de toutes ses compétences juridiques et prendre toutes les précautions nécessaires afin de prévoir tout sinistre : garanties décennales, pénalités de retard, interdiction de la sous-traitance en cascade. Le maître de l'ouvrage doit s'entourer dès le départ de toutes les garanties. A ce stade, personne n'est en mesure d'établir de responsabilités ou une chaîne de responsabilités. Seules les experts et la justice pourront les déterminer.

S'agissant de la phase de construction, la crise des Jardins d'Apolline a fait apparaître de nombreuses malfaçons dans la réalisation des opérations de construction. Pour mémoire, cette opération dénommée Ilot Rainier III a coûté 160 millions d'euros et fut réalisée par un marché « tout corps d'Etat ».

Il faut relever que, depuis quelques années, le Gouvernement ne procède plus à l'allotissement des marchés de construction des opérations de logements domaniaux mais fait appel à des conventions de promotion immobilière ou à des marchés « tout corps d'Etat ».

Ce choix opéré souvent pour permettre un gain de temps est en fait dû à l'absence de prévision de nos besoins en logements. En effet, l'urgence n'est qu'une conséquence d'un manque de vision prospective des besoins. L'opération l'Engelin sollicitée en début de mandature en est un exemple.

Dès lors, eu égard à la complexité et au nombre de chantiers d'Etat, le Conseil National appelle le Gouvernement à ouvrir une large réflexion sur le rôle de ses services exécutifs. L'Administration est-

elle à même de gérer tous ces chantiers ou doit-elle déléguer aux opérateurs dont c'est le métier ?

L'Assemblée, de son côté, dans son rôle de co-legislateur souhaite apporter des solutions concrètes à travers sa proposition de loi sur la passation des marchés publics.

En effet, les textes règlementant la passation des marchés publics, éléments qui servent de fondation légale à toute la politique d'achat et d'investissement du Gouvernement datent de 1959.

Ce cadre juridique est figé alors même que l'ensemble des pays développés a su faire évoluer ses textes en les améliorant et en les adaptant aux conditions des nouvelles données économiques.

Ce mode de fonctionnement archaïque a montré ses limites et ses faiblesses notamment en termes de responsabilité face à la sous-traitance. On rappellera les nombreux sous-traitants intervenus sur d'autres opérations qui ont laissé des dettes très dommageables pour les caisses sociales.

Nous voyons bien là toute la nécessité d'un texte qui viendrait unifier les règles de la commande publique dans notre droit.

Un texte modernisant la contractualisation afin d'apporter sécurité juridique et transparence à notre politique de passation des marchés publics.

Le Conseil National a proposé un texte moderne au Gouvernement.

Ce texte – la proposition de loi n° 227 – a été adopté en séance publique le 22 juin.

Ce texte propose la mise en place de critères objectifs lors de l'attribution du marché public.

Ce texte pose le principe fondamental du libre accès à tous les candidats à la commande publique, et de l'offre économiquement la plus avantageuse par rapport aux objectifs préalablement exprimés sans empiéter sur les prérogatives des pouvoirs adjudicateurs publics.

Ce texte valorise la préférence nationale et l'économie locale.

Ce texte responsabilise les différents opérateurs économiques et leurs sous-traitants en prohibant les sous-traitances « en cascade ».

Ce texte introduit pour la première fois dans notre droit la prohibition des pratiques anti-concurrentielles.

Nous vous demandons Monsieur le Ministre, de revenir vers notre Assemblée dans les meilleurs

délais avec un projet de loi afin de se doter d'un cadre juridique moderne et uniformisé encadrant la passation de nos marchés publics.

Mais une fois l'immeuble construit, l'Etat en devient propriétaire et doit donc agir en tant que tel en assurant la gestion et l'entretien de son parc, donc en assurant la valorisation.

Dans un premier temps, la Commission des Finances ne peut s'empêcher de s'interroger sur l'attentisme du Gouvernement qui n'a pas cerné l'ampleur des problèmes rencontrés aux Jardins d'Apolline.

Mais l'administration dispose-t-elle de moyens humains suffisants et d'outils performants lui permettant de gérer son parc domanial de façon optimale ? N'oublions pas qu'en 10 années, le parc immobilier locatif a doublé passant de 1500 à plus de 3000 logements !

Pour ce qui concerne la gestion au quotidien des immeubles domaniaux, votre Rapporteur rappelle que cette tâche est déléguée pour une part importante aux syndics professionnels de la place.

Suite aux doléances répétées de nos compatriotes quant à la gestion insatisfaisante en matière de délais et de services, les Elus ont demandé à ce que les missions de chacun soient clairement circonscrites et redéfinies.

Les Elus ont également souhaité que le mode de calcul des charges imputées aux locataires soit revu et que les pénalités contractuelles pour la non réalisation de chacune des prestations soient appliquées.

Eu égard à la taille actuelle du parc immobilier de l'Etat, le Conseil National considère qu'il est urgent de mettre en place une véritable équipe dédiée renforcée, laquelle serait chargée d'une part, en amont, de la valorisation du parc immobilier et de l'urbanisme commercial et, en aval, de la gestion quotidienne et de l'entretien des bâtiments.

Cette entité doit pouvoir fonctionner avec une plus grande souplesse, plus d'autonomie et avoir une réactivité identique au secteur privé.

En amont, cette structure aurait pour mission de définir les besoins en surfaces, démarche qui ne semble pas exister aujourd'hui.

Elle devrait aussi pouvoir s'appuyer sur des outils de gestion modernes et performants. Nos compatriotes ne pourront qu'y gagner en qualité de vie et l'Etat ne pourra que valoriser ses investissements et optimiser ses revenus.

A ce titre, la Commission a bien pris note, Monsieur le Ministre d'Etat, que vous avez nommé un Conseiller pour le numérique qui sera chargé d'orchestrer ce grand chantier de l'Administration. Mais devant l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir, dans l'ensemble des métiers de la Fonction Publique, pour combler notre retard dans le domaine informatique, une seule personne paraît insuffisante. Il faudra donc se doter du personnel idoine et externaliser cette mission jusqu'à son terme.

Une de ces tâches sera de définir des priorités dans le déploiement d'outils informatiques. La mise en œuvre d'un outil réellement performant et fiable pour la gestion du parc domanial nous semble devoir être une de ces priorités.

Mais la gestion du parc domanial doit commencer en amont, par la définition des besoins en surfaces, démarche prospective qui ne semble pas toujours exister aujourd'hui.

Le Conseil National étant aussi une force de proposition, votre Rapporteur souhaite illustrer son propos par quelques exemples concrets.

Au cours de nos séances budgétaires, les élus sont intervenus sur le programme envisagé sur l'opération Ilot Pasteur. En effet, cette opération verra, pour un montant de 324 M€, s'édifier un collège de 1.500 élèves, un nouvel espace Leo Ferré, 8.000 m<sup>2</sup> de bureaux sans qu'aucun commerce de bouche ou offre de restauration n'ait été prévu dans son enceinte ou à proximité.

Nous considérons, et nous l'avons répété à plusieurs reprises, qu'il s'agit d'un oubli dommageable dans l'étude économique du projet.

Le Gouvernement nous a répondu que les futurs occupants des lieux, de l'ordre de deux mille quand même, devront attendre au moins 5 ans pour que l'extension du Centre Commercial de Fontvieille apporte, peut-être, une offre adéquate qui répondrait aux besoins légitimes des utilisateurs des lieux.

Nous réitérons notre demande : alors que le projet n'est pas encore sorti du sol, il est encore plus que temps de remédier à ce manquement.

Autre exemple, à la demande d'actions concrètes pour lutter contre le manque d'espace de bureau pour l'installation des 105 sociétés en attente de locaux pour démarrer leur activité, la réponse du Gouvernement fut également d'attendre la livraison de prochaines opérations à l'horizon 2020.

Les élus ne peuvent se satisfaire de ces réponses consistant sans cesse à repousser les problématiques touchant à notre développement économique sans présenter de solutions.

Devant cet immobilisme, la Commission des Finances propose des actions immédiates et pragmatiques.

S'agissant du manque de place pour l'installation des sociétés, nous sollicitons le Gouvernement pour le rallongement du délai d'autorisation de domicilier les sociétés n'accueillant pas de public et n'employant pas de personnel au domicile de l'exploitant ou du gérant. Voilà une démarche permettant de libérer des locaux inutilement occupés, tout en prévoyant des recettes supplémentaires au titre du domaine immobilier.

Autre solution en ce qui concerne cette fois les immeubles d'habitation, le Conseil National considère qu'il est urgent de favoriser la mobilité dans le parc domanial.

La réponse du Gouvernement sur ce sujet primordial a consisté en l'envoi d'un courrier à l'ensemble des foyers inscrits à la Commission d'attribution 2017. Quelle déception !

Votre Rapporteur tient à préciser que les Elus ont sollicité des réflexions sur une aide à la mobilité prévoyant une adaptation du loyer dans le cadre des échanges d'appartements, ainsi que la prise en charge de frais liés à l'échange. Cette solution semble la seule à même de faciliter et d'accélérer les échanges : il est urgent de la mettre en place.

Enfin, à l'initiative du Conseil National, le logement des monégasques a évolué. En complément des grands programmes, la construction d'immeubles de tailles plus modestes permet de livrer des appartements à échéances plus brèves, de dynamiser certains quartiers et de proposer une offre diversifiée. Les élus souhaitent que cette démarche se poursuive et ils demandent d'ores et déjà au Gouvernement qu'une nouvelle opération domaniale intermédiaire soit actée dès le Budget Primitif 2018. Suite à son exposé, votre Rapporteur appelle ses collègues à voter en faveur de ce Budget Rectificatif 2017 tout en attirant l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'apporter dès le Budget Primitif 2018, c'est-à-dire dans les prochaines semaines des avancées concrètes sur les sujets que votre Rapporteur vient de détailler.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur BURINI, pour la qualité de votre rapport.

Monsieur le Ministre,

Souhaitez-vous apporter une réponse au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale ?

**M. le Ministre d'Etat.**- Avec plaisir.

On va essayer, Monsieur le Vice-Président, d'apporter des réponses, dans le Budget Primitif 2018 aux nombreuses questions que vous avez posées.

Mais avant cela je vous remercie et de votre travail et du travail Je tiens également des membres de la commission pour la qualité de ce rapport.

Je vais bien sûr répondre aux questions posées au Gouvernement, tout en rappelant au fil de mon propos les principes qui sous-tendent ce budget.

Le premier d'entre eux est la maîtrise de nos dépenses publiques.

Dans un contexte économique international plus encourageant mais toujours aussi incertain, l'excédent de 5.970.200 € soumis au vote de l'Assemblée démontre la rigueur de notre gestion. C'est un effort constant, et que nous devons poursuivre. Chaque budget excédentaire est une garantie que nous offrons aux générations futures et un gage de souveraineté.

C'était l'esprit du Budget Primitif 2017 que vous avez voté. C'est également l'esprit de ce Budget Rectificatif – que j'espère vous adopterez également.

Comme vous l'avez souligné, Monsieur le Rapporteur, ce projet est en effet conforme à l'esprit des lois de finance, à savoir qu'il vient modifier à la marge le Budget Primitif 2017.

Il prend néanmoins en compte la priorité qui a polarisé une grande partie de notre attention et de nos forces au cours de ces derniers mois, je veux bien entendu parler du sinistre intervenu dans l'ensemble domanial des Jardins d'Apolline.

C'est pourquoi je souhaiterais aborder ce sujet en tout premier lieu.

Nous avons à faire face, avec les Jardins d'Apolline, à une situation qui n'aurait jamais dû se produire.

Mais je voudrais pour commencer vous informer des derniers développements de cette affaire :

- sur le plan sanitaire tout d'abord, les principaux désagréments liés à la potabilité de l'eau que vous rappeliez, ont été réglés durant l'été – même si nous restons vigilants et effectuons de façon régulière des tests permanents ;
- sur le plan des relogements, des solutions « sur mesure » et véritablement « sur mesure » ont été trouvées par M. Albert CROESI, que je salue ici pour son excellent travail, dans des délais record, pour tous les foyers du bloc B et de la partie mitoyenne du bloc D. Sur le plan financier, je n'y reviendrai pas, des mesures d'accompagnement ont également été décidées pour permettre à nos compatriotes de passer ces difficultés dans les meilleures conditions possibles ;
- s'agissant des travaux ils vont pouvoir commencer le 15 février prochain. Une durée de l'ordre de 30 à 36 mois est prévue par l'entreprise monégasque choisie par le Gouvernement en maîtrise d'ouvrage déléguée. Il s'agira de remettre le bâtiment à neuf, comme nous nous y sommes engagés auprès des résidents ;
- enfin sur le plan judiciaire, les assignations ont été lancées et l'expertise a démarré : la procédure engagée par le Gouvernement sera longue, mais l'Etat compte bien aller jusqu'au bout, car il est lui aussi victime de ce sinistre.

Monsieur le Rapporteur, le Gouvernement a pris ses responsabilités en anticipant sur les conclusions de la procédure judiciaire, afin d'atténuer les difficultés des résidents autant qu'on pouvait le faire.

Les choses avancent donc, et l'avenir peut être envisagé avec davantage de sérénité, même si je suis conscient que les désagréments occasionnés par cette crise ont un impact important sur la vie des personnes concernées.

Vous abordez par ailleurs le sujet de l'information du Conseil National, Monsieur le Rapporteur.

Je veux vous dire qu'il s'agit d'une préoccupation constante dont témoigne l'échange approfondi que nous avons eu avant nos séances privées consacrées à l'examen du projet de Budget Rectificatif 2017.

J'ai adressé vendredi dernier au Président un point précis de la situation. Ces mêmes informations ont été portées à la connaissance des résidents que nous avons rencontrés hier soir, avec les membres du Gouvernement concernés.

Il n'y a donc aucune volonté de cacher quoi que ce soit, bien au contraire. Mais une certaine retenue, vous le comprendrez, doit rester de mise dans une affaire de cette ampleur : elle implique d'annoncer les mesures une fois que l'ensemble des tenants et aboutissants ont pu être soigneusement examinés. Le Gouvernement n'est pas dans cette affaire à la recherche d'effet d'annonce.

Le Gouvernement reste ouvert pour améliorer ses procédures en matière d'information et de communication. Sachant qu'évidemment c'est celui qui reçoit l'information qui est évidemment le mieux placé pour la critiquer.

S'agissant du compte spécial du trésor qui retrace les mouvements de fonds relatifs au sinistre des Jardins d'Apolline, je vous confirme, Monsieur le Rapporteur, ce que vous avez dit, le Gouvernement est évidemment bien conscient qu'il nécessite une adoption par la loi de finances.

Compte tenu de l'avancée positive des relogements et du contrat à passer pour les travaux, nous avons d'ailleurs dû solliciter une inscription complémentaire sur le siège de 3 M€ il y a quelques jours.

Face à cette situation exceptionnelle et à la réactivité qu'elle a demandée, le Gouvernement ne doute pas que le Conseil National marquera son accord par un vote positif. Il montrera ainsi, une fois de plus, la solidarité des élus avec les nombreuses familles monégasques impactées.

Vous avez également soulevé, Monsieur le Rapporteur, la question de la méthode et des procédures employées par l'Etat, à la fois lors de la signature du contrat de promotion, dans la gestion de son parc immobilier, comme dans la phase de construction.

Cette question est tout à fait pertinente.

Les pistes de réflexions que vous proposez seront bien entendu explorées – y compris celles contenues dans la proposition de loi relative à la passation des marchés publics.

Il faut bien sûr se garder de toute appréciation hâtive : nos Services fournissent un travail de qualité et y investissent une énergie considérable. Mais il faut tirer les enseignements des Jardins d'Apolline ; nous en sommes d'accord et nous le ferons.

Pour ce qui concerne votre proposition de mise en place d'une équipe dédiée à la gestion du parc domanial de l'Etat, je rappelle que le Gouvernement a écrit dès le 18 juillet 2017 au Président du Conseil National pour indiquer qu'une réflexion sans a priori

serait menée sur une reprise par l'Administration de la gestion des immeubles d'habitation.

Comme vous, le Gouvernement est à la recherche de la meilleure solution possible pour gérer son parc domanial.

Cette réflexion est nécessaire elle sera, effectivement conduite : il faut néanmoins peser les avantages et les inconvénients des différentes formules, et évaluer leurs conséquences, notamment en termes d'emplois publics.

En attendant, les syndicats vont être à nouveau sensibilisés sur l'importance de leur rôle et sur le strict respect de leurs obligations contractuelles. En cas de manquement, nous en tirerons les conséquences.

S'agissant de votre proposition de loi sur la passation des marchés publics, et même si le délai constitutionnel de réponse court jusqu'au 26 décembre, je souhaite vous dire, même si je l'ai déjà mentionné, que le Gouvernement partage le constat du Conseil National sur la nécessité, face à la complexité juridique et technique croissante de ces opérations, de moderniser la réglementation applicable.

Il y a bien évidemment ici des enjeux considérables, liés à des motifs d'ordre financiers et de bonne gestion des finances publiques. Mais il y a également des enjeux humains, qui ont trait à la qualité de vie de chacun, et le Gouvernement y est comme vous très attaché.

La proposition de loi fait donc l'objet d'une étude approfondie, afin de déterminer les conditions de sa transformation en projet de loi. La décision du Gouvernement vous sera transmise très prochainement.

J'en viens maintenant aux autres sujets qui jalonnent le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Monsieur le Rapporteur ayant parfaitement décrit les grands équilibres du budget, il ne me semble pas nécessaire d'y revenir.

Mais je veux évoquer les domaines prioritaires de l'action publique dont il témoigne.

Je rappelle que la principale ambition du Budget Primitif 2017, voté en fin d'année 2016, était de préparer l'avenir, à travers des priorités, je les rappelle : la sécurité, l'environnement et le numérique, tout en renforçant notre modèle de développement à travers les piliers que sont la santé, l'éducation ou la culture.

Je suis donc surpris comme l'ensemble du Gouvernement, de votre affirmation selon laquelle le Gouvernement manquerait de vision à long terme, ou que son action ne serait pas en adéquation avec les objectifs affichés...

Votre rapport rappelle d'ailleurs les sujets de satisfaction, ou les exemples d'engagements tenus dans des délais souvent assez contraints, donc remarquables. Permettez-moi de citer :

- l'investissement dans l'aéroport de Nice,
- le lancement de l'incubateur,
- l'amélioration du dispositif de bourses d'études,
- la pérennisation des indemnités de vacances et de fin d'année dans la Fonction Publique,
- la majoration du point d'indice de traitement des fonctionnaires,
- la transformation en projet de loi de la proposition sur la modification du taux du Contrat Habitation Capitalisation,
- ainsi que son application immédiate après le vote,
- la diminution des reports de crédits et la transformation en projet de loi de la proposition sur leur encadrement.

Ces motifs de satisfaction n'empêchent pas le Conseil National, et je le comprends, d'exprimer des attentes sur d'autres affaires, ce qui me paraît tout à fait légitime.

Monsieur le Rapporteur vous citez ainsi le paradoxe de Schrödinger, pour illustrer l'impression que certains projets du Gouvernement vous paraîtraient à la fois morts et vivants.

Je vous dirais qu'il y a également un paradoxe à dénoncer le fait que certains projets semblent à l'arrêt, tout en réclamant une priorisation des actions publiques. Prioriser c'est précisément favoriser certaines actions, et cela se fait au détriment d'autres, que l'on reporte dans le temps...d'où sans doute votre impression que l'action gouvernementale relève de la physique quantique. Compte tenu de l'importance de cette découverte par Max BROWN, je considère que c'est un hommage du Conseil National au Gouvernement.

Concentrons-nous donc sur celles qui avancent. Travaillons ensemble à la réalisation des idées qui foisonnent, et gardons à l'esprit la différence d'appréciation évidente entre le Gouvernement et le Conseil National dans la gestion des affaires publiques. Le Gouvernement est chargé de leur

exécution au quotidien, avec tous les aléas et les arbitrages permanents que cela comporte.

Dans ce cadre, travaillons aux priorités identifiées lors de notre Budget Primitif 2017 : la sécurité, la santé, l'éducation, la culture, l'action sociale, et le sport, qui occupe une place de choix à Monaco et sur lequel je souhaite à présent répondre aux interrogations formulées.

S'agissant de la restructuration du Stade Louis II et des projets de modification d'enceintes sportives, je vous avais adressé le 15 mai dernier un courrier très détaillé.

Il exposait clairement l'arbitrage rendu par le Gouvernement pour la restructuration de cet équipement majeur. Il précisait les principaux objectifs et caractéristiques de cette restructuration, ainsi que les différentes mesures d'accompagnement envisagées. Leur but était soit de créer de nouveaux équipements sportifs, soit de dégager des surfaces et volumes au sein même du Stade Louis II, afin de faciliter les opérations de restructuration.

Bien entendu, et comme le Gouvernement vous l'a proposé, une Commission Plénière d'Etude pourrait être programmée, afin d'évoquer l'ensemble de ces opérations.

Dans cette optique, le Gouvernement demeure dans l'attente des questions de votre Assemblée, questions qu'annonçait le courrier du Président du Conseil National du 23 mai dernier.

S'agissant de la loi sur le sport, la séance de la Commission de l'Education et de la Jeunesse du 9 décembre 2016 a permis de vous en présenter les principaux thèmes à savoir :

- l'élaboration d'un accord international organisant la participation des clubs monégasques aux championnats français ;
- la détermination ensuite des compétences respectives des grands acteurs institutionnels du sport monégasque ;
- l'organisation de l'accès aux équipements sportifs publics et leur utilisation par les entités associatives.

L'état d'avancement de ce dossier fera bien entendu l'objet d'une communication régulière auprès des élus du Conseil National.

Je voudrais à présent m'arrêter un instant sur un point important de l'action gouvernementale qui est revenu à plusieurs reprises dans le rapport : je veux parler du développement du numérique en Principauté.

Comme vous l'avez rappelé Monsieur le Rapporteur, un Conseiller pour le numérique directement placé sous mon autorité a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet dernier.

Ce haut fonctionnaire éminemment qualifié est chargé de coordonner et de donner une nouvelle impulsion aux actions menées en faveur de la modernisation des systèmes d'information de l'Etat et de la mise en œuvre de la « smart city ».

Il importe en effet d'aller plus vite dans ce domaine, voire même d'être des précurseurs.

Vous avez relevé, Monsieur le Rapporteur, les importants reports de crédits en matière informatique.

Je les regrette comme vous : il s'agit de retards techniques. Mais je peux vous assurer que les sommes reportées seront intégralement et même rapidement investies dans la modernisation de nos systèmes d'information. Les chantiers ne progressent peut-être pas tous au rythme escompté, mais ils avancent !

Il en va de même pour l'outil de gestion immobilière Optimo, dont vous avez parlé, dont la mise en œuvre a certes été retardée, mais qui est aujourd'hui en grande partie exploitée par l'Administration des Domaines.

La modernisation de l'outil informatique des Services fiscaux fait aussi partie des chantiers prioritaires du Conseiller pour le numérique et nous vous annoncerons un certain nombre de propositions dans ce domaine.

J'en profite d'ailleurs pour préciser à cet égard que, contrairement à ce qui a pu être affirmé dans le rapport, les évolutions fiscales françaises, qui ont effectivement des répercussions directes sur Monaco, compte tenu de la convention de 1963, font bien évidemment l'objet d'une attention de tous les instants de la part du Gouvernement.

Le développement du numérique bénéficiera également à la maîtrise de nos finances publiques et à l'accroissement des recettes de l'Etat, au travers de la mise en œuvre d'une réforme de notre comptabilité.

Deux fonctionnaires sont désormais chargés d'initier une comptabilité analytique et de mettre en place des outils de tableau de bord qui vous permettront comme à nous d'avoir une connaissance encore plus fine du coût et des effets des politiques publiques.

Je souhaite à présent en venir à la situation de la Société des Bains de Mer, évoquée par Monsieur le Rapporteur.

Je vous rejoins, il convient effectivement de laisser aux nouveaux dirigeants du secteur des jeux un peu de temps pour obtenir des résultats. Les explications qui nous ont été fournies lors de la récente Commission Tripartite ont, je crois, convaincu les participants que les choses vont dans le bon sens.

Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue l'amélioration des résultats des jeux observée depuis 2013. J'espère évidemment qu'elle se confirmera et se renforcera, même s'il faut être très prudent en la matière.

Au-delà du secteur des jeux, qui reste sa pierre angulaire, la S.B.M. est également tournée vers d'autres objectifs, qui vont au-delà de l'approche initiale du « plan Renaissance », et s'appuient sur les forts potentiels de la Société. Je veux notamment citer :

- le développement des capacités hôtelières, avec la rénovation totale de l'Hôtel de Paris dont la réouverture partielle est d'ores et déjà une réussite,
- la valorisation des marques de la S.B.M. à l'international, à Macao notamment,
- la poursuite de projets immobiliers et locatifs d'importance, avec en premier lieu le One Monte-Carlo, qui offrira, outre des résidences de qualité, d'importantes surfaces de bureau,
- la remotivation enfin des équipes, avec l'élaboration d'un nouveau contrat social passant par de nouvelles conventions et l'identification et le développement des talents.

Ces chantiers permettront à la S.B.M. de retrouver son dynamisme, et de poursuivre sa belle histoire. Car il ne faut pas tout disqualifier. S'il y a peut-être eu du temps perdu, comme vous le soulignez, il y a également eu des anticipations réussies !

Et d'ici à deux ans, lorsque les travaux engagés autour de la place du Casino seront terminés, la S.B.M. disposera d'équipements dignes des meilleurs standards internationaux pour l'accueil de la clientèle de qualité que nous recherchons. Ces travaux bénéficieront à toute la Principauté !

Vous évoquez d'ailleurs plus généralement la politique touristique de la Principauté.

Je veux à cet égard préciser que la décision de limiter la taille des navires de croisière accueillis en Principauté permet de concentrer les efforts de promotion sur la clientèle à l'impact économique le plus important.

Les croisiéristes en escale dans les ports voisins se rendant en excursion à Monaco ne représentent en réalité qu'une faible partie du tourisme excursionniste.

Et il est également important de souligner que la Direction du Tourisme et des Congrès n'entreprind aucune action à destination de ce que l'on nomme assez improprement le «tourisme de masse». Elle ne cible que la clientèle susceptible de séjourner dans les hôtels de la Principauté.

Ces précisions posées, je veux rappeler l'importance, pour Monaco, des touristes du monde entier. Ils bénéficient à notre tissu économique extrêmement diversifié : du restaurant familial aux étoilés des palaces, des boutiques de souvenirs aux magasins de luxe.

Nous devons y penser, mais nous devons aussi réfléchir comme vous l'avez fait, comme vous l'avez esquissé, à une gestion plus efficace des flux, en vue du maintien de la qualité de vie des résidents et de l'amélioration de l'expérience des touristes.

C'est un équilibre plus large auquel nous devons réfléchir, en pesant les avantages et les inconvénients en termes économiques, urbains, environnementaux, mais aussi stratégiques, puisque là aussi se joue une part de notre attractivité.

Dans un tout autre domaine, Monsieur le Rapporteur indique que le Conseil National souffre d'un manque de visibilité à long terme de l'action gouvernementale concernant nos grands travaux.

Comme vous l'avez-vous-même reconnu, nous nous sommes attelés à vous fournir les éléments concernant tous les chantiers jusqu'en 2021 et jusqu'en 2032 pour l'Hôpital. Mais il est bien sûr important que nous puissions actualiser en permanence ces informations.

Un document intitulé « Monaco 2030 » élaboré par la Direction de la Prospective de Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA vous sera diffusé d'ici la fin d'année. Ces éléments, comme vous le soulignez, Monsieur le Rapporteur, permettront des prises de décisions plus aisées lorsqu'il s'agira d'effectuer les arbitrages budgétaires nécessaires.

Je rappelle également que, depuis la Commission Plénière d'Etude sur les Grands Travaux tenue en juin dernier, la nouvelle trame type, conjointement validée avec le Conseil National et la Direction des Travaux Publics, fait désormais apparaître les estimations des consommations et les frais d'entretien pour chaque opération.

Vous évoquez par ailleurs, Monsieur le Rapporteur, la nécessité de réfléchir à une coordination des travaux pour limiter les nuisances.

C'est évidemment un objectif commun, mais, c'est

comme vous le savez un enjeu complexe.

J'en prends pour exemple la rénovation du Larvotto.

Cette rénovation vous souhaitez qu'elle intervienne en même temps que l'extension en mer au droit de l'Anse du Portier. Le Gouvernement vous rejoint et partage votre approche. Mais si cette option présente des avantages, comme le fait de concentrer la durée des nuisances pour les riverains, ou d'offrir plus rapidement aux usagers du Larvotto un espace rénové, elle présente aussi des inconvénients.

Entre fin 2018 et mi-2021, deux chantiers majeurs se dérouleraient en effet concomitamment et dans le même secteur de la Principauté, auxquels il faut ajouter l'opération Testimonio II et potentiellement le parking du Portier, si la décision de réaliser cette opération dont nous parlerons dans le cadre du Budget Primitif 2018, était prise.

Nous pouvons toucher ensemble du doigt les difficultés de programmation de ces opérations qui sont toutes nécessaires. Il faudra l'assumer ensemble.

Concernant les dépenses supplémentaires, de l'ordre de 5 M€, que vous évoquez pour le tunnel descendant et l'Engelin, ces prévisions ne remettent pas en cause le respect des coûts globaux de ces opérations. Elles permettent seulement d'honorer les coûts de travaux supplémentaires, et notamment :

\* pour le tunnel Albert II : la construction d'aménagements provisoires et définitifs destinés au contrôle des véhicules en amont du tunnel par les agents de la Direction de la Sûreté Publique ; la mise en place d'une vidéosurveillance à l'intérieur de la galerie de secours demandée par les Pompiers lors du récolement et la clôture générale de l'ensemble des marchés de travaux.

\* pour l'Engelin : l'intégration au budget de l'acquisition des mobiliers et des travaux d'aménagements particuliers des Archives audiovisuelles, la prise en compte de nouvelles normes pour les ascenseurs et l'application du nouveau cahier des charges de Monaco Telecom pour la fibre et la couverture GSM.

J'en viens à présent à un autre thème de votre rapport : les ressources humaines au sein de la Fonction Publique, et en particulier deux points que vous évoquez : l'accès à la titularisation pour les Monégasque en suppléance depuis longtemps, et la gestion des carrières.

S'agissant du premier point, je tiens à vous rassurer, je voudrais tout d'abord préciser que l'on parle d'un nombre très limité de cas. Lorsque les procédures de titularisation en cours auront abouti, il restera en effet 4 cas de suppléance dans l'Administration centrale.

Cela n'empêchera pas que le Gouvernement demeurera attentif au règlement des situations individuelles et le Gouvernement fera son possible, à chaque fois que les postes seront disponibles pour y répondre.

Par ailleurs, le Gouvernement est, comme vous, très attentif aux questions liées à la mobilité et à la formation des fonctionnaires, qui sont des éléments essentiels au bon fonctionnement de l'Administration et qui permettent aussi d'exprimer notre considération aux agents, tout au long de leur carrière.

J'aborde pour terminer le thème de la gestion des surfaces domaniales à usage de commerces, de bureaux et d'habitations, sujet évoqué à plusieurs reprises dans le rapport.

Pour ce qui concerne tout d'abord la politique des loyers commerciaux et de bureaux, ainsi que la reconnaissance des impayés, je vous confirme, Monsieur le Rapporteur, qu'il y a bien une politique d'ensemble.

Le Département des Finances et de l'Economie et l'Administration des Domaines ont entrepris depuis deux ans une politique de valorisation du patrimoine immobilier de l'Etat. Cette orientation fait suite au constat de loyers qui n'ont pas souvent été réajustés depuis l'entrée des occupants dans les lieux, et qui s'avèrent désormais particulièrement bas.

Pour y remédier, des grilles tarifaires ont été établies par quartier et immeuble, sur la base des loyers du privé dans les mêmes secteurs et bâtiments, en tenant ainsi compte de l'attractivité commerciale. Des augmentations de loyer ont donc été appliquées par référence à ces grilles, mais les loyers demeurent largement inférieurs aux prix du privé.

Ces explications ont été communiquées aux locataires, qui ont accepté très largement ces modifications.

Nous pourrions naturellement, si vous le souhaitez, vous fournir des explications complémentaires plus détaillées.

J'en viens à présent aux propositions formulées par Monsieur le Rapporteur concernant la démarche prospective à adopter pour définir les besoins en surfaces domaniales.

Concernant la présence d'un commerce de bouche au sein de l'îlot Pasteur, le Gouvernement a entendu les préoccupations du Conseil National.

Les surfaces dont il s'agit n'avaient pas encore d'affectation prédéterminée. Nous allons donc étudier la faisabilité de l'implantation d'un tel établissement, avec toutes ses conséquences (création d'une extraction ou respect des normes sanitaires, notamment...) car cela peut effectivement et je vous en donne quitus, présenter un intérêt dans ce secteur.

Vous proposez par ailleurs d'étendre la durée de l'autorisation donnée aux sociétés de se domicilier au siège du gérant. La réglementation de 2007 prévoit une durée maximale de deux ans, hors société anonyme monégasque, sous réserve du respect de certaines conditions. Aucune limitation dans le temps n'existe pour les activités en nom personnel.

Le Gouvernement considère donc que la proposition du Conseil National est acceptable, dans la mesure où les autres conditions prescrites sont respectées.

Pour une domiciliation au sein des logements domaniaux, le Gouvernement n'émet pas d'objection à envisager d'étendre ce délai de deux ans, sous les mêmes réserves.

S'agissant de la mobilité dans le parc domanial, comme le Gouvernement s'y était engagé, un courrier a bien été adressé à l'ensemble des demandeurs domaniaux de la Commission d'Attribution 2017, non-inscrits sur le registre des échanges, afin de leur rappeler cette procédure.

Sur les 70 destinataires, 15 foyers se sont manifestés et inscrits. Ce résultat peut être considéré comme positif, sachant que ces foyers n'auraient peut-être jamais accompli ces démarches sans cette initiative.

Par ailleurs, il convient de préciser que le 22 septembre dernier, plus de 500 courriers ont été adressés à tous les locataires de F4 et F5 pour recenser les foyers intéressés par la mobilité. A ce jour, seuls 16 se sont montrés intéressés.

Le Gouvernement transmettra les résultats définitifs de ce recensement au Conseil National. Ils nous permettront d'enrichir nos travaux en commun pour favoriser la mobilité, car c'est une solution à laquelle le Gouvernement croit autant que le Conseil National.

Enfin, je conclus cette importante partie sur le logement en répondant à la demande formulée par Monsieur le Rapporteur.

Le Gouvernement, comme il vous l'a dit en séance privée, tient à confirmer que la réalisation d'une nouvelle opération intermédiaire est en bonne voie de concrétisation. Une annonce au Conseil National devrait pouvoir être faite dans les prochaines semaines.

Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux,

Pour conclure mon propos au moment d'entamer la discussion et l'examen de ce Budget Rectificatif 2017, je souhaiterais m'appuyer sur deux projets d'envergure pour démontrer que le dialogue entre le Gouvernement et le Conseil National nous permet d'agir dans l'intérêt général de Monaco et de sa population.

Le premier exemple, c'est le projet IDA. Comme vous, Monsieur le Rapporteur, je pense que cette manière de travailler, fondée sur l'échange et la libre expression de toutes les opinions, doit être notre modèle lorsqu'il s'agit de restructurer un quartier.

Le deuxième exemple de bon travail entre nos deux Institutions, c'est la rénovation du quartier du Larvotto que nous vous avons exposée, et qui a recueilli l'assentiment de l'ensemble des élus présents.

Ces deux cas le prouvent : au-delà de vos attentes légitimes en matière d'avancées de projets ou de meilleure information, le Gouvernement et le Conseil National savent travailler ensemble, chacun dans leur rôle mais toujours en partageant leurs idées, au bénéfice de la Principauté.

Ce fondement essentiel de nos Institutions étant respecté, nous pouvons donc continuer à envisager notre travail dans l'avenir avec sérénité.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, souhaitez-vous relever quelques points ?

**M. Marc BURINI.-** Je suis très content qu'on inscrive encore 3 M€ pour les Jardins d'Apolline, cela veut dire que ça avance vite et cela veut dire que M. CROESI, comme tous les gens issus du Conseil National, sont très efficaces.

Ensuite, je suis satisfait parce que vous ne fermez pas – on en reparlera après – la porte sur ce qui a mis en évidence le problème des Jardins d'Apolline et sur toute la gestion du parc domanial, de l'amont jusqu'à l'aval, cela me paraît important de ne pas fermer la porte, ce ne sont peut-être pas les solutions que je préconise, mais de réfléchir vraiment à cela.

D'ailleurs, vous venez de dire qu'on a augmenté les loyers des locaux commerciaux, parce que cela faisait des années qu'ils n'avaient pas été réajustés. Un bon père de famille aurait pratiqué cette réévaluation en saine gestion, et n'aurait pas laissé des baux comme cela. C'est un exemple que vous venez de donner.

Merci beaucoup.

**M. le Ministre d'Etat.-** Merci.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Président.

A présent je vais ouvrir la discussion pour l'ensemble des collègues.

Qui souhaite intervenir pour une déclaration de politique générale ?

Monsieur ROBILLON.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le Budget Rectificatif permet les ajustements en cours d'année.

Il est l'occasion de signaler l'absence de prise en charge de certains problèmes.

Il permet de mettre en exergue des événements inattendus qu'il a fallu ou qu'il faut gérer.

Pour le premier aspect, j'aborderai l'absence de prise en charge du dossier sur la sécurisation du paiement des retraites des fonctionnaires.

De façon claire, il n'est pas question pour le groupe Union Monégasque de remettre en cause les avantages acquis des fonctionnaires partant en retraite. Il ne s'agit pas d'une réforme des retraites.

Nous souhaitons sécuriser le paiement de la retraite des fonctionnaires à l'avenir. Actuellement, la charge pour le budget est d'environ 70 à 80 M€ par an sur 1,2 milliard environ. Les fonctionnaires en activité consacrent 6 % de leur salaire en cotisation, le Gouvernement-employeur ne cotise pas et les sommes sont directement prélevées sur le Budget général.

En cas de crise (internationale ou nationale), une contraction de nos recettes nous conduirait à réduire le train de vie de l'Etat. Il nous paraît donc important de créer, sur le modèle de la Caisse Autonome des Retraites pour les salariés du régime Général, une Caisse de Retraite des Fonctionnaires. Nous devons commencer le plus tôt possible à construire cette structure qui pourrait prendre la forme d'un Etablissement Public. Actuellement, nous bénéficions d'excédents budgétaires qui pourraient être consacrés à cette tâche de sécurité publique.

Au Budget Primitif 2017, en Décembre 2016, le Gouvernement s'était engagé à étudier la question avec des représentants du Conseil National. A ce jour, aucune réunion ne s'est tenue. Ce que je déplore. On nous annonce la première réunion du groupe de travail pour les prochaines semaines, s'y serait-on pris autrement si l'on avait voulu que rien ne se passe durant cette mandature ?

Pour le second point, je parlerai du cas des immeubles dénommés les Jardins d'Apolline.

Je résumerai cette pénible expérience simplement car nul n'ignore les divers épisodes largement décrits dans la Presse au courant de l'année. Ce fiasco concerne quatre blocs construits récemment, impacte la vie de près de dix pour cent de la population monégasque. Nos malheureux compatriotes ont subi un véritable traumatisme dans leur vie quotidienne, des nuisances répétées et des soucis sanitaires. Ils vont subir des déménagements, des relogements pendant plusieurs années.

Les autorités de notre pays ont réagi après la visite sur les lieux et l'expression de la compassion de Notre Prince Souverain. Le Gouvernement refusait jusqu'alors d'entendre ce que disaient les résidents et les élus. Je veux bien qu'on n'écoute pas les élus, mais, par exemple, qui a caché dans les placards les courriers que nos compatriotes, nous ont dit et affirmé avoir adressés au Gouvernement, sans retour ni action ?

Je ne reviens pas de manière étendue sur la gestion du dossier avec, en particulier, la nomination d'un référent, dont on ne peut que le remercier de l'énergie qu'il déploie pour trouver les solutions de relogement. Des sommes sont proposées dans ce Budget pour permettre la mise en route des solutions trouvées (relogement, travaux sanitaires aigus et travaux de structure ...). Ces sommes vont devoir être répétées dans les quatre prochaines années.

Mon propos ce soir est de m'interroger et d'interroger le Gouvernement sur la recherche des responsabilités dans ce pénible dossier.

Je ne parle pas des responsabilités techniques qui seront déterminées par les expertises, les assurances et qui ne peuvent pas être évaluées dans cette enceinte.

Je veux parler ici des responsabilités politiques.

En effet, les premiers dégâts sont connus depuis plusieurs années. On nous avait longuement expliqué dans cette enceinte que des aménagements, des solutions techniques avaient été trouvées et allaient régler définitivement le problème. L'appréciation de la gravité de la situation a tardé et les conséquences humaines et financières en ont été grandement augmentées.

Il est important, et je le demande officiellement ce soir, qu'une enquête soit diligentée rapidement pour apprécier à quels niveaux les dysfonctionnements sont survenus. Il est capital de comprendre les raisons de ce désastre non pas tant pour désigner des responsables (cela est cependant nécessaire !) mais aussi et surtout pour éviter la récurrence dans d'autres circonstances.

Trois Départements sont concernés dans ce dossier : Les Travaux Publics, les Finances et les Affaires Sociales.

Les questions que je me pose sont, par exemple, les alarmes initiales des services techniques ont-elles eu lieu ? A quel niveau un blocage est survenu ? Pour quelles raisons ces éventuels blocages sont apparus ? Pourquoi attendre la visite du Souverain et la constitution d'une Association des habitants pour réagir ? Et il y a sans doute d'autres questions à soulever.

Se pose enfin, à ce niveau, la composition, les pouvoirs et l'organisation de la Commission d'enquête.

L'Inspection Générale de l'Administration pourrait être chargée du dossier mais comme ses membres sont tous fonctionnaires issus des différents Départements concernés l'objectivité pourrait être difficile à assurer.

De manière plus générale, dans notre pays, en cas de dysfonctionnements de services d'Etat comment apprécier et par qui apprécier les responsabilités ? Il serait temps de réfléchir sur ce sujet.

Merci beaucoup.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur ROBILLON.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je peux répondre sur les retraites, Monsieur ROBILLON, c'est un sujet important, c'est un sujet qui obère les finances publiques à très long terme. Nous vous avons écrit deux fois pour commencer à engager ce dialogue, nous sommes dans l'attente de vos disponibilités. Nous sommes disponibles, du côté du Gouvernement, pour engager cette réflexion ensemble et nous avons d'ailleurs, comme nous nous y étions engagés, cantonné 130 M€ dans le Fonds de Réserve, pour créer cette poche retraite. Donc, nous sommes à votre disposition et nous sommes tout à fait prêts à réfléchir avec vous aux mesures qui seront nécessaires.

Quant aux Jardins d'Apolline, je suis tout à fait d'accord avec votre approche, nous devons tirer des leçons de ce qui s'est passé, il est clair que cela n'aurait jamais dû se passer. Donc, nous regardons au sein de l'Administration la façon de faire au mieux afin de trouver les solutions. Ce n'est pas simple. Une commission d'enquête, c'est un peu lourd. En tous les cas ce travail est nécessaire cela est clair ! La forme qu'il prendra, nous ne sommes pas complètement convaincus encore de la faire mais nous avons eu déjà au sein du Gouvernement des premiers échanges pour nous permettre de comprendre les éventuels dysfonctionnements qui sont intervenus, parce que comme toujours dans ce genre de sinistre, c'est un concours de circonstances, c'est un fait qui se rattache à un autre fait qui nous amène à être dans cette situation-là.

Donc nous travaillons aussi sur les leçons à tirer du dossier Jardins d'Apolline.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur PASQUIER.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Nous voici devant le dernier Budget Rectificatif de cette législature. Il est donc opportun de revenir en arrière et essayer de comprendre ce qui a fonctionné et ce qui a moins bien fonctionné.

La première observation que je voudrais faire est que nous avons commencé cette législature avec un Gouvernement, et nous la terminons avec un Gouvernement Princier, sans qu'aucune explication n'ait jamais été fournie sur ce changement de nom. Libre à chacun d'en penser ce qu'il veut. Quant à moi, Monsieur le Ministre, je continuerai à vous appeler le Gouvernement, puisque c'est ainsi que vous nomme notre Constitution.

Car voyez-vous, quand j'émet des critiques vis-à-vis du Gouvernement, je n'émet pas de critiques vis-à-vis du Prince, et pourtant, ce changement de nom pourrait laisser croire le contraire. Peut-être était-ce là le but ? Je ne sais pas.

Cette liberté que le Gouvernement prend dans l'application de notre Constitution se retrouve dans d'autres domaines. Je passerai sur la non application de l'Article 17 qui dit que les Monégasques sont égaux devant la loi et qu'il n'y pas entre eux de privilèges, alors que les femmes monégasques et leurs enfants souffrent d'une discrimination flagrante dans l'attribution du statut de Chef de Foyer.

Quitte à me répéter, je centrerai mes remarques sur le domaine budgétaire.

Le Fonds de Réserve Constitutionnel tout d'abord. Celui-ci est utilisé depuis longtemps, soit pour masquer des déficits dans les années moins bonnes, soit pour masquer les excédents dans les années fastes. Il est utilisé comme un budget bis. Il finance des dépenses publiques hors budget, et donc sans le vote des Conseillers Nationaux. La Commission de Placement des Fonds n'est que consultative. Et parfois, comme cela a été le cas pour le Port de Vintimille, cette commission n'est même pas consultée. Et pourtant, l'Article 37 de la Constitution dit, je cite, « Le budget national comprend toutes les recettes et toutes les dépenses de la Principauté ».

Et puis, il y a les recettes et les dépenses qui ne figurent ni au budget, ni au Fonds de Réserve Constitutionnel. Les exemples abondent, et les montants ne sont pas triviaux, plusieurs centaines de millions d'euros. Je choisirai un exemple pour illustrer mes propos, il s'agit de l'opération immobilière Testimonio II.

L'Etat a échangé des mètres carrés contre la réalisation d'équipements publics, des appartements domaniaux, un parking, une crèche, une école. Le principe est le suivant : le promoteur finance ces équipements publics en vendant des appartements construits avec les mètres carrés obtenus en échange. Pas grand-chose à dire sur le montage, bien que l'on pourrait questionner l'absence d'appel d'offres. Mais ce qui est carrément choquant, c'est que ni les recettes provenant de la vente des mètres carrés au promoteur, ni les dépenses réalisées pour les équipements publics ne figurent au budget. Et pourtant, l'Article 38 de notre Constitution dit, je cite, « Le budget national exprime la politique économique de la Principauté ».

Pour être objectif, cette « tambouille » budgétaire est réalisée avec l'assentiment du Conseil national. En effet, les Conseillers Nationaux votent les budgets année après année sans presque sourciller. Peut-être ne comprennent-ils pas ce qui se passe ? Peut-être considèrent-ils que le respect de notre Constitution n'est pas important ? Où peut-être pensent-ils, j'en reviens à mon premier point, que s'opposer au Gouvernement c'est s'opposer au Prince et à notre régime ?

Je pense exactement le contraire. Insister pour que le gouvernement respecte notre constitution ne peut que renforcer notre régime, notre monarchie héréditaire et Constitutionnelle.

Les anglo-saxons appellent cela « *checks and balances* ». C'est le b a ba de tout état de droit.

Cette opacité contribue à masquer la situation véritable de nos finances. Le budget, comme l'a dit M. J-F. ROBILLON, est de 1 milliard d'euros environ et le Fonds de Réserve Constitutionnel dispose de 2 milliards d'actifs liquides. Soit un an et demi de dépenses. Ce chiffre était de quatre années de dépenses il y a dix ans. Nos réserves liquides représentent moins de la moitié de notre PIB (Produit Intérieur Brut). En Norvège, elles représentent presque 3 fois le PIB, ce qui ferait environ 15 milliards d'euros à l'échelle de Monaco. Cela met les choses en perspective, n'est-ce pas ?

Malgré une conjoncture très favorable, nous ne mettons pas assez d'argent de côté. Nous dépensons trop.

Et je ne compte même pas les sommes qu'il faudrait mettre de côté pour financer indépendamment la traite de nos fonctionnaires.

Cela place Monaco dans une situation de grande vulnérabilité si la conjoncture venait à se retourner contre nous. Ce n'est pas une gestion de bon père de famille que nous avons là, nous nous comportons comme des flambeurs, sans souci d'équité pour les générations futures.

A l'aube des élections nationales de février 2018, méfiez-vous de ceux qui veulent vous faire croire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, que notre capacité financière est sans limites, et que nous pouvons vivre en autarcie de nos voisins et amis européens.

Ne nous voilons pas la face sur l'état de nos finances publiques. Comme nous l'avons fait pendant trop longtemps concernant les Jardins d'Apolline. Comme nous l'avons fait trop longtemps sur d'autres sujets d'actualité que je ne n'aborderai pas ici.

Méfiez-vous des sirènes qui veulent vous faire prendre vos désirs pour la réalité.

Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur PASQUIER.

Monsieur GRINDA, je vous en prie.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais débiter cette session par un suicide en direct. Ne vous réjouissez pas trop vite, il ne s'agit que d'un suicide électoral.

En effet, j'ai choisi de vous parler d'Europe... et si j'en crois les déclarations des uns et des autres, la population entière serait angoissée à l'idée même que l'on prononce ce simple nom : Europe !

Ce soir, sérieusement, je vais vous livrer mon idée de l'Europe, indissociable de mon ambition pour ma patrie. J'emploie le mot patrie à dessein car il est chargé d'amour et de respect tant mon Europe à moi est l'addition de toutes les patries qui la composent, c'est-à-dire l'addition des bonnes volontés de ceux qui l'ont inventée.

Car au-delà d'un continent, cette Europe est d'abord une volonté politique issue des grands carnages qui ont dévasté ses nations au long du XX<sup>ème</sup> siècle. Il en a fallu du courage à ces hommes de bonne volonté pour construire un avenir de paix sur des millions de morts, sur un océan de larmes et de rancœur.

Ces hommes d'Etat je dis bien ces hommes d'Etat et pas ces chefs d'Etat, s'ils n'avaient écouté que la peur, s'ils avaient marchandé leurs convictions contre quelques bulletins de vote, n'auraient pas imaginé la plus belle des machines : la machine à faire la paix. Et de cette paix sont nées les 30 glorieuses, période faste et heureuse dont nous sommes, tous ici présents, les heureux bénéficiaires. La voilà mon Europe, la vraie, la seule qui vaille. Car mon Europe, ce n'est pas celle, caricaturale jusqu'au ridicule, qui produit des textes parfois incompréhensibles ou inapplicables. Celle-là, je n'en veux pas ! Personne n'en veut ici ! Le Prince l'a clairement dit : nous n'intégrerons pas l'Union Européenne.

Ce que je défends, ce que nous devons tous vouloir tous ensemble, c'est un accord, un simple accord avec l'esprit des pères de l'Europe. Cet accord sera obligatoirement respectueux de nos particularités, toutes nos particularités. Pas un Conseiller National ne votera autre chose, ni aujourd'hui ni dans l'avenir.

Certains ont peur, je les respecte et je les écoute.

Certains font peur : je les combats.

A nous d'expliquer, inlassablement, qu'un mauvais accord sera refusé mais qu'un bon accord aura des conséquences positives sur la vie de nos entreprises qui verront leurs marchés s'ouvrir, créant ainsi les conditions de notre prospérité économique un bon accord permettra à notre jeunesse de circuler librement pour étudier dans le cadre d'Erasmus ou bien d'intégrer plus facilement les plus grandes universités. Enfin, et c'est sans doute le plus important pour l'avenir, un bon accord renforcera ce qui n'a pas de prix à mes yeux ; il renforcera notre Souveraineté.

En effet, nous serons alors reconnus comme un Etat à part entière, qui n'aura plus besoin du grand pays voisin pour avancer librement dans tel ou tel domaine qu'il aura choisi.

De cet accord, s'il existe sous la forme que je viens d'évoquer, notre Principauté sortira grandie, grandie et libre. Cette Souveraineté accrue sera le gage absolu de notre prospérité et de notre liberté car c'est nous, Monégasques, aux côtés de notre Prince, qui déciderons de notre avenir.

Je parle ici pour mes 4 enfants.

Je parle ici en pensant aussi à mon grand-père, Félix GRINDA, combattant de la grande guerre, martyrisé comme tant d'autres à Verdun. Je me dis que s'il entendait nos querelles sur un sujet pareil, il ne comprendrait pas.

Sous les conditions exposées plus haut, je vous demande à tous de bien réfléchir et de ne pas nous jeter dans des divisions stériles. Notre pays n'en a pas besoin, surtout en ce moment où l'union derrière le Souverain est absolument nécessaire.

Soyons tous ensemble intransigeants sur nos valeurs et si ces valeurs sont respectées, alors, soyons sans crainte du bon côté de l'histoire.

Voilà, je me suis suicidé, c'est curieux, je me sens en pleine forme et plein d'optimisme.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GRINDA.

Madame FRESKO-ROLFO, nous vous écoutons.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres,

Je souhaiterais démarrer mon intervention par une clarification de circonstance puisque l'étude du Budget Rectificatif est aussi le moment de dresser le bilan d'une année politique.

Les négociations avec l'Union Européenne, pour faire suite à M. GRINDA, ont fait couler beaucoup d'encre et cristallisé les échanges au sein même de cet hémicycle.

Ainsi, dans le strict respect de nos Institutions, je souhaite donc rappeler ce soir, à nouveau, la position constante et cohérente du groupe Horizon Monaco :

Nous défendons toujours les particularités de notre Principauté !

Celles-ci doivent demeurer inchangées et clairement réaffirmées dans le cadre de cet éventuel accord de négociation. Et plus particulièrement sur les enjeux liés à la priorité nationale.

Je souhaite ce soir renouveler les vœux de notre groupe politique, pour que le Conseil National, représentant des Monégasques, reste toujours associé aux négociations avec l'Union Européenne, même dans la prochaine mandature et quelle que soit l'issue des élections. Il s'agit ici de rassurer nos compatriotes, de leur assurer que ferons tout pour que nos spécificités soient sauvegardées.

L'épisode du Brexit, et plus récemment encore ceux en Ecosse et en Catalogne, nous conduisent, Monsieur le Ministre, à prendre du recul. Laissons-nous donc le temps de la réflexion...

Nos spécificités c'est aussi cette priorité nationale, justement, déjà tant mise à mal quotidiennement, au sein même des entreprises monégasques, sans que l'on puisse encore faire endosser à l'Union Européenne quelque responsabilité que ce soit.

Les chiffres communiqués cette année par le Gouvernement sur les effectifs de certaines sociétés parlent d'eux-mêmes :

Monaco Telecom : 195 collaborateurs, 9 Monégasques.

La S.M.E.G. : 94 employés, 19 Monégasques.

La Société Monégasque des Eaux : 41 employés, 3 Monégasques.

Et ne parlons pas de ces sociétés qui bénéficient des largesses de l'Etat comme :

le Yacht Club, 173 employés, 8 Monégasques,

le Grimaldi Forum : 336 vacataires, 43 Monégasques et 138 personnels permanents, 7 Monégasques !

Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive... Ces données révèlent l'ampleur de la problématique qu'il est impératif de régler chez nous, avant tout.

Notre rôle, élus et membres du Gouvernement, est de veiller à ce que l'emploi privé, concessionnaire, ou encore subventionné, absorbe en priorité nos demandeurs d'emploi Monégasques et pourquoi pas résidents.

La rumeur publique parle déjà de priorité « internationale » sur des locaux commerciaux domaniaux.

La rumeur publique parle déjà de prix fous pour les fonds de commerce de ces locaux, écartant ainsi de manière drastique beaucoup de nos compatriotes.

Pour ces raisons il devient impératif, Monsieur le Ministre, d'établir une stratégie, pour que les débouchés de nos nationaux ne soient pas uniquement la Fonction Publique.

En effet, l'Administration ne saurait être considérée comme le seul refuge d'une population en âge de travailler.

Cela ne peut pas être la vision d'un Etat qui a tout pour réussir, qui porte en lui une jeune génération prête à éclore. Cette jeune génération qui a tant soif d'entreprendre.

Nous devons redonner confiance à nos employeurs quant à la compétence des Monégasques. Nous devons redonner confiance à nos compatriotes quant aux possibilités offertes par le privé.

Enfin, il me paraît essentiel de développer la valorisation des acquis au sein de l'Administration. Pour qu'enfin, nos nationaux encore contractuels, puissent valider leur expérience professionnelle et faire reconnaître leur capacité à occuper les fonctions qui sont les leurs depuis tant de temps.

Sans transition, Monsieur le Ministre, je me permettrai une question :

Pensez-vous que l'inégalité salariale homme/femme, estimée à plus de 20 % dans les autres pays européens, se soit arrêtée aux frontières de Monaco ?

Notre Souverain a salué, lors de son intervention à l'ONU, les pays qui œuvrent pour l'amélioration de la condition féminine.

Alors au regard de nos bons rapports Institutionnels, comment se fait-il qu'il me faille à nouveau, en tant qu'élue du Conseil National intervenir ce soir, pour la troisième fois, pour que vous nommiez, enfin, une personne dédiée à l'égalité homme/femme, en matière de progression professionnelle mais

également salariale ?

Je vous saurai gré, Monsieur le Ministre, de bien vouloir faire suite à ma demande et d'intervenir, par cet acte fort, en faveur des femmes.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Madame FRESKO-ROLFO. Monsieur SVARA.

**M. Pierre SVARA.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues,

Ce dernier Budget Rectificatif de la mandature s'inscrit comme les précédents dans la continuité de la politique définie en 2011 par le Gouvernement Princier, en concertation avec le Conseil National, de réduction du déficit des finances publiques tout en assurant à la fois la poursuite d'une politique économique et sociale ambitieuse et le développement de l'attractivité en Principauté.

Comme les précédents budgets, celui-ci ne présente que de légères modifications à la marge. Comme dans les précédents budgets, nos finances publiques sont saines, les comptes sont équilibrés, excédentaires même, tout le monde pourra s'en réjouir. Mais comme dans les précédents budgets, toutes les recettes et dépenses de l'Etat n'y sont pas incluses.

Que certaines dépenses n'apparaissent pas ou qu'elles soient financées par le Fonds de Réserve, le Gouvernement ne nous entend pas lorsqu'on lui demande d'appliquer deux règles constitutionnelles simples. L'article 37 de la Constitution monégasque dispose que le budget national comprend toutes les recettes et toutes les dépenses publiques de la Principauté. L'article 38 dispose que le budget national exprime la politique économique et financière de la Principauté.

Le budget reflète-t-il bien la politique de la Principauté si toutes les dépenses ne sont pas inscrites ? Et si le Gouvernement ne nous entend pas sur ce sujet, nous ne cesserons, nous, Conseillers Nationaux de le lui rappeler.

Comme j'ai parlé du Fonds de Réserve Constitutionnel, je voudrais à nouveau remercier le Gouvernement et plus particulièrement Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie de nous avoir écoutés et même entendus lorsque nous lui demandions une équipe

dédiée pour la gestion de ce Fonds et des outils de gestion performants avec une réserve. Monsieur le Conseiller, pour l'intérêt du Fonds de Réserve, n'hésitez pas à étoffer l'équipe dédiée, une seule personne est arrivée depuis cinq ans, c'est bien mais à l'instar d'autres disciplines, je fais référence à des disciplines sportives, où l'on achète et où l'on vend à tour de bras, renforcez l'équipe, vous renforcerez le Fonds de Réserve, sa performance et par voie de conséquence, nos finances publiques.

Je voulais avant de conclure revenir sur la ligne budgétaire concernant la T.V.A.. Elle représente aujourd'hui près des 2/3 des recettes fiscales de la Principauté et la moitié des recettes totales du budget. Son montant lors de cette mandature est passé de 368 M€ en 2013 à 600 M€ aujourd'hui, soit une progression substantielle de 63 % en cinq ans. Cette année le montant de la T.V.A. n'a augmenté que de 0,7 %, la raison majeure à cette croissance modérée provient du fait que la T.V.A. aujourd'hui est affectée par les remboursements de crédits de T.V.A. sur les gros chantiers. Et nous savons tous que le nombre de gros chantiers n'a jamais été aussi important en Principauté. Combien de fois avons-nous été abordés par des concitoyens, résidents et même touristes qui se plaignent du bruit, de la circulation ou de la pollution, dus à ces travaux bien répartis dans toute la Principauté ?

La seconde raison évoquée dans le rapport par le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale est la déception provoquée par le programme immobilier Odéon qui n'a pas, loin sans faut, généré les recettes fiscales annoncées un peu trop hâtivement et qui commence à susciter de cruelles désillusions.

J'ai voulu aborder le problème de l'importance du montant de T.V.A. pour en arriver au point suivant. Il faut être particulièrement vigilant sur les risques d'une perte de recettes dans la mesure où la T.V.A. repose sur un nombre limité de contributeurs. Il faut prendre garde à la concentration de recettes sur un nombre limité d'activités génératrices de recettes de T.V.A.. La collecte de la T.V.A. dans le secteur immobilier et de la construction avait enregistré il y a quelques années une progression particulièrement soutenue de 30 % et 20 %, dans les années 2014 et 2015. Que se passerait-il si ces secteurs venaient à se contracter ? Quid de l'équilibre de nos finances publiques ? Certes, en moyenne, sur les derniers exercices, ces recettes sont inférieures à 30 % des recettes totales de T.V.A. mais il est indispensable,

et le Gouvernement le fait, que ce Gouvernement envisage de se diversifier en se positionnant à la fois sur des activités nouvelles et porteuses mais également en continuant à accueillir des entreprises du secteur secondaire ou tertiaire traditionnel.

Je sais que ce sujet fera l'objet de débats constructifs et éclairants dans le cadre de ce Budget Rectificatif.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur SVARA.

Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres,

Chers collègues, Chers compatriotes,

Comme le rappelle Marc BURINI, le Budget Rectificatif reste, comme d'ailleurs au cours des trois exercices précédents, excédentaire, ce dont on ne peut que se féliciter.

Cela devrait permettre d'avancer sur les cinq grands axes prioritaires rappelés à l'occasion du budget primitif 2017, dans le Programme Gouvernemental d'Action.

Parmi ceux-ci, outre les thèmes des retraites, de l'environnement, de la sécurité et du numérique, il est question du rayonnement de la Principauté.

La pratique du sport de haut niveau participe au rayonnement de notre Pays et l'on peut citer le Grand Prix de Formule 1, l'équipe de Football professionnelle de l'A.S.M., ou les différentes équipes de Basket.

Pour pratiquer ces sports, que ce soit à un très haut niveau, à un niveau associatif, amateur ou encore scolaire – c'est d'ailleurs souvent dans ce cadre que l'on s'essaye pour la première fois aux différentes disciplines – il faut des installations, il faut des moyens et il faut des règles.

En relisant le programme Gouvernemental d'Action de 2013, il était déjà fait mention d'un futur projet de loi sur le sport. Projet d'ailleurs déjà évoqué depuis le début des années 2000.

En décembre 2016, les très grandes orientations de ce projet de loi ont été présentées devant la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Une analyse préliminaire a été effectuée visant notamment à établir les compétences respectives des différents acteurs, l'organisation de l'accès aux équipements sportifs publics et l'élaboration d'un accord international permettant la participation des clubs professionnels ou amateurs aux championnats français.

Un projet devait être déposé au premier semestre de cette année et a été reporté.

En parallèle, a été menée une évaluation des installations sportives. Le constat est simple, il faut sans tarder procéder à des mises en conformité et à des restructurations au niveau du Stade Louis II, que certains élus réclament d'ailleurs depuis plusieurs années, au niveau du stade des Moneghetti, de la salle de sport de la Gare ou encore au niveau du stade du Devens.

Vous évoquez, certes Monsieur le Ministre, votre courrier du 15 mai dernier mais la Haute Assemblée a dû se contenter, en séance privée, de vagues informations, au motif qu'il s'agit d'un sujet de Primitif, alors que la presse monégasque du 6 septembre publiait, elle, une interview sur le projet de restructuration du stade Louis II.

Les élus, comme en témoigne le rapport de Marc BURINI, attachent une grande importance à la pratique du sport, aux moyens qui y sont affectés, à une juste répartition des subventions, à une meilleure coordination des acteurs et de l'occupation des installations.

Nous attendons maintenant des explications concrètes et des réponses sur ces questions d'importance et auxquelles, je vous le réaffirme, nous sommes prêts à apporter notre contribution.

Concernant les sujets relevant de l'Education Nationale, nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir obtenu, à force d'insistance et même si certains auraient voulu obtenir plus, une revalorisation substantielle des bourses d'études pour les Grandes Ecoles. Pour autant, cela ne suffit pas, il devient nécessaire de passer des conventions d'Etat à Etat, d'Etat à Universités, pour permettre à nos compatriotes d'accéder à davantage de possibilités pour poursuivre leurs études supérieures. L'idéal serait bien sûr, que les étudiants monégasques puissent profiter du programme Erasmus.

Au cours des deux soirées de débats à venir, nous évoquerons sûrement les sujets du logement, des retraites, du Fonds pour la Dépendance, de la S.B.M., de la circulation et bien d'autres...

J'espère que nous obtiendrons des réponses plus substantielles que certaines de celles qui nous ont été communiquées lors des séances privées.

Je vous remercie

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur ROBINO.

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Ce Budget Rectificatif s'inscrit, à l'exception de certains articles que nous évoquerons dans nos échanges, dans la continuité de tout le travail quantitatif et qualitatif que fait le Gouvernement, tant pour les besoins de fonctionnement que d'investissement. Quel est le petit pays qui peut s'offrir autant de grands travaux, de dispositifs sociaux et économiques, tout en parvenant à générer un excédent ?

« Tout est beau dans le meilleur des mondes ».

Hélas, pas tout à fait, car face à cet aspect positif des choses, nous élus, qui sommes à l'écoute des compatriotes et des résidents, entendons des mécontentements sévères de la part d'une partie de la population, qui s'étendent même sur certains sujets, à l'exaspération... quelques exemples :

Le logement : hormis l'aberration ubuesque aux Jardins d'Apolline, depuis fin 2014, combien de jeunes, de couples, de familles se plaignent aux élus d'être dans une situation inconfortable et sont las d'attendre une solution ;

Or depuis 4 ans, vous nous dites que vous répondez aux besoins !

L'emploi : dans le secteur privé, l'on ne cesse d'entendre parler de « dégraissage », de « maîtrise de dépenses », notamment dans les secteurs de la banque et de l'industrie,

Mais vous nous dites que le nombre d'heures travaillées a encore augmenté ! Tout va bien !

Dans la Fonction Publique, il est bien difficile d'accéder à un poste, d'être parfois titularisé, et des Monégasques supportent des suppléances de mois en mois dans l'incertitude et l'insécurité financière.

Mais vous nous indiquez que les quelques cas en instance sont pris en considération ! Tant mieux ! On verra.

Mais nous élus, nous nous trouvons inutiles et impuissants face à leurs déceptions.

A la S.B.M., à cause de l'incapacité pendant une décennie de garder ou de trouver de nouveaux clients, on nous dit que le milieu des jeux a changé et que faute de clients, il faut attendre avant de lancer une nouvelle école des jeux.

Heureusement qu'enfin un nouveau Directeur monégasque possède la compétence d'engager des perspectives concrètes.

Mais pour l'instant voilà « un débouché bien bouché ».

Nos compatriotes ressentent les mêmes déceptions pour l'attribution de locaux commerciaux et de bureaux ...

La population est également exaspérée par les problèmes de circulation et les nuisances des travaux, malgré tous les efforts remarquables de vos services, notamment les Travaux Publics et le Centre d'Intégration de la Gestion de la Mobilité, etc...

J'essaye donc de comprendre pourquoi il existe un tel décalage, un tel fossé, cette incompréhension, entre tout ce qui est fait de constructif par le Gouvernement et la perception négative d'une frange de la population, dont j'exclus bien sûr les râleurs chroniques et les insatisfaits permanents.

La seule réponse cohérente que je trouve est un problème de communication, non pas forcément un déficit d'informations, encore que, dans certains cas, oui, mais plutôt la manière, le mode de communication, l'absence de pédagogie, de relation avec les administrés, et la façon dont vous parlez aux gens pour qu'ils vous comprennent.

Quand on voit certaines réponses généralistes et soporifiques que vous faites aux questions des élus, qui ne nous satisfont pas ou qu'en partie, comment voulez-vous que le public, lui, vous entende... ?

Nous élus, nous ne sommes que les intermédiaires de nos compatriotes et notre rôle est de vous faire remonter ce malaise.

Car il doit bien y avoir un malaise, pour qu'autant de dizaines de Monégasques, de différents groupes politiques, qui se font l'écho de leurs semblables, manifestent autant d'intérêt pour les prochaines élections nationales, non pas par ambition personnelle, mais parce qu'ils ont la volonté que « les choses changent », que la Haute Assemblée « retrouve ses prérogatives » et son poids auprès du Gouvernement, et l'objectif que le Gouvernement prenne en compte leurs attentes...

Beaucoup de Monégasques ne comprennent pas pourquoi nous ne concrétisons pas leur mécontentement en ne votant pas le budget et disent que nous le voterons toujours.

Nous leur expliquons que, parce que nous respectons la qualité de votre travail, que nous apprécions des chiffres satisfaisants d'un Budget Rectificatif qui ne fait normalement que réajuster des montants, que pour préserver l'intérêt supérieur du pays, que pour éviter une crise et une mauvaise image de notre pays, une majorité d'élus votent le budget... mais au moins, s'il vous plaît, entendez cette inquiétude, qu'elle favorise une remise en question, espérant que pendant ces débats, vous fassiez un pas significatif dans l'esprit que je vous ai développé ...

Merci de votre écoute.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOISSON.

Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues,

Si l'on s'en tient aux chiffres, il n'y a pas grand-chose à redire sur ce Budget Rectificatif 2017, les prévisions de recettes s'élevant à 1,226 milliard d'euros et les dépenses à 1,220 milliard d'euros. Conformément aux prévisions du Budget Primitif, nous sommes en excédent et comme le souligne notre Rapporteur, ce Budget Rectificatif ne présente que des ajustements à la marge.

Par conséquent, l'on ne peut que louer la rigueur avec laquelle les Services du Gouvernement ont établi leurs prévisions.

Si donc, *a priori* tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, je ne suis pas Candide pour autant et ne saurais donc, pour l'occasion, partager l'optimisme béat du héros de notre célèbre philosophe.

Je m'explique : nous nous retrouvons ici à la même époque chaque année pour ces débats consacrés aux deux lois de budget et vous nous écoutez poliment, sans trop de conviction, débiter nos litanies en espérant sans doute que l'on évacuera les sujets trop délicats qui conduisent toujours à des débats contradictoires, à des prises de bec dont vous avez horreur, je le sais !

Mais moi, je fais de la politique et ne saurais donc me contenter, suite à mes interventions, de hochements de tête plus ou moins approuvants de votre part sans qu'ils soient suivis d'effet !

Or, il se trouve que depuis un certain temps, que je considère personnellement très long, j'ai comme l'impression de pédaler dans la semoule et d'être d'une inefficacité totale.

Par exemple, j'ai appris avec stupéfaction l'année dernière, lors d'une Séance Publique réservée à l'examen du budget que notre proposition, dans un premier temps acceptée, de transférer les enseignes du Centre Commercial de Fontvieille du domaine public vers le domaine privé de l'Etat, opération qui nous aurait permis de percevoir des « droits au bail » et donc de créer un fonds pour aider les commerces de rue, était abandonnée. Volte-face inattendue puisque nous n'en avons pas été avertis au préalable ne serait-ce qu'oralement !

Je demande par ailleurs, je ne sais même plus depuis quand, la réaffectation du bâtiment de l'Office du Tourisme en espace commercial. Non seulement cela a du sens, j'en veux pour preuve le succès de la nouvelle pâtisserie, enseigne milanaise réputée, qui a pris place au boulevard des Moulins, mais encore eut-il fallu le faire vite pour le coordonner avec la fin des travaux de l'Hôtel de Paris et du One Monte-Carlo.

Quand je vois aussi le magnifique projet de réaménagement du boulevard des Moulins et de sa place qui permettra le passage du transport en commun en site propre à l'horizon de quinze ans ! Je dis bravo pour la réalisation et je profite de l'occasion qui m'est donnée pour adresser mes plus vives félicitations à l'ensemble des services qui y ont œuvré, mais il me vient immédiatement une irrépressible envie de pleurer car, si je sais encore compter, 15 + 15 font 30 ! Eh oui ! Il y a plus de 15 ans déjà que tous les responsables du commerce le demandent !

Que dire encore de la rénovation du Centre Commercial de Fontvieille qui est en route certes, mais que d'atermoiements, que d'hésitations, quelle perte de temps, alors que l'offre partout ailleurs, grandit, s'hypertrophie même, dans des écrans sublimes ! Il faut que chacun ici sache qu'il fait l'été 40° dans certaines parties de la galerie et que les toilettes sont tellement sous dimensionnées qu'elles ne résistent pas à une trop grande fréquentation et sont donc très souvent inutilisables ! Oui, c'est la réalité : l'accueil et l'offre commerciale de la Principauté ne correspondent plus du tout aux

standards actuels. Les moyens, nous les avons, la vision, l'ambition, la volonté politique, nous ne les avons pas eues au bon moment.

Et comment peut-on imaginer que l'on ait laissé vides, pendant dix ans, les locaux que l'Etat avait rachetés à une banque au boulevard d'Italie ? Certes un supermarché de conception nouvelle va s'y installer dans les mois qui viennent. Mais enfin, 550 000 euros – c'est le montant de la redevance – de perdus chaque année depuis 10 ans ! Et cela parce que vous mettez un temps beaucoup trop long à réagir à ce que nous vous demandons.

Dans un autre ordre d'idées, en ce qui concerne le réaménagement de la plage du Larvotto, les membres de l'Observatoire du commerce préconisaient, me semble-t-il, la création de kiosques sur la promenade supérieure, pour permettre la vente de glaces et de friandises et donc créer un lieu de vie. Je ne le retrouve absolument pas dans le projet. Nous avons donc, encore une fois, la désagréable impression de parler à un mur...

Alors puisque malheureusement on a un, voire deux trains de retard sur des projets essentiels d'un point de vue économique pour la Principauté, puisque nous n'avons pas souvent votre écoute, puisque nous n'avons pas su vous convaincre de l'impérieuse nécessité de les réaliser, nous assistons aujourd'hui à un monstrueux télescopage, et sous peine de rendre la vie encore plus impossible qu'elle ne l'est aujourd'hui aux Monégasques, il va falloir, à contre cœur mais obligatoirement réaliser des arbitrages, c'est bien dommage mais inéluctable ! Et pourtant, tous ces projets participent bien évidemment à l'équilibre de notre économie et donc à la redistribution des richesses pour l'ensemble de nos concitoyens.

Alors, au crépuscule de cette législature, je n'ai pas grand-chose à rajouter, plus rien à espérer. Comment en effet imaginer que les rapports entre nos Institutions puissent changer quand j'ai l'impression qu'ils se dégradent, que vous répondez rarement à nos sollicitations, que ce soient les miennes ou celles de mes collègues, alors que, comme nous venons hélas de le constater, elles sont légitimes et utiles !

Je n'ai pas la moindre idée de la teneur de nos débats à venir mais j'ai bien peur que l'histoire soit un éternel recommencement.

Au crépuscule de cette législature, je n'y vois plus très clair.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Ça s'appelle entre « chien et loup », Monsieur CLERISSI, on y a toujours des problèmes de vision.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues,

Parmi les éléments d'attractivité de Monaco, ceux qui fondent notre modèle et qui sont le plus fréquemment cités par les personnes qui sont attirées par la Principauté pour s'y établir ou y établir leurs activités, nous pouvons citer la sécurité, la stabilité politique et bien sûr la qualité de vie.

Cette qualité de vie, nous en parlons beaucoup dans cet hémicycle et c'est aussi un thème de débat public important pour toutes et tous.

Nous en avons tous le sentiment, pour de multiples raisons, cette qualité de vie semble se dégrader au fil du temps.

Nous sortons de la période du Monaco Yacht Show, une manifestation qui fait rayonner Monaco dans le monde à travers un secteur de l'économie mondiale parfaitement adapté à nos atouts. Mais cette période, c'est aussi une période pendant laquelle la qualité de vie en Principauté touche le fond pour ce qui concerne la mobilité.

Bien sûr, les chantiers sont importants et bien sûr nous sommes les premiers ici à en réclamer. Pour preuve, l'Etat continue d'investir à des niveaux satisfaisants pour l'économie globale monégasque. Bien sûr, les chantiers en cours ont tous une part d'importance dans leur domaine et chaque dossier revêt un caractère prioritaire pour les acteurs de sa conception.

Mais le sentiment général est une absence de coordination, une absence de moyens, même. Transports en commun saturés, quartiers bloqués, temps de parcours entre l'est et l'ouest de la Principauté équivalents à ceux de l'Ile de France parfois, le climat de la mobilité est selon moi la première cause du sentiment de dégradation de la qualité de vie.

Si je vous en parle, c'est que je suis convaincue qu'il ne faut pas relâcher les efforts de l'Etat, bien au contraire. Et puis nous devons montrer l'exemple, nous devons être inventifs. Toutes les solutions n'ont pas encore été déployées, et les dossiers qui pourraient

braquer sur nous les projecteurs de la communication et des médias en mettant en place des solutions modernes tardent à sortir, comme on dit.

Je veux parler des projets de téléphérique par exemple, ou de funiculaire, pourquoi pas de bateaux, je veux parler de l'accès global à Monaco, par l'ouest en particulier, mais aussi par la Turbie même si à l'Est, rien de nouveau !

Je veux parler des problèmes rencontrés par les salariés qui rejoignent la Principauté en train, avec des rames à la cadence toujours insuffisante et surtout en capacités variables, avec des trains qui, pour des raisons inconnues, sont parfois supprimés et surtout le plus souvent réduits à quelques voitures seulement, et donc incapables d'absorber le flux des actifs de la Principauté résidant en France.

La qualité de vie, ce n'est pas que pour les Monégasques et les résidents. C'est un ensemble. Si les salariés n'ont pas confiance dans le train, si les salariés n'ont pas de solution externe et efficace de type téléphérique, funiculaire ou autres, alors ils viendront en voiture, avec une culture lente voire absente du covoiturage, ils viendront aggraver la situation dans une Principauté où les points chauds se multiplient.

La sécurité est une affaire de tous les jours, de chaque instant. Et si les contrôles de police sont indispensables, je n'en doute pas, comment ne pas comprendre parfois l'exaspération des usagers de la route qui ne voient pas de régulation active par exemple en sorties haute et basse de la gare SNCF, par exemple au bas de l'avenue de Fontvieille, ou encore aux abords du Centre Commercial.

Je suis bien consciente en disant tout cela qu'il n'existe pas une solution miracle, mais bien un ensemble de mesures qu'il s'agit de prendre de façon proactive.

Notre économie se porte bien, il faut donc continuer d'en préserver l'attractivité pour son développement et pour la pérennité de notre modèle.

La qualité de vie est un bien précieux, un sentiment, un ressenti, qui se mesure de plus en plus. Il faut la mettre au cœur de nos préoccupations opérationnelles pour faire en sorte que la Principauté ne prenne pas de retard sur notre temps.

J'attends de ces débats budgétaires une confirmation sur la volonté que j'espère inébranlable du Gouvernement d'agir avec constance et détermination sur ces sujets.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers collègues,

L'exercice de l'examen du Budget Rectificatif 2017 revêt un caractère particulier. Bien sûr, c'est l'occasion pour les Elus d'apprécier l'exécution budgétaire et de vérifier les éventuels ajustements demandés, tout autant, et c'est aussi le moment de faire le point sur la qualité des relations entre les partenaires institutionnels que sont le Gouvernement et la Haute Assemblée.

Ces relations sont avant tout rythmées par le travail législatif commun et en tant que Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, je ne peux que me réjouir du travail accompli tout au long de la mandature, **et** en particulier depuis 2016.

Autre volet de notre collaboration, c'est le partage, l'échange d'informations, la réflexion commune que nous devons avoir, tous ensemble de part et d'autre de la Place de la Visitation, pour le bien de Monaco, des Monégasques, des résidents et des travailleurs. Et là Monsieur le Ministre, je ne peux que vous redire que je n'ai pas apprécié la qualité de vos réponses aux questions de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Vous avez certainement senti l'agacement des élus tout au long de nos longues soirées et les réponses qui finalement ne disent rien, sauf à occuper du temps et de l'espace. Pour ma part, ce n'est pas la quantité de lignes en retour qui m'intéresse mais la qualité. Le ton a évolué en bien au cours des Commissions Plénières d'Etude consacrées à ce sujet, certes, mais est-ce bien suffisant ? Nous aurons l'occasion d'évaluer ces prochains soirs le niveau d'appréciation du Conseil National par le Gouvernement.

A propos des débats justement, je veux croire que la campagne pour les prochaines élections restera encore un peu à l'extérieur de l'hémicycle. Le mandat n'est pas encore fini, les Séances Publiques consacrées au Budget Rectificatif ne doivent pas devenir une tribune pour faire un quelconque bilan, pour évoquer un prochain projet ou pour mener tout type d'attaque politicienne contre les uns ou les autres. A ma place, je serai vigilant et je compte sur vous, Monsieur le Président, pour mener les débats avec sérénité, sérieux. Je compte sur vous tous, chers

collègues, pour rester dignes du mandat que les Monégasques nous ont confié en 2013 et pour cinq années complètes.

Je vous remercie.

Je voudrais profiter des quelques secondes de temps de parole qu'il me reste, pour revenir sur la déclaration de Monsieur ROBILLOIN sur les retraites des fonctionnaires et votre réponse, Monsieur le Ministre.

Sauf si j'ai mal compris votre réponse, et dans ce cas, je vous prie de bien vouloir m'excuser, la date de la première réunion du groupe de travail a été fixée au 26 octobre prochain, cette réunion est fixée depuis l'été. Ne laissez pas croire que le Conseil National a tardé à vous répondre, cette date est fixée depuis l'été mais c'est vrai qu'il est particulièrement difficile de trouver une date quand on arrive sur l'examen du Budget Rectificatif et du Budget Primitif... et je crois qu'on l'a trouvée à ce moment-là.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur POYET.

Avant de passer la parole à Monsieur ALLAVENA, il faut que j'apporte quand même quelques précisions à cette histoire sur la réunion du groupe de travail sur les retraites.

Un courrier a été envoyé au Gouvernement à ce sujet le 30 mai 2017. Dans ce courrier nous demandions afin de préparer la réunion, la transmission, je vous cite le paragraphe : « *A ce stade et avant toute réunion du groupe de travail, il nous semble indispensable que le Gouvernement fournisse aux Conseillers Nationaux, le dernier rapport d'actuaire de la Société Optimind Winter ainsi que l'étude de la Commission Supérieure des Comptes de novembre 2016, mentionné dans votre synthèse* ».

Or, il semblerait – je n'étais malheureusement pas à la Commission de Placement des Fonds qui s'est tenue la semaine dernière, où me semble-t-il, ce sujet a été évoqué d'après ce qui m'a été rapporté – que nous n'ayons pas encore reçu le rapport d'actuaire puisque le seul rapport d'actuaire en notre possession daterait, si je ne m'abuse, de 2011.

Donc nous attendons la finalisation du rapport d'actuaire que nous espérons recevoir incessamment sous peu afin que cette réunion qui doit avoir lieu le 26 octobre, comme cela a été rappelé, puisse se tenir avec des élus informés et pas sur des chiffres qui datent...

C'était une précision qu'il me semblait nécessaire d'apporter.

Je reprends le tour de parole.

Monsieur ALLAVENA.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Merci, Monsieur le Président.

Il y a environ deux ans, la Commission Spéciale a terminé un très gros travail de mise à jour du Règlement Intérieur du Conseil National. Travail nécessaire s'il en était puisque la version précédente avait plus de 50 ans, travail de romain aussi auquel Jacques RIT a consacré beaucoup de temps et d'énergie.

Avec le recul, on aperçoit un certain nombre d'oublis ou d'imprécisions dans le texte que nous avons voté.

Ce n'est pas là une critique, mais un constat logique et inévitable à l'issue d'un tel chantier.

J'ai souhaité qu'avant la fin de la mandature, la Commission Spéciale fasse un bilan critique de ce texte. J'espère qu'elle aura le temps et l'envie de le faire, malgré le contexte de la campagne qui s'ouvre et qui occupera beaucoup d'esprits.

Je voudrais, pour ma part, en tant que Président du groupe Nouvelle Majorité, vous livrer quelques réflexions et vous verrez que, au détour de l'une d'entre elles, j'arrive à prononcer le mot budget, ce qui ne mettra pas mon intervention du jour hors sujet.

Globalement, ce texte organise beaucoup mieux qu'avant les travaux du Conseil.

Un peu trop rigidement parfois, car après tout nous ne sommes que 24 et pas 500, et les contraintes ne sont pas les mêmes. Sachons être souples quand il le faut.

Ponctuellement, le texte laisse ici et là des vides béants, un seul exemple, tout ce qui touche à l'organisation de la séance d'ouverture de la session de printemps :

- pas de date fixée ou encadrée (sauf la première année),
- pas de déclaration préalable des candidatures,
- pas de durée prévue des interventions des candidats, ni de détermination de l'ordre,
- pas de mention de la possibilité d'interventions des élus ou des groupes politiques,

- pas de règlement pour l'organisation du second tour,

- quant aux commissions qui prévoient des places pour les élus de la minorité, que faire lorsqu'il y a plusieurs minorités ? Et est-il bien logique que les représentants de la minorité soient désignés par tous et pas uniquement par les élus de la minorité ?

Bref, un système qui fonctionne correctement lorsqu'il y a un candidat unique, mais qui devient très brumeux lorsqu'il y a plusieurs candidats. C'est arrivé, donc point à clarifier.

J'avais évoqué ici, l'an dernier, l'éparpillement des discours et des thématiques au cours de ces séances dites « budgétaires », je vais reprendre mot pour mot ce paragraphe de mon texte : *« Il est temps, je crois, Monsieur le Ministre, de se mettre autour d'une table et de revoir le fonctionnement de nos Séances Publiques : qui est intéressé par un débat sur les parkings, les taxis, la circulation, ouvert à minuit moins quart ? Pourquoi passer une heure sur le rôle social ou la gouvernance de la S.B.M. ? Où le rapport avec le budget ? C'est ridicule, c'est vouloir faire croire que travailler longtemps, c'est travailler beaucoup, on sait que ce n'est pas vrai ».*

Vous aviez opiné Monsieur le Ministre, vous aviez dit qu'il fallait y travailler, nous sommes un an plus tard et nous allons passer trois soirées d'octobre et quatre soirées de décembre à parler de tout et de rien au détour d'une ligne budgétaire qui servira de prétexte.

Ne croyez-vous pas, par exemple, que le point sur la situation aux Jardins d'Apolline mérite un débat public spécifique, et non une série d'interventions noyées au milieu des autres ?

Moi j'en suis convaincu. Le temps a passé, rien n'a changé. Qui prend l'initiative, organise, réécrit deux paragraphes du règlement s'il le faut ? Vous, nous ? Peu importe, mais faisons-le !

Je vais garder pour la commission un certain nombre d'autres remarques, je terminerai par quelques observations concernant les groupes politiques.

Ils n'ont pas été totalement inventés par cette version du Règlement intérieur, mais celui-ci a beaucoup précisé leur fonctionnement.

Le problème, c'est que ces précisions n'avaient aucun objectif de visibilité politique ou d'expression publique, elles n'avaient qu'un but comptable, pour sécuriser le paiement des assistants d'élus par les

groupes, sans créer la tentation de la fraude ou les dérives du fonctionnement familial à la française.

On a, ce faisant, construit une usine à gaz, on a commencé à vivre avec ça, c'est assez décourageant, je pense qu'il va falloir très vite réfléchir à des solutions plus simples.

De fait, personne n'a pensé à écrire dans le Règlement intérieur les conditions de l'expression des groupes politiques dans le cadre des Séances Publiques. Ce soir je fais volontiers cadeau de mes six minutes à mon groupe Nouvelle Majorité, ce qui m'évite de me creuser la tête pour savoir ce que je pourrais dire sur ce Budget Rectificatif, mais dans toutes les Assemblées du monde, il est prévu, sous une forme ou sous une autre, l'expression des groupes politiques en parallèle avec celle des élus, il serait temps de penser à ce point chez nous.

Alors, si j'avais parlé au nom du groupe politique « Nouvelle Majorité », j'aurais pu vous dire que ses membres ont, à l'unanimité ou presque, décidé de voter ce Budget Rectificatif, parce qu'ils l'ont étudié de manière sereine, dans le cadre de leur mandat, et pas par rapport à des postures politiques en préambule de la campagne qui s'ouvre.

Chaque chose en son temps, nous sommes tous attachés à un travail sérieux et cohérent, quels que soient nos choix à venir.

Mais bon, comme je ne parle qu'en mon nom, tout ceci je ne peux pas vous le dire.

J'ai, pour ma part, fait connaître mon choix de candidat pour la campagne de 2018, d'autres feront un autre choix, d'autres encore ont fait savoir que la campagne se déroulerait sans eux.

Je le regrette vivement, mais je respecte totalement ces choix et les motivations fortes qu'ils en ont données.

Je l'ai dit à l'instant, notre groupe « Nouvelle Majorité » va se comporter de manière homogène et cohérente.

Toutefois, pour clarifier encore plus les choses, si besoin était, et éviter toutes interprétations, j'ai pensé qu'il était naturel et évident que je quitte la présidence de ce groupe du fait de mon statut de candidat...

*(Sonnerie).*

... et qu'elle soit assumée, jusqu'à la fin de notre mandature, par quelqu'un qui ne sera pas candidat, et notre actuel Secrétaire Général et mon voisin

Thierry POYET me semble être le profil idoine.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur ALLAVENA.

Madame LAVAGNA.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues,

Alors, si je ne me suis pas trompée de réunion ce soir, ce qui est toujours possible, il me semblait qu'on devait parler du Budget Rectificatif 2017, lequel bien que je ne sois pas une experte en comptabilité – j'ai pu le noter – est excédentaire comme c'était prévu. Il ne m'a également pas échappé qu'évidemment dans tout ce qui est prévu, il y a aussi quelques fois des imprévus, et que cet imprévisible à savoir les Jardins d'Apolline, avait été à mon sens très bien géré.

Je vous dis cela, je n'y habite pas, mais deux de mes enfants y habitent et je dois vous dire, pour faire quand même souvent des procès, qu'un privé auquel une situation identique arrive est beaucoup plus embêté. Tout d'abord avant que passe l'expert qui met un certain temps à se déplacer et avec un certain règlement, il doit rester dans l'appartement sinistré, il doit avancer, évidemment, les frais d'avocat, nous sommes très peu coûteux, mais tout de même... et il ne perçoit en général pas d'indemnité pour aller se loger ailleurs et il n'est généralement pas relogé !

Donc, je trouve qu'évidemment il faut chercher les responsables, mais la justice, j'en suis certaine, fera son travail. Il faut quand même aussi reconnaître que devant une situation certes désagréable, la réaction a été plus qu'acceptable. Je n'y suis pas allée mais mes enfants y sont. Ils n'ont pas signé cette pétition qui dit que tout va mal aux Jardins d'Apolline. Ils disent que cela aurait été mieux si cela avait été mieux contrôlé. Bon, peut-être, là-dessus je suis d'accord, mais que tout va mal et que personne ne s'occupe de rien, je m'inscris en faux contre ces assertions et je pense que c'est une mauvaise chose d'en parler tous les jours en public. Je crois vraiment que si la presse n'a que cela à faire c'est assez triste.

Je n'avais rien préparé de précis parce que je pensais qu'on allait parler du Budget Rectificatif mais puisqu'on parle de l'Europe, je vais en dire un mot. L'Europe, est-ce qu'on doit être pour ou contre ? Je dirai que ce n'est pas la question. Tout d'abord, je pense que l'Europe est plus occupée par

le Brexit, cela nous met un peu en face des priorités. Je pense que le véritable point, c'est qu'il faut retenir ce que cela pourrait apporter de bon. Même s'il y a des personnes qui sont farouchement contre et des personnes qui sont farouchement pour. Il faut trouver le juste milieu mais je crois que là-dessus tout a toujours été très clair, puisqu'on est minoritaire chez nous, il est évident qu'en l'absence de respect de nos spécificités, nous n'existons plus et je crois que cela a été acté, dit en haut lieu, je ne vois donc pas ce que l'on peut dire de plus à ce stade et en ce qui me concerne je n'ai qu'à me louer du travail qui est fait, à mon avis, de la meilleure façon et de façon tout à fait diplomatique, ce qui ne manquera pas de vous échapper, Monsieur le Ministre.

Pour toutes les autres questions qui ont été évoquées, devant ce mur de lamentations, excusez-moi de mettre une petite touche d'optimisme... Il est vrai qu'on pensait que le Télétravail allait régler tous les problèmes de circulation à Monaco... On y avait cru, c'est bête que cela n'ait pas marché – c'est peut-être parce que je ne suis pas venue ce soir-là – ça doit être ça ! Bon, il est vrai qu'il y a un problème de circulation, mais diantre qu'ils sont contents les salariés de venir travailler à Monaco parce que sinon ils ne circuleraient pas tant pour venir y travailler. C'est peut-être qu'ils ont aussi de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail qu'en France, s'ils sont si nombreux à se « précipiter » le matin ! Peut-être aussi qu'il n'y a pas que le Télétravail, il y a aussi les parkings. Certes, il y a des solutions à envisager, mais est-ce qu'il faut absolument dire que tout est mauvais simplement parce que tout le monde veut y aller ? Moi je dirai que c'est plutôt de contraire ! Lorsqu'on voit un restaurant qui est plein, on se dit que ce qui y est servi doit être très bon, je vais faire la queue mais je vais y aller. Lorsqu'on voit qu'il n'y a personne, en général on n'y va pas.

Pour toutes ces raisons qui me paraissent totalement à côté de la plaque et du budget, je dirai que ce soir c'est plus un discours de campagne électorale, qui ne devrait pas avoir lieu, ce soir on devrait parler du Budget Rectificatif qui est positif et qui a géré au-delà de ce qui était prévu, l'imprévu.

Je ne vous surprendrai donc pas, même si ce ne sera pas une grande première en ce qui me concerne mais, bien évidemment, je voterai pour ce Budget Rectificatif et je trouve tout à fait illogique d'ailleurs – excusez-moi mais j'ai le droit de faire aussi quelques petits commentaires – d'avoir voté pour le Budget Primitif et contre le Budget Rectificatif alors que presque rien n'a été rectifié.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Madame LAVAGNA.  
Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

J'aurais peut-être dû passer avant ma collègue, mais enfin ...

(Rires).

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Désolée...

**M. Daniel BOERI.-** ... Il est vrai que certains propos ont un air de campagne électorale et je ne peux pas non plus l'évacuer complètement.

Tout d'abord, je veux en venir au budget avant de revenir sur l'Europe.

D'abord, quelques mots sur les Jardins d'Apolline.

C'est un véritable drame humain, et notre Rapporteur l'a excellemment souligné la situation. Le Gouvernement a maintenant pris conscience et en charge les questions ; tant mieux.

Toutefois, je ne me résous pas à réduire le désastre des Jardins d'Apolline aux seuls aspects techniques qui sont le déménagement, la diminution des loyers, ou les 4 ans de travaux, quand bien même sont-ils totalement importants.

Je voudrais simplement dire qu'il existe bel et bien un préjudice d'angoisse même si certains n'y sont pas sensibles et j'espère que le Gouvernement prend en compte cet aspect, ce n'est pas la peine que j'en donne un exemple ce soir, mais je crois que cela est extrêmement important.

Ensuite, notre Rapporteur l'a dit mais j'y reviens parce que *bis repetita placent*

J'en viens maintenant à votre réponse, Monsieur le Ministre, au sujet de la Résolution du 22 juin dernier, qui demandait « *que le Conseil National soit informé, par tout moyen, de façon hebdomadaire, de l'évolution de la situation* », et vous avez répondu. Alors pourquoi j'y reviens ? Parce que c'est bien pour moi le signe de comment le Gouvernement traite le Conseil National : je cite, « *il ne serait pas conforme à nos Institutions d'instaurer un système tel que proposé qui conduirait de fait à un contrôle de l'action de l'exécutif* ».

Diantre ! La maison brûle, et on nous livre une interprétation de la Constitution et des procédures...

J'en reste bouche bée, néanmoins, je l'avais dit en séance privée, je le redis ce soir : cette réponse illustre vraiment le peu de reconnaissance que le Gouvernement a envers le Conseil National.

J'en viens au budget en lui-même.

D'abord, nous l'avons dit, nous avons reçu un véritable « pavé » indigeste, en réponse aux questions posées par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale :

- 29 pages d'exposé des motifs sans liens directs avec le budget !
- 72 pages de réponses
- 10 annexes, numérotées certes nous avons de la chance, mais sans lien, et souvent sans analyse !

De mon point de vue, de nombreux documents sont strictement inutiles. Leur seul avantage c'est qu'ils « présentent beau et sérieux » !

Le seul dépouillement et analyse des réponses occupent un assistant d'élu à temps plein ! Et il n'a que treize heures par semaine.

De plus, un budget doit contenir une vision d'avenir. Mais je ne la vois pas du tout.

En réalité, le Conseil National se trouve cantonné à jouer en fond de court, à renvoyer des balles que le Gouvernement lui envoie sans avoir la possibilité d'anticiper.

Il s'agit d'une question de méthode.

Les élus doivent être informés en amont, au moment où les orientations budgétaires sont prises, et non pas après, pour une seule « information ».

Le retard dans l'information budgétaire illustre, plus que jamais, le manque de marge de manœuvre dont nous disposons. Sans possibilité d'anticiper, c'est comme si nous avions une valise sans poignée et pourtant, « qui parle, sème ; qui écoute, récolte » Mais le Gouvernement n'entend pas...

Je voulais m'arrêter là, toutefois, j'ai bien écouté votre réponse, Monsieur le Ministre, et je trouve que vous faites une pression et un amalgame insalubre pour le vote du Budget Rectificatif au cas où il n'y aurait pas les travaux des Jardins d'Apolline. Ce n'est pour moi pas possible !

Tout simplement, si besoin était parce qu'il y a aussi la démarche budgétaire, les travaux débiteront en février 2018, donc nous avons le temps de voter le Budget Primitif, si cela était.

J'en viens deux minutes à l'Europe car moi je suis un européen convaincu et si j'ose dire avec limite et je suis heureux que le suicide en direct soit raté ! Cela me rassure beaucoup.

Je ne crois pas que nous soyons avec l'Europe sur les violons du bal, je ne crois pas qu'on soit dans l'Europe, on doit être dans le réel. Qu'est-ce qui se passe dans l'Europe ? L'Europe oublie le principe de subsidiarité que les créateurs avaient inventé dès le début, à savoir, qu'est-ce qui est mieux traité en central et qu'est ce qui est mieux traité en local ? Résultat des courses, on veut que nos 2 kilomètres carrés appliquent les mêmes règles, les mêmes enseignements qu'un pays de 600 000 m<sup>2</sup>. Il y a une différence... Je reviendrai en séance privée sur l'ensemble du dossier européen mais je voulais le dire ce soir parce que je suis satisfait, le suicide a raté.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOERI.

Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Chers Collègues, Chers compatriotes,

Certaines personnes pensent, à juste titre, que la Principauté, du fait de sa petite taille, peut être flexible, réactive et mettre en œuvre de nouvelles technologies rapidement. En théorie oui !

Malheureusement, ce n'est pas vraiment le cas ! C'est même bien souvent le contraire, je le déplore.

Petit clin d'œil pour illustrer cela : la mise en place des plaques d'immatriculation personnalisées dont on nous parle depuis des années, budget après budget ; même si ce n'est pas le sujet plus important aujourd'hui... et il me semble que d'autres exemples ont déjà été cités par certains de mes collègues pour souligner cet état de fait.

Globalement, l'échelle de temps du Gouvernement ne semble pas être la même que la nôtre. C'est sans doute la théorie de la relativité évoquée par le Rapporteur tout à l'heure.

En ce qui concerne la S.B.M., sujet récurrent, je ne comprends toujours pas l'intérêt de la laisser cotée en bourse. De plus, les exercices se suivent et se ressemblent : des pertes, des pertes, toujours des pertes, mais, ça ira mieux, bientôt, et un jour on va même relancer les jeux. C'est usant et rébarbatif, mais c'est la triste réalité du disque que l'on nous fait écouter en boucle.

L'Animation de la ville est une des contreparties du contrat de monopole, qui fixe la redevance à un niveau bien plus bas que dans les pays voisins. Ce point doit être bénéfique pour l'ensemble des Monégasques et résidents, et non pas seulement pour les clients et prospects de la S.B.M.. Peut-être vaudrait-il mieux remonter le niveau de la redevance et libérer la S.B.M. de cette contrainte qui semble lui peser ? L'Etat aurait ainsi des recettes supplémentaires pour l'animation de la Principauté, abordable et dans l'intérêt de tous.

Bien entendu, tout n'est pas noir ! Nous pouvons nous féliciter du lancement de Monacotech. Je ne peux qu'être grandement satisfait et même optimiste par le travail d'équipe accompli dans ce domaine : 4 ans après l'avoir appelé de mes vœux, un incubateur/accélérateur voit enfin le jour à Monaco. On pourra dire que Monaco est un peu plus « *startup friendly* ». Oui ! Pour construire l'avenir, on ne peut pas juste se reposer sur ses acquis.

Espérons que nous saurons attirer des entreprises innovantes, développant de nouvelles technologies comme la *Blockchain* qui devient incontournable si l'on veut être un pays performant, moderne et ouvert sur le monde.

Il est indispensable d'aller encore plus loin pour faire bénéficier du crédit impôt recherche à de jeunes entreprises innovantes, même si elles ne font pas de bénéfices, et on commencera alors à être compétitif en terme d'attractivité pour les nouvelles sociétés, celles qui créeront des emplois et de la valeur dans les prochaines années.

Bien entendu, notre économie se porte bien, et notre budget reste excédentaire. Mais il ne faut pas oublier notre dépendance à l'immobilier et à la fiscalité française qui détermine les taux appliqués à Monaco.

Nous devons moderniser notre économie, mais nous restons dans l'attente des textes initialement contenus dans le projet de loi 907 (déposé je le rappelle en 2012 !), puis les projets de loi 914 et 915 (depuis retirés) dans le domaine.

Comme toutes les entreprises, Monaco doit avoir une stratégie à long terme, une vision de ce que l'on veut faire, et de ce que l'on veut devenir, montrer et laisser comme héritage aux générations futures. Aujourd'hui, en dehors de l'immobilier, je ne vois rien.

Le manque d'anticipation se remarque également dans le domaine du logement des Monégasques et des enfants du pays. Nous attendons par exemple les mesures incitatives pour favoriser la mobilité.

Je ne sais pas si je dois attendre de ces débats des réponses qui me permettraient de voter favorablement ce Budget Rectificatif. Je pense avoir perdu un peu de mon idéalisme et de mes espoirs au cours de ces dernières années, tout du moins au sein cette Haute Assemblée...

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CROVETTO.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, Mesdames, Messieurs, nous allons suspendre la séance afin de nous restaurer. Nous reprendrons donc nos travaux à 21 heures 30.

Merci à tous et bon appétit !

—  
**(La séance est suspendue à 20 heures 15)**

—  
**(Reprise de la séance à 21 heures 35)**

—  
**M. le Président.-** La séance est reprise.

Avant de commencer l'étude, chapitre par chapitre, de ce projet de Budget Rectificatif pour l'exercice 2017, je vous rappelle, chers collègues, qu'en accord avec le Gouvernement, compte tenu du caractère structurant des Dépenses d'Equipement, nous examinerons la Section 7 immédiatement après les Dépenses de Souveraineté et les Assemblées Corps Constitués.

Je donne à présent la parole à Monsieur le Secrétaire Général pour la lecture des premiers chapitres consacrés aux Recettes de l'Etat.

**M. le Secrétaire Général.-****Chap. 1 – Produit & Revenus du Domaine de l'Etat :****A - DOMAINE IMMOBILIER**

011.100 - Domaine immobilier (cf annexe p. 63).....	70.119.000
011.200 - Parkings publics (cf annexe p. 64) .....	35.079.300
011.400 - Produits de cessions.....	14.950.000
<b>Total A - DOMAINE IMMOBILIER</b>	<b><u>120.148.300</u></b>

**B - MONOPOLES****1) MONOPOLES EXPLOITÉS P/ÉTAT**

021.100 - Régie des tabacs (cf annexe p. 67).....	18.228.100
021.300 - Postes-Télégraphes (cf annexe p. 68) .....	16.290.800
021.400 - O.E.T.P. (cf annexe p. 69) .....	2.651.000
021.500 - Publications officielles (cf annexe p. 70).....	1.336.000
021.900 - Eaux - Extension du réseau.....	2.100.000
<b>Total 1) MONOPOLES EXPLOITÉS P/ÉTAT</b>	<b><u>40.605.900</u></b>

**2) MONOPOLES CONCEDES**

031.101 - S.B.M. ....	31.031.600
031.102 - Prêts sur gage.....	175.000
031.103 - Concessions radios.....	600.000
031.104 - MC Radio.....	128.000
031.105 - Télé Monte-Carlo .....	103.000
031.106 - Monaco Telecom.....	7.046.000
031.108 - SMEG .....	2.015.000
031.109 - Concession fréquence satellite .....	175.000
031.110 - Pari Mutuel Urbain - Loto.....	1.800.000
031.111 - SMA/UIOM vente prod. Energie .....	93.000
031.112 - SMA/UIOM vente prod.Vapeur .....	1.000.000
031.115 - SAM des ports .....	13.277.100
031.116 - Énergie Dévelop. Durable.....	2.030.000
<b>Total 2) MONOPOLES CONCEDES</b>	<b><u>59.473.700</u></b>
<b>Total B - MONOPOLES</b>	<b><u>100.079.600</u></b>

**C - DOMAINE FINANCIER**

041.100 - Produits du domaine financier (cf annexe p. 71) .....	35.451.500
<b>Total C - DOMAINE FINANCIER</b>	<b><u>35.451.500</u></b>
<b>Total du Chapitre 1</b>	<b><u>255.679.400</u></b>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame FRESKO-ROLFO.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** C'est sur tout le chapitre 1, je croyais que nous étions au Domaine Immobilier ? Donc je peux passer aux Monopoles ?

**M. le Secrétaire Général.-** C'est tout le chapitre.

**M. le Président.-** Vous pouvez y aller, Madame FRESKO-ROLFO.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Mon intervention porte sur la ligne « Redevance de Télé Monte-Carlo ».

Pour avoir un budget en équilibre ou bénéficiaire il faut s'assurer que les recettes soient au rendez-vous, ce n'est un secret pour personne et même si, en l'espèce, il s'agit de faibles montants, je m'interroge, Monsieur le Conseiller, sur le fait que la Société Télé Monte-Carlo n'a pas payé en 2016 la redevance qu'il lui incombait de verser.

Pourriez-vous m'indiquer si cette société compte effectuer le règlement et si cela sera récurrent ?

**M. le Président.-** Pendant que Monsieur le Conseiller cherche la réponse, y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur BOISSON je vous vois frétiller ? Allez-y, je vous en prie.

**M. Claude Boisson.-** Monsieur le Président, dans le chapitre 1 vous imaginez bien que je ne vais pas laisser passer ce chapitre sans rappeler mon attachement au souhait qu'il y ait un Bureau de Poste au Larvotto... Je sais, puisque le Gouvernement nous a répondu en séance privée que c'était non, je l'avais prévenu que je reposerais la question en Séance Publique, en insistant sur la nécessité, en rappelant qu'il y a des personnes particulièrement aisées au Larvotto qui n'ont pas envie de monter jusqu'à la Poste du boulevard des Moulins, même si cette dernière a bien été aménagée. C'est la moindre des choses qu'il y ait un Bureau de Poste au Larvotto, dans l'avenir. Tant que je pourrai intervenir dans cette Assemblée, je le répèterai.

**M. le Président.-** Madame GRAMAGLIA, je vous en prie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* - J'avais répondu que nous avons transféré le Bureau de Poste Place des Moulins, et que pendant le laps de temps où le Bureau de Poste de la Place des Moulins ferait office de Bureau de Poste général de tout le quartier, nous allons analyser les répercussions au niveau du fonctionnement de la Poste de tout le quartier et que l'on verra dans deux ans, lorsque nous procéderons à la reconstruction du bâtiment qui devrait héberger le Poste de Police, si nous réintégrons ou pas le bureau de poste au Larvotto.

Et, c'est d'ailleurs la réponse qui vous a été faite par écrit, elle fait partie des réponses que je vous ai adressées.

**M. Claude Boisson.-** Pas de manière aussi positive Madame le Conseiller. Aujourd'hui vous apportez quand même un petit espoir.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur POYET.

**M. Thierry Poyet.-** Merci, Monsieur le Président.

Ça concerne aussi La Poste, nous en avons déjà parlé en séance privée.

Ce que je voulais juste vous dire, c'est que le fait d'affirmer que la continuité du service postal dans le quartier du Larvotto, cela ne me rassure pas. Je préférerais que vous nous disiez carrément qu'il n'y aura pas de Bureau de Poste au Larvotto, c'est fini, les surfaces ont été arbitrées et c'est comme ça. Et, dans ce cas-là on l'accepte parce que de toute manière nous n'avons pas d'autre choix que de l'accepter. Mais de dire que la continuité du service postal de proximité se fera à la Place des Moulins, ce n'est pas vrai, ce n'est pas possible...

Donc, à partir de là, et ce sujet était aussi dans ma déclaration de politique générale par rapport à la qualité des réponses, je crois qu'à un moment donné il faut appeler un chat, un chat... On ne peut pas dire cela et on ne peut pas laisser dire cela !

Si l'Etat concédant, par contre, demande à la Poste de supprimer des Bureaux de Poste, là il y a une dérive qui m'inquiète.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Dans la réponse écrite que je peux vous lire, « *concernant l'implantation d'un Bureau de Poste au Larvotto, une décision sera prise dans les deux ans qui viennent au regard des remontées clients et de l'expertise menée pour évaluer la pertinence de cette réouverture* ». Je pense que c'est aussi clair que ce que j'ai dit tout à l'heure.

**M. le Président.-** Oui, Monsieur BOISSON, je vous en prie.

**M. Claude BOISSON.-** Si vous pouvez consulter le registre qui est ouvert au boulevard des Moulins, vous avez déjà de nombreuses plaintes et cela évitera d'attendre deux ans.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur BURINI.

**M. Marc BURINI.-** Je voulais juste revenir sur le Domaine Immobilier puisqu'on fait tout le chapitre 1, qui représente quand même 10 % des recettes du budget.

Vous avez conscience, dans la réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, Monsieur le Ministre, qu'une réflexion devrait être menée en ce sens. Moi je n'ai pas les solutions mais, à l'instar de ce qui se fait en France, on pourrait avoir Monaco-Domaine qui ne s'occuperait que de cette question.

D'un point de vue prospectif, effectivement, il y a des bureaux, il y a des habitations, il y a des commerces. Je crois qu'il faudrait vraiment augmenter le périmètre de l'État dans ce domaine afin d'optimiser à la fois nos recettes et améliorer le service de l'État bailleur. Je pense que c'est une réflexion à mener parce qu'on ne peut pas gérer aujourd'hui 3 000 appartements comme on en gérait 1 000 il y a quelques années et, surtout, dans cette entité – je ne sais pas la forme qu'elle pourra prendre et de quelle façon vous voulez la créer – mais n'oublions pas qu'il y a tous les biens immobiliers au Fonds de Réserve. Au Fonds de Réserve on a 2 milliards de liquidité mais on a 2 milliards en immobilier. Ce sont là des loyers d'habitation, de bureaux et commerciaux, même dans les communes limitrophes, etc...

C'est vraiment une réflexion que je demande au Gouvernement de mener, je pense qu'il en est grand temps aujourd'hui.

**M. le Ministre d'État.-** Je peux vous confirmer que nous allons nous y atteler.

La question, comme je le disais dans ma réponse, n'est pas simple parce que *grosso modo* c'est soit les syndicats, dont on force les pouvoirs, soit le Gouvernement. On peut imaginer que le Gouvernement serait plus efficace mais dans ce cas-là cela veut dire plus de fonctionnaires et je ne suis pas sûr que nous soyons, aujourd'hui, dans une logique de créer plus d'emplois publics. Donc, on regarde mais on essaie de peser l'ensemble des contraintes. On vous fera des propositions.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.-* Pour compléter la réponse du Ministre d'État, il est vrai que le poste qui avait été évoqué était de l'ordre du demi-million d'euros, ce n'est pas une somme ridicule mais ce n'est pas non plus une somme colossale.

En effet, l'Administration des Domaines réfléchit à ce qu'un certain nombre de missions qui sont aujourd'hui dévolues aux syndicats puissent, par exemple, être réalisées par des fonctionnaires qui rejoindraient ce service. Les embauches envisagées seraient peut-être de l'ordre de 6 à 8 personnes. Donc il est vrai qu'au niveau des coûts, ce serait comparable, peut-être inférieur ou comparable, aux coûts qui sont aujourd'hui, ceux payés, assumés pour les syndicats. Toutefois, et cela avait été évoqué également lors de nos débats en séance privée, ce qui compte pour nous c'est de clairement définir les missions et assurer le meilleur service possible.

Donc, aujourd'hui, pour ceux qui vivent dans les immeubles des Domaines, vous savez qu'il y a une répartition des tâches entre les fonctions qui sont effectivement assumées par les syndicats et celles que remplit l'Administration des Domaines, mais tout n'est pas toujours très clair non plus. Je pense qu'un premier travail nécessaire est de permettre aux résidents des immeubles domaniaux de véritablement comprendre ce qui est attendu d'un syndic et le rôle que le syndic remplit dans la gestion de l'immeuble ou du complexe par rapport à des problématiques qu'ils peuvent avoir tous les jours dans leur appartement ou dans leur résidence et pour lesquelles, spontanément, ils s'adresseront à l'Administration des Domaines. Donc, l'idée sous-jacente à la réflexion est que, peut-être, pour que

cette confusion soit moindre et pour que le service soit meilleur, que davantage de responsabilités soient assumées par l'Etat et donc par l'Administration des Domaines.

Maintenant, le Ministre a raison de souligner que cela a des conséquences budgétaires à court terme et à plus long terme à travers l'embauche de fonctionnaires qui rempliraient ce rôle. La réflexion est ouverte et on entend justement la mener et échanger à nouveau sur cette question parce que ce qui compte pour nous, c'est beaucoup plus la réactivité et le sentiment que l'assistance que tel ou tel résident nécessite, à un moment donné lui soit fournie. Après on sait tous que certaines informations, certains traitements de fond des immeubles incombent aujourd'hui davantage à des syndicats qui ont l'habitude de gérer ce genre de problématique, mais pour répondre parfois dans l'urgence ou pour répondre à des questions qui touchent vraiment à la vie quotidienne des résidents des immeubles domaniaux, il n'est pas absurde de penser que l'Etat serait peut-être mieux à même de remplir cette fonction.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur BURINI.

**M. Marc BURINI.-** Au-delà du rôle des syndicats je pense aussi à la circulation des biens, à la rénovation, à la planification, à savoir lorsqu'un locataire va partir, quand est-ce qu'on peut faire les travaux, le remettre à la location, pour qu'il y ait une rotation du parc plus rapide. C'est tout cela aussi que je vois moi, c'est vraiment une vision globale, syndic, gestion du parc... encore une fois j'insiste sur une gestion en bon père de famille.

M. CLERISSI a rappelé l'immeuble les Abeilles resté dix ans inoccupé, c'est un exemple mais il y en a peut-être d'autres... parce que c'est pour nos compatriotes mais c'est aussi un revenu important, très important pour l'Etat.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Mais c'est pour cela aussi que comme il était indiqué dans la réponse à une des questions, aujourd'hui, en pleine collaboration avec l'Administration des Domaines, l'état d'esprit qui est celui du Département, est de gérer ce parc davantage comme le ferait un propriétaire privé. Donc, plus de réactivité et on l'a bien vu dans le cadre des rénovations d'appartements qui ont pu être proposées notamment lors de la

Commission d'Attribution qui s'est tenue cette année et également à chaque fois que des appartements dits « de restitution » sont proposés à la location pour les Monégasques.

Donc, ce souci est bien évident au sein de l'Administration des Domaines et du Département, maintenant, et vous avez raison de souligner, que la problématique va au-delà de ces aspects et englobe davantage la gestion du parc domaniaux, que ce soit le parc résidentiel ou les commerces et les bureaux. Mais la recherche de davantage de rentabilité et d'un meilleur taux d'occupation doit être, pour les finances publiques, l'objectif que nous poursuivons tous.

Maintenant, pour répondre à Madame FRESKO-ROLFO, parce que je n'ai pas oublié sa question concernant Télé Monte-Carlo, il y avait eu en 2015 un nouvel accord de concession qui avait été signé et qui excluait, de fait, la possibilité, pour T.M.C., d'exploiter de façon exclusive des fréquences T.N.T. à son propre profit. Donc, cela a une conséquence budgétaire telle que celle que vous observez dans le fascicule. Mais il y avait aussi un phénomène qui est intervenu dans le courant de l'année dernière, à savoir, le changement d'actionariat de T.M.C. qui était auparavant à 80 % détenu par TF1 et à 20 % par l'Etat monégasque. Aujourd'hui, c'est 100 % le groupe TF1. En contrepartie, dans les accords qui ont été signés, au-delà de la redevance, l'Etat monégasque est monté au capital de TF1 à hauteur de près de 2 % et cela explique donc que la redevance qui est perçue soit moindre que ce qu'elle pouvait être par le passé. C'est une redéfinition du périmètre global d'exploitation et d'actionariat de cette société qui explique l'inscription budgétaire en baisse dans le fascicule.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux m'empêcher d'intervenir sur la S.B.M., je dois redire toute mon inquiétude à la vue des publications des derniers résultats puisque, manifestement, les pertes des jeux continuent. Je serai moins négatif que précédemment, moins négatif parce que j'ai le sentiment que la nouvelle Direction des jeux a quand même pris conscience du problème, a essayé de tirer des leçons de la situation, sans vouloir mettre en place et prendre des mesures pour essayer de sauver cette activité emblématique

de la société. Je souhaiterais que le Gouvernement en tant qu'actionnaire principal, s'assure que tous les moyens seront donnés à cette nouvelle Direction des jeux afin d'essayer d'aller au bout de ce projet. Traditionnellement on votait contre cette ligne, si l'on doit voter pour les lignes, cette fois-ci je m'abstiendrai donc.

Merci.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur POYET sur Monaco Telecom.

**M. Thierry POYET.-** Sauf s'il y a des interventions sur la S.B.M. !

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je pense que s'il y a d'autres interventions sur la S.B.M...

**M. Thierry POYET.-** Je parlerai après sur Monaco Telecom, je laisse le débat sur la S.B.M..

**M. le Président.-** Qui souhaite intervenir sur la S.B.M. ?

Monsieur ELENA, Monsieur BOISSON puis Monsieur CROVETTO.

**M. Claude BOISSON.-** Juste, puisqu'on rebondit d'un chapitre à l'autre, une question à Monsieur le Ministre et après je reviens sur la S.B.M.. Concernant les locaux dont on parlait, si vous pouviez nous tenir informés de la situation de l'ancien local de l'A.J.M. ? Je crois qu'il y a eu un appel à candidatures, savoir où cela en est. Je crois qu'il est bien que les gens soient informés de ce qu'il se passe.

Je reviens sur la S.B.M..

Je disais en introduction tout à l'heure, que quelquefois nous avons des réponses qui ne sont pas très claires, assez généralistes. Par contre, là c'est tout à fait le contraire en ce qui concerne la S.B.M. : notre question était quelles sont les mesures envisagées pour relancer les jeux et conduire à une augmentation du chiffre d'affaires des jeux et par conséquence de la redevance ? Et en réponse, nous avons une présentation de 16 propositions. Je pense que, pour la première fois, nous avons des éléments concrets, ce n'est pas du « baratin », ce n'est pas pour nous endormir, là c'est du concret. Je peux observer que ceux qui ont rédigé ces lignes sont des personnes qui ont apporté des éléments constructifs sur la

S.B.M., cela redonne un peu d'espoir aux élus. J'ai pris la parole pour le dire sachant que plusieurs élus avaient eu également ce sentiment.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOISSON.

Monsieur ELENA.

**M. Eric ELENA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je suis déjà content que les discussions sur la S.B.M. ne soient plus tendues car il est vrai que depuis cinq ans, nous avons eu des débats très agités. Donc ce soir, c'est très positif.

Je voudrais juste mettre en garde l'actionnaire majoritaire. Aujourd'hui nous avons un nouveau statut des jeux qui limite le nombre d'employés de jeux. Malheureusement, lorsqu'on regarde le nombre de départs à la retraite qui vont intervenir dans les cinq prochaines années je pense qu'il est peut-être temps de demander à ce que l'on fasse une exception et que soit organisée une nouvelle école de jeux pour les jeunes Monégasques.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ELENA.

Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir sur la S.B.M., mais juste pour clore le débat sur la gestion des Domaines au niveau de ce qu'on appelait la foncière d'Etat ou autres. On parlait chaque fois de charges supplémentaires mais cela sous-entendrait qu'aujourd'hui les syndicats le font pour rien... ils le font gratuitement donc ? A mon avis non, ils gagnent de l'argent là-dessus...

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* J'ai dit que c'était une ligne budgétaire de l'ordre d'un demi-million d'euros.

**M. Thierry CROVETTO.-** Non, non, c'est Monsieur le Ministre qui disait : « cela crée des charges supplémentaires ». Je ne pense pas, je pense que cela peut générer des revenus, c'est une activité rentable qui peut bénéficier de synergie, si on la regroupe au sein du Gouvernement.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-  
Ministre des Finances et de l'Economie.-* La gestion des immeubles domaniaux de logement, une fois encore, l'idée est de dire « est-ce qu'on prend des personnes au sein de l'Administration des Domaines et on embauche ?... ».

**M. Thierry CROVETTO.-** ... Ou d'autres services d'ailleurs...

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-  
Ministre des Finances et de l'Economie.-* ... je pense que c'est là où cela a le plus de sens, vu que c'est aujourd'hui eux qui s'en occupent et qui s'occupent également de la gestion du parc domanial pour les bureaux et pour les commerces. Cela voudrait dire, *grosso modo*, peut-être six ou huit personnes en plus, donc avec des salaires et un jour des retraites par rapport à aujourd'hui, s'agissant des 500 000 € environ de la ligne budgétaire pour les syndics. Je ne suis pas sûr, une fois encore, qu'il y ait une réelle économie qui soit réalisée. En revanche je pense que nous pouvons sans doute faire mieux en termes de qualité/service, mais surtout aujourd'hui – je vous présente mes excuses et je vous laisserai terminer – mais l'idée est que les résidents comprennent mieux qui fait quoi.

On parlait tout à l'heure sur un autre sujet, un déficit de communication, parce qu'il est important de savoir quelles sont les missions des uns et des autres. Lorsqu'une personne rencontre un problème ou une difficulté, elle sait à qui elle doit s'adresser et qui est en mesure de régler son problème dans les meilleurs délais, on a progressé... Si elle s'adresse à la mauvaise personne ou qu'elle n'obtient pas dans le temps qu'elle souhaite la réponse ou la résolution de son problème, ou qu'elle doit assumer, c'est qu'il y a justement un souci... Ce premier point est indispensable et puis, pour que peut-être on aille jusqu'au bout de la chaîne du service qui est proposé aux résidents, il convient de se poser la question du rôle qui peut ou qui doit être assumé par l'Etat, en plus de celui qu'il assume aujourd'hui.

**M. Thierry CROVETTO.-** Tout à fait, il faut être pragmatique, c'est-à-dire côté financier, le côté qualité de service, je pense qu'il faut trouver le meilleur équilibre des deux côtés.

J'en viens à la S.B.M. puisqu'effectivement nous avons eu une réunion tripartite il y a une ou deux semaines et ce n'est pas parce qu'elle s'est déroulée

de façon cordiale que nous sommes satisfaits des réponses. Je n'ai pas été rassuré sur l'avenir de la S.B.M., il y a un air de « déjà vu » au niveau des résultats, etc...

Je pense qu'il y a une dépendance de l'immobilier à la S.B.M. parce que oui, ça va aller mieux mais grâce à l'immobilier. On disait que Monaco avait une dépendance à l'immobilier et je pense que la S.B.M. va augmenter cette dépendance, les projets de la S.B.M. vont augmenter cette dépendance.

La question du retrait de la cote reste une vraie question, parce qu'aujourd'hui le seul intérêt que je vois à conserver la cotation c'est pouvoir nous arguer lorsqu'on pose des questions, on ne peut pas vous dire ce sont des informations non publiques et parce que la société est cotée donc ce serait des délits d'initiés. C'est un peu dur de s'entendre dire cela lorsqu'on pose des questions sur la S.B.M..

Ensuite, dernier point, au niveau de l'animation qui est une des obligations. J'ai eu l'impression que ça a posé problème et je pense qu'il y a un mélange des genres qui se fait entre des opérations marketings que fait la S.B.M. pour attirer des clients, il y a des artistes qu'ils font venir avec des places à 600 € ou autres. Je crois que ce n'est pas cela qu'on appelle « animation de la ville », je crois qu'il y a autre chose pour l'animation de Monaco, cela doit être abordable, cela doit être pour tout le monde, il ne doit pas y avoir une considération de faire venir des clients... Donc je pense qu'il y a ce petit gap et peut-être que la solution ce serait, effectivement, d'augmenter la redevance et ensuite, on libère la S.B.M. de ses obligations d'animation. Il faudrait regarder, mais aujourd'hui ce n'est pas satisfaisant lorsqu'on dit : « on regarde juste pour les joueurs ». Je comprends que cela doit faire partie de la réflexion de la S.B.M. mais ce sont deux choses différentes. Aujourd'hui on mélange marketing de la S.B.M. pour faire venir des joueurs et opérations d'animation.

Cela explique pourquoi je m'abstiendrai sur ce chapitre, pour la ligne S.B.M., une fois de plus.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CROVETTO.

Monsieur GRINDA.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Très brièvement, Monsieur le Président, je voudrais m'associer en ce qui concerne l'animation, aux propos de Monsieur CROVETTO.

Je crois qu'il y a, effectivement, un choix industriel, un choix économique, Monsieur CROVETTO l'a rappelé très bien, et je pense l'intérêt général en l'espèce de la Principauté – je ne parle pas de l'intérêt de la société – l'intérêt général de cette animation est sacrifiée sous l'hôtel de cette efficacité-là, qui reste encore à prouver, mais cela est un autre débat.

Franchement, lorsqu'on voit la salle de spectacle qu'est le Sporting, qui est une salle superbe, qu'on peut nous envier très sincèrement, elle mérite mieux que d'être un simple faire-valoir à titre occasionnel et elle mérite certainement mieux également que d'être une simple salle qu'on va louer pour des mariages, des baptêmes ou que sais-je encore. Là il y a un certain dévoiement de l'esprit des choses et je crois qu'il serait intéressant que le Gouvernement s'en préoccupe sérieusement parce qu'on avait une animation qui durait *grosso modo* de fin juin jusqu'à la troisième, quatrième semaine d'août, là on se retrouve avec quelque chose qui est « peau de chagrin »... Alors, certes, on a transféré des animations culturelles, des spectacles de grande qualité d'ailleurs à la Salle Garnier, mais je ne pense pas qu'il faille faire l'un au détriment de l'autre, c'est-à-dire de faire Garnier et pas le Sporting, ou le Sporting mais pas Garnier. Je pense qu'on sous-exploite Garnier – je ne parle pas pour les activités classiques – et je crois que là le virage a été pris pour mieux l'exploiter, et j'en suis très content. Il ne faut pour autant pas abandonner toute l'animation d'été qui est fondamentale pour la Principauté et M. CROVETTO a encore plus raison lorsqu'il dit que ce n'est pas que pour les personnes qui viennent, qu'ils soient riches ou moins riches, c'est aussi pour tout le monde, c'est pour tout le monde et tout le monde doit pouvoir y participer et tout le monde doit pouvoir assister à des spectacles dans cet endroit qui est emblématique de notre ville.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GRINDA.

Y a-t-il encore des interventions sur la S.B.M. ?

Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Merci.

Je voudrais parler des ports...

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Alors je vais peut-être répondre sur la S.B.M. avant qu'on parle des ports.

**M. Daniel BOERI.-** Mais je croyais que c'était fini sur la S.B.M. ?

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* J'ai quelques éléments de réponses à apporter aux questions et aux préoccupations tout à fait légitimes qui se sont exprimées.

D'abord, concernant la stratégie. En effet, Monsieur BOISSON, évoque les réponses qui ont été proposées dans le cadre de nos séances privées, on s'était également posé la question, et en filagramme cela a été évoqué finalement dans le rapport du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et dans la réponse du Ministre d'Etat, sur le Plan Renaissance et je pense que l'essentiel du travail qui a été effectué depuis que ce plan avait été élaboré, c'était sans doute – cela rejoint certains des points évoqués par Monsieur le Ministre – une volonté de définir les priorités. C'est aussi peut-être pour cela, Monsieur BOISSON, lorsque vous évoquez ces points tels qu'ils vous ont été présentés et tels que nous-même nous en avons pris connaissance, ce que j'ai apprécié, c'est qu'il y ait des objectifs clairs qui soient présentés, au lieu d'une espèce de catalogue d'idées, de propositions aussi intéressantes et louables soient-elles, au premier chef desquelles, c'est aussi pour ça que cela nous a interpellé, l'objectif numéro un est de dynamiser les jeux.

Donc, véritablement à travers la prise de fonction du nouveau Directeur des Jeux, à travers la définition d'une stratégie qui porte ses fruits, qui commence à porter ses fruits et qui au moins a le mérite d'être claire et clairement assumée, on a cet objectif qui est prioritaire, qui est la dynamisation des jeux à travers le développement de l'accueil, la mise en place d'une nouvelle organisation, la relance des appareils automatiques à travers l'ouverture 24/24 ou 7/7 du Casino au Café de Paris depuis maintenant plusieurs années, etc... et la préparation à l'accueil de clients qui sont originaires de marchés plus exotiques, et parfois plus difficiles pour nous à appréhender, et ceci est vraiment l'objectif numéro un, tel qu'il est mis en avant par la société.

Ensuite il y a les autres projets. Monsieur CROVETTO évoquait la dépendance à l'immobilier, mais d'un autre côté j'ai envie de dire qu'on ne peut pas reprocher à la S.B.M. de baser une partie de son développement dans les mois et les années qui viennent si pour autant elle ne perd pas de vue ce qui doit être l'objectif central de cette société en

Principauté, à savoir, l'activité des jeux. Donc, l'un serait venu au détriment de l'autre. On aurait eu l'impression que véritablement la dynamisation des jeux, la poursuite de l'optimisation des potentiels hôteliers avec tous les nouveaux projets, ce qui a été fait à l'Hermitage, ce qui est en train de se faire aujourd'hui avec le nouvel Hôtel de Paris, la relance du Jimmy's. Si on n'avait pas ça et qu'on avait « uniquement », même si c'est un très beau projet, le One Monte-Carlo avec des logements de haut niveau, avec des bureaux, toutes ces choses-là, j'irais dans votre sens.

Aujourd'hui, l'avantage c'est que bien évidemment c'est un potentiel de rentabilité important. La S.B.M. au cours de la Commission Tripartite, a également évoqué l'importance, aujourd'hui, dans le résultat de la location des villas du Sporting, qui rapporte des sommes non négligeables, mais c'est à côté des autres activités historiques de cette société.

La sortie de la cote, c'est une question qui est en cours d'étude. Alors, j'ai envie de vous dire, avec un brin de malice mais sans ironie aucune, croyez-moi, ce n'est pas du tout pour ne pas répondre à vos questions, que ne pas sortir de la cote semble une option qui doit nécessairement être envisagée. Une action cotée, une société cotée, vous le savez comme moi, ça a du sens pour avoir un accès privilégié au marché, pour bénéficier d'une certaine liquidité de son titre, pour pouvoir attirer des investisseurs d'un peu partout dans le monde. On sait très bien que dans le cas de la S.B.M., soit certains de ces objectifs ne sont pas et ne peuvent pas être atteints, soit ils peuvent être atteints différemment. Ce n'est pas, une fois encore, parce que la société est cotée, au contraire, que des nouveaux actionnaires sont rentrés au capital de la société il y a deux ans, c'est parce qu'en bonne intelligence avec la S.B.M. l'Etat a cédé une partie de sa participation et que ces nouveaux actionnaires sont entrés au capital. Donc on peut tout à fait concilier une non-cotation avec une société prospère, ambitieuse et avec un développement international fort. Cependant, il est évident que sortir de la cote entraîne un certain nombre de contraintes, des analyses juridiques, il faut voir par rapport à ce qui est détenu aujourd'hui par un certain nombre d'actionnaires minoritaires, comment tout cela peut ou pourrait se passer dans les meilleures conditions possibles. Ce n'est évidemment pas une décision que l'on prend à la légère, en revanche, c'est clairement une réflexion qui est menée conjointement avec la société pour, une fois que l'on aura bien étudié les avantages et les inconvénients, se rendre compte que peut-être les

avantages pour beaucoup d'autres sociétés ne sont pas vraiment des avantages pour cette société-là du fait d'un certain nombre de ses particularités. Mais, ne nous précipitons pas, l'étude est en cours depuis quelques mois, je pense que l'on devrait pouvoir parvenir à une conclusion prochainement dans le meilleur intérêt de la société, bien évidemment.

La question sur l'animation doit déborder aussi, et je prends en compte à la fois la contribution de M. GRINDA au débat et la vôtre, elle doit aller au-delà de la saison d'été et c'est un petit peu ce qui a été évoqué en Tripartite, et là encore, l'équilibre que l'on doit trouver c'est est-ce qu'au-delà de la saison d'été, dont j'ai la faiblesse de penser que malgré tout elle doit servir les intérêts de la société, est-ce qu'à côté de cela, à d'autres moments, soit dans l'été, soit à d'autres moments de l'année, confer par exemple le concert de Diana KROLL, le 11 octobre à la Salle des Etoiles, cette société remplit un rôle d'animation de qualité de haut niveau ? Si on arrive à avoir ce type d'objectif, une saison d'été qui reste essentielle et qui a quand même pour objectif de faire jouer des joueurs et donc de contribuer d'une certaine manière à la dynamisation des jeux, et qu'à côté de ça on a un rôle tout au long de l'année qui est rempli par cette société, d'animations de qualité en Principauté, je dis pourquoi pas ?

Sinon, il est évident que ce que vous évoquez doit être envisagé. A savoir, et je faisais un parallèle dans ma réflexion avec l'impôt sur les bénéfiques et le sponsoring des banques et comme je savais que vous y avez pensé, pour vous éviter de le dire, je le dis moi-même, on a suffisamment évoqué dans cet hémicycle, et pas seulement dans cet hémicycle, le fait qu'il était préférable, selon nous, qu'un certain nombre de sociétés, à commencer par des établissements bancaires, s'acquittent de l'impôt sur les bénéfiques, et que ce soit ensuite le Gouvernement qui décide de comment cet impôt est alloué, plutôt que ce soit eux qui disent : « écoutez, j'ai sélectionné telle ou telle entité culturelle, je ne vous paie pas d'impôt mais c'est moi qui décide comment cet argent-là est alloué ». Dans un monde idéal et encore aujourd'hui on peut avoir les deux, mais, peut-être que si on ne devait en avoir qu'un, ce serait celui que l'Etat collecte – c'est ma vision des choses – et qu'en tout cas, ensuite, il décide au niveau culturel d'allouer aux uns et aux autres. On peut se dire à ce moment-là qu'une augmentation de la redevance aurait un effet similaire, des millions d'euros supplémentaires qui seraient au budget de l'Etat, à charge ensuite pour l'Etat de manière la plus objective et la plus intelligente possible, de participer à ce qu'il estime

être l'animation culturelle de la Principauté à des moments qui ne sont pas forcément la saison d'été et avec des objectifs qui rejoignent ceux qu'a exprimé M. GRINDA, qui ne sont pas forcément des objectifs commerciaux mais qui sont également des objectifs d'intérêt général. On pourrait envisager à ce moment-là que les spectacles coûtent moins cher, qu'ils soient accessibles au plus grand nombre. Très souvent, on se rend compte que lorsqu'on a un professionnel de qualité à des prix compétitifs, on a plus de facilité peut-être à remplir des salles que quand ce sont des objectifs comparables mais avec des tarifs qui sont excessifs et qui ne permettent pas au plus grand nombre de venir assister à telle ou telle manifestation culturelle.

Donc, là encore, à court terme j'ai envie de dire, envisageons, plutôt dans l'esprit de ce qui a été échangé en Tripartite, de faire en sorte que cette saison d'animation de la S.B.M. soit la plus large, la plus éclectique et la plus vendable possible. Par la suite, si les résultats ne sont pas là, on pourra réfléchir à d'autres pistes.

C'est à peu près les trois thèmes que j'avais identifiés, si il y en a d'autres je réponds bien volontiers.

Merci.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur GRINDA.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Pour répondre très brièvement à Monsieur CASTELLINI, j'entends bien ce que vous avez répondu à M. CROVETTO et à moi-même. Sortir de la cote j'ai bien compris, ce n'était pas mon sujet mais... que c'est à l'étude et que vous nous direz ce qu'il en est plus tard, mais il faudra qu'on m'explique pourquoi on a ouvert le capital à d'autres parce que quand même, à moins de sortir de la cote, cela veut dire qu'on garde tout le monde même ceux qui sont venus après...

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-...* Sortir de la cote ne veut pas dire une nationalisation...

**M. Jean-Louis GRINDA.-** ... Moi je m'en doutais bien...

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-...* C'est une non-cotation.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** J'aimerais que ce soit clair pour tout le monde...

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* C'est pour cela que vous faites bien de me poser la question et je pense que ma réponse peut aider à la compréhension de tout un chacun.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Maintenant, en ce qui concerne l'animation comme vous le disiez, Monsieur CASTELLINI, il en faut pour tout le monde et que l'ouverture sur Garnier, comme sur d'autres lieux, est intéressante. Par exemple, pour répondre à Monsieur CROVETTO, ce n'est quand même pas tout à fait le même métier de faire des spectacles dans un théâtre que de faire des dîners-spectacles au Sporting. Je peux vous dire que celui qui vous dit que c'est la même chose, il ne faut surtout pas le croire et toute augmentation de la redevance et vous chargeriez en millions supplémentaires pour faire ces spectacles-là, vous auriez très rapidement un nombre incalculable de problèmes sur le dos que ni un producteur ou ni un directeur sensé ne pourra résoudre, je peux vous l'assurer. On peut ne pas me croire, évidemment, mais enfin, mon expérience vaut quand même d'être entendue. Il me semble que l'animation d'été au Sporting, puisque c'est cela dont on parlait, doit être maintenue. Je rappelle qu'historiquement dans toutes les villes d'eau on a des services concédés dont les jeux sont concédés et lorsque vous allez à Baden Baden, à Vichy, ou à Monte-Carlo, c'est exactement la même chose et qu'on a créé d'abord un orchestre, puis un opéra pour distraire les personnes qui venaient. Distraire les personnes qui viennent en Principauté aujourd'hui ce n'est pas forcément distraire uniquement des joueurs. J'ai peur que cette orientation, je le redis, j'ai suffisamment défendu la S.B.M. d'attaques que je considérais parfaitement injustes dans cette enceinte, et d'ailleurs qui venaient parfois des deux côtés de l'enceinte – si ma mémoire est bonne et elle est très bonne – je pense qu'il ne faut pas perdre de vue que cette animation, ces spectacles ne sont pas que pour faire venir des joueurs. Ils sont là pour l'entièreté du plaisir d'être à Monaco, l'expérience de Monaco l'été, et cela serait une grave erreur que de l'abandonner, croyez-moi bien. Maintenant on peut ne pas être d'accord et on ne va pas passer la nuit là-dessus... Quoi que !...

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GRINDA.

Monsieur ELENA.

**M. Eric ELENA.-** Au sujet de l'Ecole de Jeux, on pourrait avoir votre position s'il vous plaît ?

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* C'est un sujet que nous n'avons pas abordé avec la Direction Générale de la Société donc je ne pense pas qu'il soit opportun de m'exprimer sur ce sujet ce soir.

**M. Eric ELENA.-** C'est juste pour faire une mise en garde parce que dans les cinq ou six ans à venir, il va y avoir environ 70 départs à la retraite. Mathématiquement, si on regarde les écoles qu'on fait et si dans cinq ans on se met à faire des écoles de soixante-dix, nous aurons des employés qui ne seront pas confirmés, qui n'auront qu'un jeu, cela limitera l'exploitation et on ne pourra pas viser l'excellence comme c'est l'objectif aujourd'hui.

**M. le Président.-** Vous en parlerez à la Direction, Monsieur CASTELLINI ? Merci.

Monsieur BOERI, c'est sur quel sujet ?

**M. Daniel BOERI.-** C'est sur la S.A.M. des Ports.

**M. le Président.-** Monsieur POYET, Madame FRESKO-ROLFO et Monsieur BOISSON sur Monaco Telecom.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Concernant l'article consacré à Monaco Telecom, je voudrais profiter de l'inscription rectifiée pour Monaco Telecom pour évoquer plusieurs sujets concernant notre opérateur.

Avant toute chose, l'an dernier à pareille époque, notre collègue Thierry CROVETTO évoquait son souhait de voir un WiFi public en Principauté... Il a fallu du temps, certes, mais aujourd'hui, Monaco Telecom a plus que rafraîchi son portail d'accès et la couverture du service sur l'espace public, il faut le saluer, je vous remercie d'avoir entendu la demande des élus, c'était quelque chose qui était souhaité et en tous cas cela se fait et c'est très bien.

Deuxième point, la Box. L'offre groupée des 3 services de base, à savoir la télévision, l'internet et la téléphonie filaire. On nous l'a promise, on l'a attendue mais cette fois, elle est bien là, elle marche, elle marche bien. L'expérience client est un vrai progrès par rapport à ce qui se faisait avant, donc il faut en profiter pour parler aussi de choses positives.

C'est aussi un challenge pour l'opérateur que de mixer ses réseaux de transports, c'est aussi une offre commerciale intéressante pour le client.

Globalement, il y a une qualité de service qui s'est améliorée, mais il y a quand même un point que je voudrais évoquer après le positif, peut-être terminer sur un côté un peu plus interrogatif. Que devient le développement à l'international ? Cette interrogation se place dans un premier temps dans une dimension économique : on a besoin de croissance, de réduction de coûts, on a vu une optimisation des structures, on a vu des baisses de coûts mais on n'a pas vu de hausse de recettes plus particulièrement sur la partie internationale.

C'est un point important, Monaco Telecom était un opérateur agile, c'est un opérateur qui ne l'est plus.

Deuxième partie, toujours sur l'international, qui a un volet social, parce qu'il y avait des personnes qui avaient à cœur cette activité, qui ont fait de nombreux déplacements dans des pays difficiles, et là aussi elle disparaît. Alors, certes, je reconnais qu'un prestataire industriel lorsqu'il n'y a plus l'activité en phase avec la ressource, est obligé de procéder aussi à des réorganisations. Pour autant, ces personnes-là y ont cru, ont fait croître Monaco Telecom et on fait croître Monaco. Je crois qu'il est aussi urgent de s'en occuper. Les élus espéraient que le nouvel actionnaire de Monaco Telecom allait avoir une activité à l'international, allait aussi croire en l'offre pour les entreprises, ce sont réellement les deux points qu'il reste à développer aujourd'hui. Je ne dis pas que cela est perdu mais je dis en tout cas que c'est une offre réellement à travailler avec beaucoup d'espoir de notre côté.

Je vous remercie.

**M. le Secrétaire Général du Gouvernement.-** Si je peux vous donner peut-être une information, l'activité à l'international est loin d'être perdue de vue. Demain la Direction Générale de Monaco Telecom se déplace dans un pays – je ne vous dirai pas où, parce qu'il y a une confidentialité à tenir – pour une opération qui peut s'avérer extrêmement intéressante.

Donc, véritablement le monde a changé, les niches qui existaient à une certaine époque au Kosovo et ailleurs n'existent plus. Vous avez vu les difficultés et le drame que nous avons vécu en Afghanistan, où notre opérateur a été, malheureusement, décimé, où il y a eu des morts, nous sommes passés près du drame pour certains des collaborateurs de Monaco

Telecom. Donc c'est vrai que c'est une préoccupation et sachez que peut-être, en privé, je vous en dirai un peu plus, mais ce n'est vraiment pas perdu du vue par l'actionnaire majoritaire.

**M. Thierry POYET.-** Je vous remercie et tant mieux.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur POYET.  
Monsieur BOISSON.

**M. Claude Boisson.-** J'ai reçu, comme de nombreux usagers, une lettre d'information m'indiquant le tarif qui était pratiqué dans le cadre des nouvelles prestations. Alors, je me suis rendu à la boutique comme je suis d'un naturel curieux et économe, je suis arrivé avec mes factures et j'ai posé la question : ce montant que je ne trouve pas sur la facture, signifie-t-il que je vais payer plus ou moins ? Et j'ai eu la réponse et je pense que c'est important que tout le monde la connaisse. Eh bien je vais payer plus, on va payer plus, mais en contrepartie nous allons avoir des prestations qu'il n'y avait pas jusqu'alors. Je pense pour quelqu'un qui utilise son téléphone au minimum, cela va faire un peu plus cher, mais pour la majeure partie des personnes qui utilisent le téléphone, surtout avec le *roaming*, avec des SMS illimités, cela va être avantageux. Donc, c'est une information que je suis allé chercher mais que j'aurais bien aimé avoir au Conseil National. Cela juste pour indiquer que je regrette qu'il n'y ait pas eu de Commission de Concession depuis 17 mois...

*(Brouhaha, plusieurs personnes parlent en même temps).*

**M. Claude Boisson.-** ... Ce que je veux dire c'est qu'il est dommage qu'il n'y ait pas eu de Commission de Concession du Gouvernement depuis 17 mois, c'est le genre de sujet qui aurait pu être évoqué.

Egalement, je me souviens lorsque j'étais à la Commission de Concession avec MM. POYET et ALLAVENA, vous faites bien de le souligner, Monsieur POYET, on avait demandé le wifi et on nous l'avait même annoncé pour 2018 parce qu'en 2017 ce n'était pas budgété donc c'est vrai c'est une bonne nouvelle.

**M. le Président.-** Madame FRESKO-ROLFO sur Monaco Telecom.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je pense que mes collègues sont tous très contents de Monaco Telecom...

**M. le Président.-** ... Vous non ?

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Non, parce que je pense que nous courons après une chimère depuis pas mal d'années....

**M. le Président.-** ... Vous avez remplacé M. GARDETTO alors !

*(Rires).*

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Je vais pointer plutôt les dysfonctionnements du réseau.

Je m'attarderai cette fois sur la couverture réseau. Donc, loin d'être optimum au jour le jour mais lorsque Monaco accueille de grands événements alors là, c'est carrément la bérézina. Et je pense que cela est une grande difficulté pour beaucoup de personnes qui vivent et travaillent à Monaco, qui n'ont pas d'accès aux réseaux ces jours-là.

Alors, doublement de la population, de ses utilisateurs durant ces événements conduisant à l'impossibilité pure et simple de connexion. Et on parle d'événements qui se déroulent plusieurs fois par an.

Je ne m'attarderai pas sur les tarifs planchers qui sont repoussoirs, ni sur l'impossibilité de garder son numéro si l'on souhaite migrer vers un opérateur moins cher en France – alors qu'en France on peut garder son numéro – et que penser de l'éligibilité à la box parce que vous parlez de la box qui fonctionne très bien, mais encore faut-il qu'on puisse l'installer chez vous, il faut avoir des câbles spéciaux et ce n'est pas tout le monde qui a ces câbles et cela pose beaucoup de difficultés à l'installation.

Donc, à mon avis nous sommes loin du service que l'on pourrait attendre dans un pays comme le nôtre et je me rappelle des grandes promesses de M. NIEL, qui ne sont pas, à mon goût, au rendez-vous.

**M. le Secrétaire Général du Gouvernement.-** On ne doit pas vivre les mêmes événements et peut-être ne pas habiter dans le même pays !

Ce que je peux vous dire c'est qu'il y a des études extrêmement précises qui ont été menées sur les

couvertures réseaux, je peux vous les faire passer, je peux vous expliquer et je peux vous dire que la couverture réseau que nous avons en Principauté est tout à fait exceptionnelle et que le débit que nous avons est certainement, avec Singapour, le meilleur au monde.

Maintenant, désolé, c'est vrai que Monaco Telecom est à la pointe de la technologie. Si la box nécessite, effectivement, un certain débit et que certains des appartements n'ont pas les câbles adéquats, ce n'est pas la faute de Monaco Telecom.

Donc, je crois que ce serait bien que l'on puisse, en détail, vous donner quelques explications. Ce ne sera pas un plaidoyer pro domo, mais c'est pour vous donner véritablement des explications objectives.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste deux mots sur le wifi public. Je ne sais pas ce que vous entendez par wifi public, peut-être une couverture wifi sur l'ensemble de la Principauté. Mais que je sache, par exemple dans le Centre Commercial, les mails sont publics donc ils sont gérés par l'Etat, il n'y a pas de wifi dans les mails du Centre Commercial.

L'Administrateur des Domaines très gentiment a proposé au Groupement d'Intérêt Economique, dont je suis le Président, de doter ces mails de wifi, mais le wifi, à ce moment-là, est facturé par Monaco Telecom et la prestation est extrêmement onéreuse. Je vous le dis parce que c'est d'actualité et c'est en ce moment qu'on est en train de négocier cet état de fait.

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur Monaco Telecom ?

S'il n'y a plus d'intervention sur Monaco Telecom, nous passons à la S.E.P.M.

Monsieur BOERI, je vous en prie.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

L'écart de 423 333 euros est marginal entre les recettes du Primitif et aujourd'hui. Ce qui m'intéresse c'est qu'il y a des explications, des explications sur les travaux, on l'a vu, et aussi des explications sur le choix

de croisières Premium plutôt que d'avoir, comme on l'a dit tout à l'heure, la croisière de masse. C'est clair, cela implique un changement. Je souhaiterais avoir un bilan économique de ces choix. Qu'est-ce que ces croisières rapportent au pays ? Là, je n'ai pas vraiment d'idée sur les retombées économiques de ce choix qui, intuitivement, se justifie par rapport à l'image de Monaco.

J'insiste sur un autre point qui est celui de la pollution. J'en ai parlé pendant les séances privées, je reviens dessus parce que je crois que l'on ne doit pas laisser passer les choses telles qu'elles sont. Je l'avais dit et je le redis, l'analyse de France Nature Environnement, à Marseille montre qu'un navire XXL, c'est-à-dire 360 mètres, pollue comme un million de véhicules par jour. Les tailles des nouveaux bateaux qui sont autour de 250 mètres sont *grosso modo* 60 % moindre que les gros bateaux. Donc si on fait ce calcul, un million, c'est dix fois plus que la circulation à Monaco, si on prend 60 % c'est l'équivalent de 600 000 véhicules qui tournent tous les jours à Monaco alors que nous sommes à une moyenne de 107 000. Donc je pense qu'il serait bien d'avoir un état des lieux sur l'économie, bien sûr, de croisières. En plus, il y a une solution qui est peut-être très compliquée à cause des standards internationaux qui ne sont pas les mêmes d'un pays à un autre pays, néanmoins, si nous construisions une plate-forme pour électrifier la Digue, eh bien cela résoudrait ce problème. Esthétiquement, cela risque de poser problème mais je crois que l'on devrait ne pas éluder cette question qui, sur le long terme, empêche quand même la qualité de la vie.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOERI.

Monsieur BOISSON.

**M. Claude Boisson.-** Merci.

En ce qui concerne l'orientation croisières de luxe, c'est un débat qui perdure depuis, je crois, la création de la digue et même avant. Je fais partie de ceux qui souhaitent, bien sûr, les croisières de luxe, ce sont des personnes qui consomment davantage, des bateaux qui polluent moins, mais je me souviens des explications que j'ai entendues lorsque j'étais à la Concession des Ports. Il ne faut pas oublier, il y a quelques années, ce n'était pas évident d'obtenir certaines croisières, on pleurait pour les avoir, et ensuite on a voulu les « têtes de pont » parce qu'on considérait que les « têtes de pont » permettaient de consommer davantage à Monaco. Le problème

c'est que s'il y a « têtes de pont », le bateau reste et il pollue davantage. Donc nous avons eu souvent des orientations un peu différentes. Il faut se rappeler que l'on nous expliquait que le monde des croisières est géré par des groupes internationaux – ils ne sont pas très nombreux – et que ces groupes ont un certain monopole qui vous impose certains choix. On ne peut pas dire, on veut tel type de croisière, tel autre, il faut faire avec le marché.

Ceci dit on fait confiance aux spécialistes pour s'orienter dans la croisière de luxe.

En ce qui concerne la question de la pollution, je crois que tout le monde est conscient du paradoxe : d'un côté, nous faisons tout en Principauté pour favoriser l'environnement, d'un autre côté, on a des bateaux qui polluent. Ils polluent parce qu'ils sont là, ils ont un générateur d'électricité qui fonctionne avec du pétrole lourd et, d'autre part, nous n'avons pas eu la possibilité pour des raisons techniques, d'installer en Principauté un transformateur qui permette d'alimenter les bateaux.

Je ne vais pas me faire les questions et les réponses mais je me souviens des échanges très intéressants que nous avons eus avec Madame le Conseiller et je crois dans ce sens – je rebondis sur l'intervention de M. BOERI – je pense qu'il serait bien, Madame le Conseiller, que vous nous expliquiez, avec des éléments intéressants que le public doit connaître. Vous avez bien sûr fait un choix, vous êtes conscients que l'on ne peut pas rester dans cette situation de pollution et vous allez vous adapter aux normes internationales – je crois HFO, si je ne me trompe pas – et faire ce qu'il faut pour que l'on minimise, que l'on diminue ce problème de pollution.

Nous vous écoutons, les Monégasques veulent savoir.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* - Je vous remercie, Monsieur BOISSON.

Effectivement, pour pallier cette situation, nous avons fait une étude pour connaître la faisabilité d'une borne d'alimentation électrique pour les navires de croisière que l'on voulait installer sur le Port. Malheureusement, en raison d'abord de la puissance électrique qui était demandée, du fait du matériel de branchement qui serait nécessaire et, surtout, à cause de l'absence de compatibilité des installations

à bord, les paquebots de croisière ne peuvent pas se brancher à Monaco. Pour ces gros navires, la seule solution est de faire fonctionner en permanence leur groupe électrogène et, effectivement, ils brûlent une grande quantité de pétrole. Donc l'autre levier d'action que nous pouvons envisager, puisqu'on ne peut pas les faire se raccorder au réseau électrique de la Principauté, est d'un ordre qualitatif, c'est-à-dire qu'il faudrait qu'ils utilisent un carburant de meilleure qualité, et c'est là que vous évoquiez le carburant MGO et le HFO, à savoir le Marin Gasoil SAM, qui est un carburant qui demeure un peu plus polluant que le diesel automobile, mais qui est de bonne qualité, qui est plus cher que l'autre carburant lequel pollue beaucoup plus, à savoir le HFO et qui est généralement utilisé par la plupart des bateaux. C'est un fuel lourd qui génère une pollution importante. Alors, que faire à Monaco pour imposer au moins à ces bateaux d'utiliser le carburant de meilleure qualité ? Vous vous imaginez bien que sur un territoire de 2000 km<sup>2</sup>, avec des navires qui ne font que passer en Principauté et compte tenu de l'absence de réglementation dans tous les pays de la Méditerranée, il est très difficile pour Monaco d'instituer une règle qui va faire figure d'exception dans une bande d'eau relativement réduite.

Donc, pour l'instant, la Direction des Affaires Maritimes va proposer prochainement un texte réglementaire pour essayer d'interdire le HFO pour tous les navires en escale, à quai en Principauté de Monaco, sachant que c'est au niveau de la réglementation de tous les pays méditerranéens qu'il faudrait qu'une décision soit prise. Pour l'instant, notre marge de manœuvre est assez limitée, c'est ce que je vous avais expliqué, effectivement, pendant les séances privées.

**M. Claude BOISSON.-** J'ai oublié de préciser que je regrette également, sur ce sujet, qu'il n'y ait pas eu, depuis 17 mois, avec le Gouvernement et les personnes spécialistes intéressées, une Commission de la S.E.P.M.. Nous aurions pu évoquer tous ces sujets.

**M. le Président.-** Depuis plus de 48 mois, Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Non, 17 mois, la précédente avait eu lieu en 2016...

**M. le Président.-** ...Je croyais que c'était une réunion privée ?

**M. Claude Boisson.-** Non, non j'y étais.

**M. le Président.-** Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Aujourd'hui nous sommes arrivés à un compromis entre croisière de luxe et croisière de masse qui est très intéressant, qui est intéressant parce que la croisière de luxe, à partir du moment où les bateaux de grand luxe partent de Monaco, évidemment, on peut imaginer que les passagers viennent s'installer le soir dans les grands hôtels de Monaco, consomment à Monaco. En revanche, il faut accepter d'avoir un certain nombre de bateaux plus grands et donc de croisière de masse qui profitent aux commerces de Monaco-Ville, tout simplement parce que depuis des années – je crois que cela fait 20 ou 25 ans – on ne peut plus se garer à Monaco-Ville, donc les diversifications qu'il y avait dans ces commerces de Monaco-Ville, aujourd'hui n'existent plus. On arrive à une situation monolithique où la plupart des commerces vendent des articles pour touristes.

Alors, ce que j'espère, c'est qu'un jour avec l'arrivée du téléphérique, on inverse à nouveau cette tendance et, peut-être à ce moment-là on se posera la question de savoir si on doit tout taxer dans la croisière de luxe, auquel cas, il faudra le faire et y mettre les moyens et permettre à Monaco-Ville, pourquoi pas, de retrouver une vie avec le téléphérique qui permettra à un certain nombre de personnes, voire aux habitants de la Principauté, mais aussi des touristes, de monter à Monaco-Ville et peut-être surgira une nouvelle forme de commerces.

Actuellement, je crois que...

**M. le Président.-** ... Le saut à l'élastique !

**M. Philippe CLERISSI.-** ... Le saut à l'élastique ...

Tout à fait d'accord évidemment avec Daniel BOERI en ce qui concerne la pollution, je ne vais pas y revenir, mais cela va de soi.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je comprends les difficultés pour faire changer de carburant aux bateaux, mais cela fait partie d'un travail à long terme avec les pays voisins parce qu'on voit que dans les pays du Nord, les unités qui naviguent sur la mer du Nord, lorsqu'elles n'ont pas le bon carburant, les croisiéristes n'ont pas les autorisations pour passer.

Effectivement il y a deux exceptions, il y a la Méditerranée et l'Atlantique, donc ce n'est pas gagné. Pour autant, c'est peut-être un moyen de commencer à travailler sur ces questions-là parce que tout le monde est concerné, finalement, pour cette diminution de pollution. Mais on n'y arrivera pas du jour au lendemain, c'est clair.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Il y a d'ailleurs un projet d'interdiction de fioul lourd qui est à l'étude à l'OMI mais qui ne verra pas le jour d'ici plusieurs années.

**M. le Président.-** Monsieur ALLAVENA et ensuite Monsieur GRINDA.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Merci, Monsieur le Président.

Une question un peu surprise car non prévue, cela fait un certain nombre d'années qu'à chaque réunion de la Commission des Grands Travaux, à chaque budget, on nous parle de l'avancement des travaux de ce troisième poste source et ce soir, par la question de Claude BOISSON, on apprend publiquement que les bateaux ne seront pas raccordés aux branchements électriques de la Principauté. Publiquement, c'est la première fois que je l'entends, j'ai pu rater une Commission Plénière d'Étude, mais c'est la première fois qu'on le dit clairement.

La question qui m'interpelle simplement aujourd'hui, c'est à quel moment nous sommes-nous rendu compte de cette anomalie ? Et, est-ce qu'aujourd'hui on sait faire quelque chose du troisième poste source et de tous les travaux qu'on a pu faire ? Parce que malgré tout, dans toutes les présentations jusqu'à maintenant, je n'ai entendu rien d'autre qui est dédié au Port.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Il est vrai que

nous espérons à l'époque, effectivement, que les navires de croisière puissent se brancher grâce à ce troisième poste source pour les raisons que je vous ai exposées ci-avant. Nous nous sommes rendu compte que malheureusement cela n'était pas possible, mais ce poste source qui est très important pour la Principauté a été livré brut en 2015 par la Direction des Travaux Publics et sera livré fin nombre par la SMEG, tout équipé. La livraison de ce troisième poste source est primordiale avec le développement de toute la partie Est de la Principauté.

**M. le Président.-** Monsieur GRINDA.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Très brièvement pour parler croisière et finir sur le sujet peut-être, je voudrais juste rappeler deux points.

Un bateau de croisière, vous m'arrêtez Madame si je me trompe, c'est une tonne par jour, juste pour l'air conditionné du bateau. Une tonne de fioul par jour c'est considérable. Bien évidemment, je ne crois pas que Monaco, seul, va réussir à faire changer la qualité des fiouls à bord des bateaux de croisière, mais on peut toujours entreprendre, on ne sait jamais.

Deuxième observation peut-être un peu plus taquine, je rappelle que cette pollution-là n'est pas comprise dans tous les chiffres qui nous sont donnés par vos services concernant le protocole de Kyoto, n'est-ce pas ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Pour une journée c'est environ 34 000 litres de carburant. Pour le protocole de Kyoto, il faut savoir que le calcul annuel des émissions de gaz à effet de serre, qui est généré par le transport maritime, pour tout ce qui est vente de carburant à Monaco, distingue la navigation nationale de la navigation internationale, sachant que la navigation internationale, elle, n'est pas incluse dans l'inventaire des gaz à émission de serre. C'est-à-dire que tout le carburant qui est acheté à l'extérieur de la Principauté de Monaco ne rentre pas dans cette comptabilité.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** On est bien d'accord, c'est ce que je disais, tout à fait.

**M. le Président.-** Monsieur BURINI.

**M. Marc BURINI.-** Quitte à polluer, c'est dommage qu'ils n'achètent pas le fioul chez nous, cela aurait fait des recettes.

*(Rires).*

**M. le Président.-** Monsieur ROBILLON.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Pour en terminer sur ce sujet, je vous avais suggéré, il y a quelques années, une technique qui consiste à mettre un espèce de chapeau sur les tuyères de chaque bateau de croisière et qui permet de capter tout ce qui est évacué et d'être traité par des procédés physiques ou chimiques, cela est utilisé à Marseille. J'avais en effet proposé cela il y a cinq ou six ans déjà et je ne sais pas si cela a été étudié pour Monaco. Ce procédé permet simplement de couvrir les évacuations et de les traiter afin d'évacuer cette pollution en Principauté.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur le Chapitre 1 ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre premier aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Quatre abstentions.

Votes pour ? Treize votes pour.

Le chapitre premier est adopté.

*(Adopté ;*

*MM. Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,  
Thierry POYET et Christophe ROBINO,  
s'abstiennent ;*

*MM. Jean-Charles ALLAVENA, Marc BURINI,  
Daniel BOERI, Claude BOISSON, Eric ELENA,  
Jean-Louis GRINDA,  
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,  
Mme Sophie LAVAGNA,*

*MM. Bernard PASQUIER, Jean-François ROBILLON,  
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAINON-VERNIN  
et M. Christophe STEINER,  
votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-****Chap. 2 - Produits & recettes des services administratifs :**

012.101	- Force Publique : Prestations.....	600
012.102	- Sûreté Publique : Prestations .....	848.500
012.103	- Musée d'anthropologie préhist.....	33.000
012.104	- Commerce & Industrie-Brevets .....	2.600.000
012.105	- Domaines : Produits divers.....	206.000
012.106	- D.E.E.U. - Redevances .....	40.900
012.108	- Serv. Judiciair. Droits chancel .....	34.000
012.110	- Autres recettes.....	2.134.500
012.111	- Action sanit.& Sociale prest.....	175.000
012.112	- Éducation nationale prod.Div. ....	528.000
012.113	- Service de la circulation .....	5 300.000
012.115	- Droits de greffe.....	500 000
012.116	- Aviation civile-héliport mco .....	627.000
012.118	- Interv. Pub. Trop perçu sur subv .....	3.541.100
012.119	- Sûreté publique P.V./ Alarmes.....	1.218.000
012.120	- Activités des détenus.....	300
012.123	- Remb. par ets privés et divers.....	6.100.000
012.124	- Expositions & Foires.....	140.000
012.126	- Théâtre des variétés .....	4.000
012.128	- Recettes ressources numériques .....	220.500
012.130	- Monte-Carlo Festival .....	142.000
012.132	- Assurances foires prospection.....	5.600
012.133	- Tourisme recettes diverses.....	95.000
012.135	- Auditorium Rainier III .....	119.000
012.137	- Foyer de l'enfance .....	53.300
012.138	- Heliport carburant.....	1.215.000
012.139	- Refact. contrôles reseaux radio.....	50.000
012.300	- Direction informatique .....	75.100
012.450	- Musée du timbre & des monnaies (cf annexe p. 65).....	694.000
012.500	- Stade Louis II (cf annexe p. 66).....	5.807.200
012.602	- Droits divers.....	500.000
012.606	- Garages à bateaux .....	175.000
	<b>Total du chapitre 2</b>	<b><u>33.182.600</u></b>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

**Chap. 3 - Contributions :**

1) DROITS DE DOUANE

013.101 - Droits de douane .....	43.000.000
Total 1) DROITS DE DOUANE	<u>43.000.000</u>

2) TRANSACTIONS JURIDIQUES

023.101 - Droits de Mutations .....	115.000.000
023.102 - Droits S/Autres Actes Civ. adm .....	27.500.000
023.103 - Droits S/Autres Actes Judic. ....	60.000
023.104 - Droits d'hypothèques .....	5.000.000
023.105 - Droits de timbres .....	900.000
023.106 - Taxes sur les Assurances .....	12.000.000
023.107 - Pénalités .....	500.000
023.108 - Amendes de condamnations .....	200.000
023.109 - Frais de poursuites-recouvr. ....	1.000
023.110 - Fiscalité de l'épargne .....	<u>3.500.000</u>
Total 2) TRANSACTIONS JURIDIQUES	<u>164 661 000</u>

3) TRANSACTIONS COMMERCIALES

033.101 - Taxe sur la valeur ajoutée .....	599.000.000
033.106 - Pénalités .....	<u>200.000</u>
Total 3) TRANSACTIONS COMMERCIALES	<u>599.200.000</u>

4) BÉNÉFICES COMMERCIAUX

43.101 - Impôt sur les bénéfices .....	129.000.000
43.102 - Pénalités .....	<u>100.000</u>
Total 4) BÉNÉFICES COMMERCIAUX	<u>129.100.000</u>

5) DROITS DE CONSOMMATION

53.102 - Droits sur différents Alcools .....	570.000
53.103 - Droits sur les métaux précieux .....	350.000
53.104 - Pénalités .....	1.000
053.106 - Taxes/Boissons Alcooliques .....	<u>180.000</u>
Total 5) DROITS DE CONSOMMATION	<u>1.101.000</u>

Total du Chapitre 3 937.062.000

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame FRESKO-ROLFO.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Merci, Monsieur le Président.

Sur les Droits de Mutation.

Pour ceux qui assimilent notre économie à l'immobilier, et ils n'ont pas tort, je tiens à pointer du doigt ce soir une perte de recettes au titre des Droits de Mutation. Une situation qui ne doit pas être prise à la légère. Vous noterez qu'entre le Budget Rectificatif et le Budget Primitif 2017, la réduction n'est, si on peut dire, que de 4,2 %, ce qui représente tout de même 5 M€. Mais c'est surtout la comparaison entre le Budget Rectificatif 2017 et le résultat final du Budget 2016 qui annonce une diminution de près de 18,7 % soit plus de 26 M€ en un an. Une véritable source d'inquiétude pour les élus d'Horizon Monaco. Gageons que le Gouvernement saura prendre des mesures efficaces pour palier ce déficit ou pour contraindre les entrepreneurs à respecter leur engagement moral pour la vente d'appartements.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** C'est un sujet qui nous amène à avoir des interrogations quant au marché monégasque.

Dernièrement il y avait un article, d'ailleurs, qui faisait une analyse et qui montrait qu'il y avait, en effet, une baisse aussi bien de la vente des appartements et que dans la location, ainsi que dans l'ancien et dans le nouveau.

Je crois que nous abordons une période nouvelle. Tout d'abord le prix du marché est relativement élevé et je crois que certains pensent qu'il y a toujours des acheteurs. Mais on s'aperçoit autant qu'il manque certains produits, qui vont d'ailleurs arriver sur le marché, autant que les produits nouveaux sont excessivement chers.

Il est difficile d'accéder à des surfaces d'une valeur de 80 000, 100 000 euros le mètre carré, même à 60 000 €. Le prix du marché est autour de 30 000 €, 35 000 € c'est déjà élevé. On s'aperçoit qu'aujourd'hui, le prix au mètre carré ne reflète pas vraiment la qualité de certains produits, on le voit très bien surtout sur les studios et les deux-pièces.

Ensuite, je crois qu'on rentre dans une période plus difficile parce que compte tenu des standards européens, compte tenu des efforts qui sont faits dans le cadre de la lutte anti-blanchiment, la traçabilité, le contrôle des flux financiers font qu'aujourd'hui il y a moins d'argent qui circule et il est moins facile d'avoir des investisseurs en Principauté.

Donc il est vrai que tout cela nous incite à une certaine prudence et peut-être que lorsque nous avons un produit important qui est vendu, dans ce cas-là ça permet d'avoir des Droits de Mutation, mais ce qu'il faut, c'est avoir beaucoup de produits petits ou moyens, afin d'avoir un maintien du marché, ce qui n'est pas évident en ce moment compte tenu qu'il y a une petite stagnation.

Je ne sais pas si le Gouvernement a la même analyse sur ce sujet ?

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller-Ministre, je pense qu'il est mieux d'écouler toutes les interventions comme cela vous pourrez faire une réponse globale.

Alors, sur le même sujet, Monsieur BOERI – intarissable – MM. CLERISSI, ROBINO et CROVETTO.

**M. Daniel BOERI.-** Mais, nous sommes en pleine confusion.

Oui, je me joins à ce que disaient mes collègues, les - 5 M€ d'accord, mais par rapport à 2016 on a dit que 2016 a connu une situation un peu exceptionnelle, c'est quand même moins 18 %, mais aussi c'est au-delà du prix. C'est le nombre de reventes qui a baissé de 20 %. Donc, je crois qu'il est intéressant de voir si c'est simplement conjoncturel ou au contraire si cela risque de devenir structurel.

C'est une remarque que je voulais faire.

**M. le Président.-** Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Je voulais juste dire que les Droits de Mutation ne concernent que la revente d'appartements et non pas la vente d'appartements neufs. Donc là il y a une erreur d'appréciation. On peut parler des appartements neufs, mais alors au chapitre de la T.V.A.. Là, sur les Droits de Mutation, on doit parler de la revente des appartements. Alors est-ce qu'on parle aussi des appartements neufs ?

**M. le Président.-** Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Simplement pour reprendre ce qui a été dit par M. BOERI à une des questions de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, qui s'était inquiétée de la baisse des Droits de Mutation, le Gouvernement a très bien rappelé que ces chiffres étaient comparables aux années 2014/2015, l'année 2016 étant une année record, fait qui n'était pas forcément appelé à se reproduire.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ROBINO.  
Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Simplement pour élargir et pour préciser ma question sur les droits de succession. On peut se féliciter d'avoir voté une loi sur le Droit International Privé à Monaco qui rend plus attractif Monaco. On peut regretter le traitement fiscal, notamment sur les successions des trusts qui, je le rappelle, ne sont pas des structures Offshore, opaques ou autres, mais qui sont justement des outils de transmission successorale. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on ne considère pas un trust à Monaco comme un outil de transmission successorale mais comme société. Or, ce n'est pas le cas, c'est pour cela que je vous parle d'un Droit de Mutation, c'est bien un outil de transmission successorale transparent où on sait qui est la personne qui est bénéficiaire, donc il y a une transparence totale. Donc ce serait que l'on puisse se mettre aux normes parce qu'attirer les étrangers en disant « vous avez un droit international privé, vous pouvez utiliser votre droit c'est très très bien » mais si on ne reconnaît pas les trusts ou si on reconnaît les trusts mais on ne connaît pas leurs effets sur les successions, cela pose un gros problème.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller vous souhaitez répondre aux interrogations soulevées ?

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* C'est-à-dire je n'ai rien à rajouter à la réponse du Gouvernement, citée quasi *in extenso* par Monsieur ROBINO que je remercie.

Les arbres ne montent pas au ciel, l'année 2016 avait effectivement une certaine caractéristique exceptionnelle, donc oui nous sommes revenus au niveau que l'on avait connu précédemment sans que pour autant il faille s'en alarmer.

Concernant les trusts, il est vrai qu'aujourd'hui l'interposition d'une personne morale même

transparente, entraîne le règlement de droits de succession qui sont peut-être plus élevés mais pas forcément plus que dans d'autres pays. On pourrait se poser la question de l'utilisation, à ce moment-là, du trust monégasque et du fait qu'il serait très faiblement taxé puisqu'on serait de l'ordre de droit d'un peu plus de 1 % des structures qui pourraient tout à fait convenir, y compris pour des résidents de nationalité étrangère en Principauté. Parce qu'aujourd'hui nous réfléchissons à une mesure qui pourrait conduire à ce que l'on reconnaisse le caractère transparent de la succession en ligne directe, y compris avec l'interposition d'une personne morale, ce qui pourrait conduire à des droits de succession encore plus faibles, voire nuls, mais la réflexion n'est pas entièrement aboutie. Lorsqu'elle le sera, lorsqu'un projet, éventuellement, pourra vous être proposé dans ce sens il sera opportun d'en reparler mais aujourd'hui je pense que c'est prématuré.

**M. Thierry CROVETTO.-** Si je peux rajouter quelque chose sur le sujet. Cela fait partie de l'attractivité, cela fait partie quand même de ce que l'on recherche puisqu'on recherche des résidents pour venir à Monaco, ce que je pense vraiment important puisque nous sommes en compétition avec d'autres pays. On parle de résidence, toute transparence fiscale, donc c'est bien ce que l'on recherche, des personnes qui viennent prendre la résidence à Monaco et, franchement aujourd'hui la résultante du traitement actuel des trusts, c'est que les personnes peuvent prendre la résidence à Monaco mais les biens ne sont pas à Monaco. Vous le savez, j'imagine, et cela est dommageable parce que nous avons des résidents qui ne mettent qu'une faible partie à Monaco à cause de cette problématique.

Donc, aujourd'hui je pense que vraiment il est important de prendre les mesures nécessaires afin de rendre Monaco attractif envers les personnes que nous voulons attirer. Il faut, je pense, un peu de cohérence.

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce premier 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents

(Adopté).

**M. le Secrétaire Général.-****DÉPENSE ORDINAIRES****SECT. 1 DÉPENSES DE SOUVERAINETÉ****Chap. 2 - Maison de Son Altesse Sérénissime le Prince :**

102.111 - Traitements titulaires .....	1.347.400
102.211 - Traitements non titulaires.....	986.100
102.010 - Frais de personnel .....	2.333.500
Total du chapitre 2	<u>2.333.500</u>

**M. le Président.-** Merci.

Je mets ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-****Chap. 3 - Cabinet de Son Altesse Sérénissime le Prince :**

103.111 - Traitements titulaires .....	1.789.700
103.211 - Traitements non titulaires.....	223.500
103.010 - Frais de personnel .....	2.013.200
103.251 - Missions & études, honor. Etc.....	2.350.000
103.020 - Frais études & formation.....	2.350.000
103.258 - Destination spéciale .....	120.000
103.259 - Œuvres, dons & subvent. Div. ....	250.000
103.262 - Déplac., Prest. Officielles .....	2.000.000
103.323 - Frais d'administration .....	160.000
103.030 - Frais de fonctionnement .....	2.530.000
Total du chapitre 3	<u>6.893.200</u>

**M. le Président.-** Merci.

Je mets ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-****Chap. 4 - Archives et Bibliothèque du Palais Princier :**

104.111 - Traitements titulaires .....	278.800
104.211 - Traitements non titulaires.....	91.100
104.010 - Frais de personnel .....	369.900
104.323 - Frais d'administration .....	168.000
104.030 - Frais de fonctionnement .....	168.000
	Total du chapitre 4
	537.900

**M. le Président.-** Merci.

Je mets ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-****Chap. 7 - Palais de Son Altesse Sérénissime le Prince :**

107.111 - Traitements titulaires .....	4.052.300
107.211 - Traitements non titulaires.....	1.102.900
107.010 - Frais de personnel .....	5.155.200
107.262 - Transport .....	10.250.000
107.332 - Entretien, amenag. Fourn. Prest.....	3.950.000
107.380 - Améliorations & travaux neufs.....	5.505.000
107.030 - Frais de fonctionnement .....	19.705.000
	Total du chapitre 7
	24.860.200

**M. le Président.-** Merci.

Je mets ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté à l'unanimité des présents

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-****SECT. 2 – ASSEMBLÉE ET CORPS CONSTITUÉS****Chap. 1 - Conseil National :**

201.111 - Traitements titulaires .....	1.206.900
201.211 - Traitements non titulaires.....	435.000
201,010 - Frais de personnel .....	1.641.900
201.320 - Frais propres à l'activité .....	2.813.000
201.030 - Frais de fonctionnement .....	2.813.000
201.040 - Achat & entretien matériel .....	2.813.000
	<b>Total du chapitre 1</b>
	<b><u>4.454.900</u></b>

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI, vous allez encore nous parler des assistants d'élus ?

**M. Daniel BOERI.-** Exactement.

Monsieur le Ministre, comme vous l'avez dit vous-même, compte tenu de la surcharge effectivement de travail, avec 13 heures par semaine pour l'assistant d'élus, l'ensemble des besoins ne peut pas être satisfait. Donc, sans refaire tout mon papier, parce qu'on a compris ce que je souhaitais, simplement j'ai regardé ce qu'il y avait en France et ce qu'il y avait aux Etats-Unis et, en sachant qu'un pays est un pays quelle que soit sa taille, chaque parlementaire a trois assistants, sauf qu'il y a la famille incluse.

Je crois quand même qu'il faudrait vraiment, pour le Budget 2018, réajuster ce poste parce que sinon, il est difficile de fournir un bon travail, je suis d'accord avec vous, Monsieur le Ministre ...

Je dis simplement pour nos compatriotes, 2016/2017, 239 commissions, 25 Commissions Plénières d'Etude,

15 Séances Publiques, sans compter celle de ce soir. Donc au-delà de tout ce que l'on vient de dire, je crois que c'est vraiment une nécessité, si on veut progresser, nous aussi.

**M. le Président.-** Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est pour répondre peut-être à notre Doyen, première chose avant même l'inscription budgétaire, c'est le Règlement intérieur, cher Daniel, c'est lui qui va régir la répartition de tout ce qui est derrière. Donc malheureusement, on doit commencer par une refonte du Règlement. Monsieur ALLAVENA en parlait tout à l'heure, donc il y a peut-être une réflexion à recommencer dans ce domaine, qui pourrait éventuellement conduire à un changement d'attribution budgétaire. Mais il y a, avant tout, le Règlement intérieur à réexaminer.

**M. le Président.-** Merci.

Madame LAVAGNA.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste une petite remarque puisqu'on prend en comparaison les pays voisins, j'observe que les assistants d'élus n'ont souvent pas très bonne réputation, donc, en ce qui me concerne, tant que je suis là, je n'en prendrai pas !

**M. le Président.-** Il y a des assistants d'élus dans la salle Madame LAVAGNA...

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre premier aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté à l'unanimité des présents

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

**Chap. 2 - Conseil Économique et Social :**

202.111 - Traitements titulaires .....	243.200
202.211 - Traitements non titulaires.....	68.200
202.010 - Frais de personnel .....	311.400
202.251 - Missions et études.....	30.000
202.262 - Déplacements.....	9.000
202.264 - Réceptions.....	48.000
202.323 - Frais d'administration .....	15.000
202.030 - Frais de fonctionnement .....	102.000
	<u>413.400</u>
Total du chapitre 2	<u>413.400</u>

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

**Chap. 4 - Commission Supérieure des Comptes :**

204.111 - Traitements titulaires .....	60.300
204.211 - Traitements non titulaires.....	32.800
204.010 - Frais de personnel .....	93.100
204.252 - Indemnités & Vacations.....	98.800
204.262 - Déplacements.....	74.000
204.323 - Frais d'administration .....	25.000
204.030 - Frais de fonctionnement .....	197.800
	<u>290.900</u>
Total du chapitre 4	<u>290.900</u>

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

**Chap. 5 - Commission de Contrôle des Activités Financières :**

205.111 - Traitements titulaires .....	283.200
205.211 - Traitements non titulaires.....	295.600
205.010 - Frais de personnel .....	578.800
205.252 - Indemnités & vacations.....	55.700
205.262 - Déplacements.....	50.000
205.264 - Réceptions.....	10.000
205.323 - Frais d'administration .....	9.000
205.325 - Communication.....	12.000
205.030 - Frais de fonctionnement .....	136.700
	Total du chapitre 5
	715.500

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur PASQUIER, je vous en prie.

**M. Bernard PASQUIER.-** Je voudrais faire la même déclaration que je fais en général, j'ai l'impression que cette commission est sous-financée. J'entends des sociétés de gestion qui ont des visites et pendant deux ans il n'y a pas de rapport qui leur arrive !

**M. le Président.-** Vous confondez avec le SICCFIN !

**M. Bernard PASQUIER.-** Non, non pas du tout, je vous garantis que cette commission va voir des sociétés de gestion et ces sociétés de gestion, deux ans après, attendent toujours le rapport. Je crois qu'un pays qui veut se vendre comme un pays propre, éthique, doit avoir les ressources nécessaires pour faire ce travail.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Mais je pense que vous vous trompez !

**M. Bernard PASQUIER.-** ... Mais puisque vous vous abstenez, vous ne pouvez pas parler non plus !

**M. le Président.-** Non, certes.

*(Rires).*

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix, sachant que je m'abstiens pour des raisons évidentes.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté ;*

*M. Christophe STEINER s'abstient).*

**M. le Secrétaire Général.-****Chap. 8 - Conseil de la Mer :**

208.252 - Indemnités & vacations.....	10.000
208.262 - Déplacements.....	3.000
208.264 - Réception .....	1.200
208.323 - Frais d'administration .....	700
208.030 - frais de fonctionnement .....	14.900
	14.900
Total du chapitre 8	14.900

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté à l'unanimité des présents

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-****SECT. 7 - ÉQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS****Chap. 1 - Grands Travaux-Urbanisme :**

701.902 - Fr. Études urban. & GDS trav.....	1.400.000
701.905 - Amélioration accès ouest.....	175.000
701.907 - Amélior. Sécu. Tunnels routiers.....	500.000
701.908 - Tunnel descendant.....	12.065.000
701.911 - Urb. Sncf - voirie & reseaux.....	3.000.000
701.9132 - Urb.Sncf - îlot Charles III.....	2.600.000
701.9133 - Urb.Sncf - îlot canton.....	600.000
701.9134 - Urb.Sncf - îlot Rainier III.....	250.000
701.9137 - Urb.Sncf - îlot Pasteur .....	30.000.000
701.914 - Transp. Coll., Funicul. & TCSP.....	20.000
701.997 - Amélioration réseau ferrov.....	575.000
	51.185.000
Total du chapitre 1	51.185.000

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOISSON, je vous en prie.

**M. Claude Boisson.-** Je parle au nom de mes collègues parce qu'on se satisfait de l'information que nous avons eue ce soir, si je me le permets, c'est parce que je pense qu'on va avancer par rapport au fait que le Gouvernement annonçait qu'il allait étudier la possibilité d'un commerce de bouche à Pasteur. Or, je me souviens que lors de notre réunion de travail nous avons senti une forte résistance. Avec le temps, la réflexion a été entamée, c'est une bonne nouvelle parce que nous étions, je crois, convaincus que c'est indispensable. Nous sommes bien conscients qu'il y a un programme qui est arrêté mais il y a des personnes aux Travaux Publics qui sont très compétentes et qui trouvent toujours des moyens d'aménager des locaux.

**Mme Marie-Pierre Gramaglia.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Il y a également la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité.

**M. le Président.-** Je remercie Monsieur le Ministre de nous avoir écoutés, le Président de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale et moi-même lorsque nous avons discuté de ce problème.

**M. le Ministre d'État.-** Il y a un dialogue.

**M. le Président.-** Il y a un dialogue et lorsqu'il y a un dialogue on arrive à s'entendre.

Monsieur ROBINO.

**M. Christophe Robino.-** Juste une petite intervention. Nous avons eu une Commission Plénière d'Étude sur la mobilité et dans ce chapitre nous avons la ligne 701 914 et je voudrais à ce sujet me féliciter et féliciter les Services de Madame GRAMAGLIA parce que j'ai eu le sentiment, lors de cette Commission Plénière d'Étude, que le projet sur lequel ils ont énormément travaillé qui est le TCSP était « balloté ».

Je le redis, je suis extrêmement enthousiaste sur ce projet, il s'intègre dans un schéma de circulation et d'amélioration de la circulation à Monaco, il est très important. Monsieur CLERISSI a d'ailleurs souligné

l'intérêt que cela représentait pour les activités commerciales de certains quartiers et je crois qu'à un moment il faut être un tant soit peu constant dans ses demandes. On l'a réclamé depuis des années, on a régulièrement fait des observations pour dire que nous étions déçus de ne pas avoir de présentation. Je crois qu'il est bien de dire aussi que vous l'avez fait, vous nous avez présenté un projet réalisable, alors peut-être perfectible, mais en tous cas réalisable, donc merci et je voterai pour ce projet.

**M. le Président.-** Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

**Mme Caroline Rougaignon-Vernin.-** Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite juste rejoindre mon collègue ROBINO sur ce projet du TCSP. Je reprends tous ses mots, je suis extrêmement favorable à ce projet et je rajouterai même, dans ses avantages, il permettra s'il voit jour, de traverser la Principauté d'un côté à l'autre dans un temps défini. Il ne subira pas les aléas de la circulation. Donc cela sera très attractif pour tous les utilisateurs, quels qu'ils soient, y compris ceux qui aujourd'hui prennent leur voiture, ils pourraient être intéressés à prendre demain le TCSP qui sera non seulement électrique, enfin qui pourrait être électrique et qui, en même temps, permettra de gagner du temps en transport.

**M. le Président.-** Merci, Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Monsieur BOERI.

**M. Daniel Boeri.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais être un peu plus prosaïque. Je crois que c'est vrai, le schéma que vous nous avez présenté est très joli, ce sera très bien mais, effectivement, je suis plus prosaïque puisqu'on nous a « piqué » 12,5 M€ du parking des Spélugues. Bon ok... et d'un trait de plume, au moment de l'informatique de la Smart City et j'espère que cette plume est une plume Sergent Major. 22 % des habitants de Monaco résident au Jardin Exotique, et les commerces du boulevard des Moulins sont dans de très mauvaises conditions. Alors, nous avons parlé du parking du Portier, on verra quand il pourra sortir mais le fait de supprimer d'un trait de plume ce parking des Spélugues me paraît quand même dangereux.

Par ailleurs, comme vous nous avez donné un magnifique drap de lit avec tous les parkings de Monaco, je me suis amusé à les regarder et c'est l'avantage d'avoir un assistant d'élu d'ailleurs, on a fait des calculs. Donc, on a 45 parkings et 17 000 places et il va y avoir, l'entrée de ville, 3 000 places supplémentaires. Seulement voilà, un parking tourne en moyenne 1,9 fois par jour, sauf que lorsqu'on fait un zoom plus complet, au parking des Moulins c'est 2,8 fois par jour, au parking du Casino c'est 3,5 fois par jour, pour avoir un repère on peut avoir le Centre Commercial de Fontvieille et là c'est 10 fois par jour. Cela veut dire qu'aujourd'hui, si on bloque l'arrivée des véhicules, l'absence de parking au niveau de l'ensemble du quartier de Monte-Carlo, même si bien sûr, le projet futur va compenser, mais à court terme je pense que nous allons vraiment avoir un mouvement compliqué pour les commerçants et même pour les habitants.

Je voudrais rajouter qu'il est vrai que ce projet télécabine est très joli, intéressant, mais ce projet de télécabine, Jardin Exotique/Fontvieille/Monaco-Ville, oublie le quartier de Monte-Carlo. Donc, il convient de considérer la combinaison de cet ensemble de points et je pense qu'il faudra être très vigilant à comment nous allons pouvoir circuler vers Monte-Carlo.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* - Pour vous parler des parkings, juste une petite précision. Monsieur CASTELLINI a réussi à récupérer un certain nombre de stationnements au parking des Boulingrins, une centaine de places, sans travaux donc sans nuisance. Ensuite, Monsieur le Ministre d'État vous a exposé, dans son discours introductif, la possibilité du parking du Portier, que vous venez d'évoquer. Ce serait un parking de 150 places, sur lequel nous sommes en train de travailler et qui pourrait se faire très rapidement. Pour l'instant, la décision n'est pas arrêtée puisqu'on attendait d'en discuter, notamment avec vous, ce qui ramènerait à 250 places de plus dans le quartier de Monte-Carlo, plus les 150 places de l'extension en mer, qui sont dans le même quartier, donc nous sommes à 400 places supplémentaires.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON.

**M. Claude Boisson.-** Pourquoi pas substituer le parking des Spélugues par le parking du projet du

Portier ? Quoiqu'il en soit, je vous demanderai, comme l'ont fait beaucoup d'élus, s'il vous plaît, respectez l'engagement précédent du Gouvernement. Nous avons accepté la désaffectation d'une parcelle parce que vous nous avez fait la promesse d'un parking sachant qu'il n'était pas possible, pour des raisons de délais, de coûts, de creuser davantage au Boulingrins. Nous l'avons entendu, nous l'avons compris, mais nous avons passé cet accord.

Donc, votre proposition est intéressante, j'espère qu'elle va se réaliser dans le cadre de cet engagement.

**M. le Président.-** Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci.

Je reviens sur les interventions de Christophe ROBINO et de Caroline ROUGAINON-VERNIN, merci pour vos interventions et merci surtout aux Services de Madame GRAMAGLIA de nous avoir présenté ce projet magnifique. Je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, il faut avoir une vision. Je me souviens en 1992 quand le Centre Commercial a été créé, un certain nombre d'entre vous – à l'époque ce n'était pas vous, mais enfin au sein du Gouvernement – et dans divers organes de la Principauté, étaient sceptiques, quant à sa réussite et en fait il se trouve qu'en l'espace de deux ans, le Centre Commercial de Fontvieille a cannibalisé toute l'offre commerciale de la Principauté et quasiment ruiné le boulevard des Moulins. Cela a été très rapide. Donc, aujourd'hui, moi, j'aimerais que l'on rééquilibre la Principauté et ce projet a le mérite d'apporter une solution.

Ce que je regrette aussi, c'est qu'on ne l'ait pas fait avant, c'est ce que je disais lors de ma déclaration liminaire. Aujourd'hui, tout se télescope et, bien évidemment, on va rajouter des travaux aux travaux. Je vous rejoins, Monsieur le Ministre, lorsque vous dites qu'effectivement on peut se poser la question, ce sont des travaux gigantesques à l'échelle de Monaco, mais je crois qu'à un moment ou à un autre, il faudra les faire. Nous n'avons pas pu les faire au moment où il aurait fallu les faire, c'est-à-dire il y a environ une dizaine d'années... il va falloir les faire, même si nous sommes en retard.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. BOERI parce qu'à partir du moment où on fait un travail sur le boulevard des Moulins avec un transport en commun en site propre, avec une avenue semi-piétonne, avec un réaménagement total du boulevard et de la Place des Moulins, on peut imaginer qu'il y aura un déplacement de la clientèle vers ce boulevard qui va retrouver un peu de sa superbe, et en même

temps il y aura le téléphérique qui, j'espère de tout cœur, va descendre depuis le Jardin Exotique sur le Centre Commercial et remonter à Monaco-Ville et qui va apporter, non seulement un souffle nouveau au Centre Commercial, mais en plus à Monaco-Ville, donc on ne peut pas faire mieux. Je vous dis, tout est une question de délai, ce sont des projets qui vont rapporter à Monaco, il y aura une redistribution, une redistribution en T.V.A. forcément parce qu'il y aura une consommation supplémentaire et une redistribution surtout pour les Monégasques. Si on arrive à consolider nos budgets, à les maintenir en équilibre en donnant ce qu'il faut donner à l'ensemble de la population sous des formes diverses, des aides diverses en infrastructures, en logements, etc... c'est aussi grâce à une bouffée d'air économique à tous les niveaux.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CLERISSI.

Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** C'est juste pour répondre à Monsieur BOISSON, puisqu'il évoque le parking des Spélugues. C'est un marché de dupe, lorsqu'on avait voté la désaffectation on nous avait promis un parking qui serait financé par l'Etat ; mais lorsqu'on a conclu le marché, il n'a jamais été question de racheter le tréfonds. Ceci est venu après. Donc, qui a rompu le marché ? Il me semble que c'est la S.B.M. qui tout d'un coup nous réclame le rachat du tréfonds.

**M. le Président.-** Mal négocié !

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Nous sommes au TCSP et je sais Madame GRAMAGLIA, que vous faites tout ce que vous pouvez pour améliorer la circulation. Ce projet de TCSP, que vous nous avez montré, qui est absolument magnifique, est vraiment extrêmement réfléchi. Il n'était pas du tout évident à concevoir dans un complexe comme Monaco.

Ceci étant, nous sommes dans une Principauté qui se développe au niveau économique, au niveau population, au niveau du nombre de travailleurs, on en a besoin, dès lors qu'on a besoin de 100 000 travailleurs. Il y a un nombre de chantiers qui est très important et qui restera sans doute important pendant un certain temps mais il nous est nécessaire. Vous avez, en collaboration avec la France, œuvré pour avoir une sortie à l'autoroute de Beausoleil, ce

qui va laisser respirer la sortie de Monaco.

Je sais que vous êtes sur un dossier à la sortie de l'autoroute pour permettre d'éventuellement se garer là et de prendre un transport doux et collectif jusqu'à Monaco, je souhaite vraiment que vous puissiez travailler en parallèle sur tous les dossiers qui peuvent avoir un impact et qui se connecteront très bien avec le TCSP plus tard, c'est-à-dire prendre les personnes à la sortie de l'autoroute de Monaco, à la sortie de l'autoroute de la Turbie avec un système commun, doux aussi, que ce soit un téléphérique, un funiculaire, un ouvrage qui soit faisable, possible et envisageable en fonction des coûts – il y a une grosse considération des coûts et des délais – pourquoi pas également du port de Nice à Monaco ? Alors cela a certes un coût, mais il y a peut-être des subventions à imaginer, pour que les travailleurs qui viendraient en bateau, arrivent ensuite en tramway. Je crois qu'il faut vraiment faire avancer toutes les pistes en même temps, pour alléger au mieux notre circulation, qui elle-même est responsable de 30 % de nos émissions de gaz à effet de serre.

**M. le Président.-** Merci.

Madame GRAMAGLIA, je vous en prie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* - Je vous remercie. Juste une précision. Effectivement, j'avais développé tout cela et je ne vais peut-être pas entrer à nouveau dans le détail de tout ce qui a été fait au niveau de la mobilité. S'agissant de la liaison maritime, c'est un mode de transport qui ne peut être développé qu'en période estivale à cause du temps qui peut rendre la mer difficilement navigable. Il faut rappeler que le trajet en bateau a une durée au minimum d'une demi-heure, il faut que la mer soit belle. Il y a un autre problème : où gare-t-on les voitures au port de Nice ? Donc il y a un gros problème d'infrastructure au port même de Nice. Si vraiment il y avait une liaison maritime qui fonctionnait excellemment bien, on ne saurait pas où garer toutes ces voitures car il n'y a pas de place dans les alentours du port de Nice. Nous avons également travaillé sur cette problématique avec la ville de Nice, mais plusieurs facteurs rendent difficile la création de cette liaison maritime.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Vous me l'aviez déjà dit, Madame GRAMAGLIA, au début de notre mandature...

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-...* Oui, mais je voulais en informer tous les Monégasques en même temps.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Oui, mais depuis, à Nice, il y a une nouvelle actualité, il y a un tramway qui va directement à la place Garibaldi et qui est à 5 minutes à pied du Port de Nice et il y a un autre tramway qui va arriver directement sur le port d'ici un an. Donc, il n'y aura plus ce problème de parking de dissuasion.

Pour autant, je suis d'accord avec vous, il y a des jours où il peut y avoir trop de mer, mais ce n'est quand même pas la majorité du temps et en tous cas les jours où la mer est calme, il y aura moins de voitures dans Monaco.

Voilà pourquoi je reparlais du dossier, je pense que cela vaut le coup d'approfondir à nouveau.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Vous savez c'est un peu comme la S.N.C.F., pourquoi les gens ne prennent pas le train ? Parce qu'il n'y a pas une rigueur et ils ne peuvent pas compter sur le train tous les jours. Donc si c'est quelque chose d'incertain, qui dépend de la mer et que les liaisons maritimes sont aléatoires, du coup il n'y aura pas une fidélisation des gens qui prendront leur voiture malheureusement. La S.N.C.F. et la S.N.C.F. est en train de s'améliorer grandement, et on va peut-être arriver à ce que les personnes prennent le train de manière régulière. Il y a tellement eu de conditions aléatoires que les gens ont arrêté de prendre le train.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur PASQUIER.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais rebondir rapidement sur cette histoire de parking des Spélugues et expliquer que la raison pour laquelle la S.B.M. ne pouvait conclure ce marché, c'est-à-dire que la S.B.M. ne pouvait pas donner à titre gracieux à l'Etat un bien qui lui appartient parce que cela serait revenu à favoriser un actionnaire par rapport à un autre, alors que le Gouvernement nous l'a vendu et qu'on l'a « gobé ».

Mais je voulais rebondir sur un propos de Monsieur le Conseiller pour les Finances, il y a une relation entre ces deux points-là. L'idée de sortir la S.B.M. de la bourse me rend extrêmement nerveux ! Pas pour des raisons financières, parce que je conçois qu'il y a un intérêt financier à le faire, pour des raisons de gouvernance. Je serais en effet vraiment très inquiet parce que je crois qu'aujourd'hui la bourse est un garde-fou pour la S.B.M., elle l'oblige à travailler dans un certain paramètre avec des états financiers qui sont revus, etc... et si on enlève cela, je crains beaucoup le « pillage ». Voilà ce que je voulais vous dire.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir sur le chapitre 2 mais nous n'avons pas encore voté le chapitre 1 et nous abordons déjà une ligne du chapitre 2. Est-ce que j'enchaîne ?

**M. le Président.-** Il vaut mieux attendre.

**M. Claude BOISSON.-** Alors, j'attends.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur GRINDA

**M. Jean-Louis GRINDA.-** J'aimerais intervenir sur plusieurs sujets qui viennent d'être abordés.

Le premier c'est pour ne pas me joindre, comme je l'ai fait la dernière fois d'ailleurs, aux louanges quant à notre transport en site propre. Oui, la démonstration était belle, oui, les travaux par vos Services, Madame, étaient formidablement intéressants, mais ça coince quand même à deux endroits majeurs : le premier, c'est que ce transport en site propre n'est pas en site propre sur toute la durée de son parcours. Il ne l'est pas en haut de Monte-Carlo, donc là où les parkings sortent, on l'a déjà vu en Commission Plénière d'Étude, et je ne vois pas que cela puisse s'arranger d'un coup de baguette magique. Alors, la réponse qui m'a été faite par votre technicien – et je dis cela avec beaucoup de respect – c'est qu'on misait sur le fait que dans dix ans il y aurait moins de voitures... Oui, mais enfin pour qu'il y ait moins de voitures dans dix ans, il y a toute une politique à mettre en place, nous sommes bien d'accord, je suis sûr que vous en

êtes consciente, mais on en est encore loin. Ça c'est la première chose.

Deuxième problème, il a été annoncé avec un budget à 185 M€, de mémoire, j'ai bien tout de suite évalué que ce budget allait être explosé, j'ai avancé, à titre personnel, le chiffre de 300 M€ qui a été instantanément confirmé par le Ministre d'Etat, ici présent, lors de cette réunion. Mais, 300 M€ en cherchant un peu, cela ne peut pas couvrir tous les frais puisqu'il y avait également les frais de l'échangeur de St Roman qu'il faudra refaire pour ce transport en site propre ou pour d'autres occasions.

Monsieur CLERISSI, mes chers amis, nous sommes quand même un pays de notre taille et donc cela veut dire qu'on va dépasser 300 M€ pour un transport qui n'est pas en site propre ! Il ne l'est pas !

*(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).*

**M. Jean-Louis GRINDA.-** ... Il ne l'est pas aujourd'hui, c'est le document qu'on nous a donné, je ne raisonne pas sur quelque chose que je n'ai pas eu...

**M. Philippe CLERISSI.-** .... Il faut regarder l'évolution des batteries...

**M. Jean-Louis GRINDA.-** ... L'évolution de quoi ?

**M. Philippe CLERISSI.-** Des batteries, l'autonomie des batteries...

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Et qu'est-ce que ça a à voir avec la circulation ?

**M. Philippe CLERISSI.-** Je pensais que vous disiez qu'il n'est pas en site propre...

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Il n'est pas en site propre parce qu'il va être dans la circulation des voitures... ce n'est pas la propre motricité... d'accord, on parlait de deux choses différentes... il n'est pas en site propre, il va coûter 300 M€ et c'est une estimation basse, donc revenez sur cette histoire pour reprendre les désirs de M. CLERISSI et de certains autres, revenez avec un projet 100 % en site propre.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-*... Dans un

premier temps, il n'est pas entièrement en site propre, mais ensuite jusqu'au début du boulevard des Moulins il est envisagé de mettre les véhicules légers en souterrain....

**M. Jean-Louis GRINDA.-** ... Oui, je me souviens très bien de la présentation. Je me souviens très bien de la démonstration qui a été faite et ce n'était pas en site propre à 100 %. 300 M€ pour quelque chose qui n'est pas en site propre à 100 %, à titre personnel, si jamais j'étais élu à l'époque où ça se présentera, je voterai contre, bien évidemment...

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Le chiffre de 180 M€ avait été annoncé par mes Services.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** ... Oui mais il me semble que le Ministre d'Etat avait abondé dans mon sens à propos des 300 M€ et vous rajouterez s'il vous plaît par honnêteté, l'échangeur de St Roman. Bref, je cadre le sujet grandement, j'y suis moi tout à fait favorable, mais 100 % en site propre, réfléchissons-y. Première chose.

Deuxièmement, le téléphérique, je donne là, bien évidemment, mon accord. Je trouve que c'est un projet tout à fait formidable et j'aimerais revenir sur le parking des Spélugues qui est quand même une absurdité...

**M. le Président.-** ... Vous en parlerez tout à l'heure...

**M. Jean-Louis GRINDA.-** ... Oui mais j'y viens parce que vous en avez parlé.... Non ? Ainsi je n'en parlerai plus ?

**M. le Président.-** ... Vous en parlerez tout à l'heure.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Avec grand plaisir, très bien...

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Concernant le sujet du transport en commun en site propre, heureusement que le mot a été prononcé parce que franchement le public ne doit rien y comprendre pour la bonne raison qu'on parle d'un sujet que nous seuls connaissons.

Le Gouvernement nous a présenté une étude, une étude qui se concrétiserait dans une dizaine d'années et il me semblait que c'était un sujet pour l'instant relativement discrétionnaire. Je suis pour la transparence, mais c'est un projet à l'étude donc ou bien nous déballons tout le projet afin que le public comprenne de quoi il s'agit – et je pense que ce n'est pas le moment – ou bien alors je suis content que l'on s'arrête sur ce sujet.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Chap. 2 - Équipement Routier :**

702.902 - Désenclavementannonciade II.....	200.000
702.903 - Voies publiques-mobil. Durable.....	5.100.000
702.9031 - Voies pub-mob-durable triennal .....	440.000
702.904 - Parking des Spélugues.....	500.000
702.905 - Équipements CTGM.....	2.065.000
702.907 - Prolongement BLD de France .....	2.000.000
702.921 - Amélior. Parking-garages publ.....	2.575.000
702.943 - Remise État &. Surveil. Ouvr. Art .....	595.000
	Total du chapitre 2
	<u>13.475.000</u>

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Cela concernera le CTGM c'est la ligne 702.905, toujours au chapitre 2.

**M. le Secrétaire Général.-** Elle n'est pas rectifiée.

**M. Thierry POYET.-** Elle n'est pas rectifiée ?

... Non, non elle ne l'est pas, vous avez raison.

**M. le Président.-** *Errare humanum est.*

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Là, je viens d'être rectifié !

**M. le Président.-** Monsieur GRINDA.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOISSON.

Y a-t-il encore des interventions sur le chapitre 1 ?  
S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents

*(Adopté).*

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Pour compléter ma petite intervention de tout à l'heure ...

Nous avons parlé, en liminaire, du parking des Spélugues, j'aimerais quand même rappeler les conditions de ce qui a quand même été un marchandage. Cela a été un marchandage, lequel a apporté une mauvaise réponse à une question qui ne se posait pas. Alors, ça fait quand même beaucoup d'inconvénients, une mauvaise réponse à une question qui ne se posait pas.

Maintenant, je veux bien que l'on rajoute des parkings en centre-ville et vous dites que vous en faites à l'Anse du Portier, bravo, je voudrais juste faire remarquer que l'on ne peut pas, d'une part, désirer bannir la voiture de Monaco pour rendre la vie plus respirable et, en même temps, faire des parkings au centre-ville en permanence et comme à Monaco tout est au centre-ville, lorsque vous faites des parkings en périphérie, des parkings de dissuasion c'est remarquable, c'est formidable, cela appartient à un projet global et cela est vraiment quelque chose de tout premier ordre. Mes chers amis, on ne peut pas d'un côté se plaindre de l'asphyxie

due à la circulation en ville et en même temps vouloir rajouter tout le temps des parkings au centre.

Merci.

**M. le Président.-** Merci.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Je voulais parler de la Galerie Ste Dévote, pour dire publiquement ce en quoi cela va consister, parce que beaucoup de personnes s'interrogent. Alors, tout d'abord vous féliciter d'arriver à faire ces travaux sans bloquer la circulation, sans créer aucun bouchon, et vous remercier parce qu'il est vrai que dans mon intervention de politique générale, je dénonçais des problèmes de circulation, le manque de policiers à droite, à gauche pour aider à la circulation. Ces travaux vont permettre d'améliorer la circulation, à terme, sachant que les piétons ne traverseront plus au niveau de la gare, à la sortie haute.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur BOERI, je vois que votre assistant d'élu a beaucoup travaillé, je vous en prie.

*(Rires).*

Allez-y, nous vous écoutons.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Chap. 3 - Équipement Portuaire :**

703.901 - Bassin Hercule répar ouvr exis .....	600.000
703.902 - Reconstruction quai États-Unis .....	8.000.000
703.903 - Superstruct. Dignes nord & sud .....	750.000
703.904 - Superstruct. Digue flottante .....	110.000
703.906 - Aménagement avant port .....	2.000.000
703.934 - Réaménagement port Fontvieille .....	1.000.000
703.940 - Ouvrag. Maritimes & portuaires .....	380.000
703.9405 - Urbanisation en mer - études .....	2.200.000
703.951 - Aménagement du Larvotto .....	500.000
Total du chapitre 3	<u>15.540.000</u>

**M. Daniel BOERI.-** Merci. De temps en temps je travaille un petit peu quand même.

C'est une question de méthode, effectivement, on parle du projet à 10 ou 15 ans, que vous avez présenté aux élus et qui est excellent en tant que tel, qui a peu de lien avec la réalité d'aujourd'hui. La réalité d'aujourd'hui c'est 6 millions de passages et 107 000 véhicules/jour dans le pays. Avec votre projet, on va doubler. Si on double on passe à quasiment 12 millions de passages, si on ne fait rien on aurait 200 000 véhicules/jour. Donc je souscris clairement à l'idée de réduire les flux et non pas travailler sur les stocks. A court terme, effectivement, le parking est une manière intéressante d'absorber ce surplus de véhicules, mais sur une longue période, il est vrai que si on réduit les flux par quelque moyen que ce soit, alors, évidemment les parkings se justifieraient moins.

**M. le Président.-** Y a-t-il encore des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents

*(Adopté).*

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il des interventions sur le chapitre 3 ?

Monsieur BOISSON.

**M. Claude Boisson.-** Lorsqu'on nous avait présenté le projet d'extension en mer, dans un document il était indiqué qu'il y avait une étude concernant les contreparties et la prise en charge par le promoteur des travaux au Larvotto. Or, ce n'est pas une question que j'ai posée au moment de nos travaux, donc je me permets de lancer la question afin que le Gouvernement ait le temps d'y réfléchir et d'apporter la réponse lorsque nous examinerons le Budget Primitif. Mais je tiens à rappeler qu'il y avait ce projet d'étude. Qu'en est-il ? Est-ce le Gouvernement qui va prendre en charge entièrement les frais pour la rénovation du Larvotto ? Ou est-ce que, dans le cas des contreparties, le promoteur aura une charge de son côté ?

Nous verrons cela plus tard mais je voulais quand même vous en parler ce soir, puisqu'il y a une ligne sur l'aménagement du Larvotto.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci.

Pour répondre à Monsieur BOISSON, les frais inhérents à la rénovation du Larvotto seront pris en charge par l'Etat. Ce sont les études, les frais d'architectes qui seront pris en charge par le groupement.

*(M. BOISSON intervient hors micro, inaudible).*

**M. Philippe CLERISSI.-** ... Moi je vous garantis que c'est ça.

**M. Claude Boisson.-** J'attendrai avec plaisir la réponse du Gouvernement bientôt, mais merci de votre information.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

**Chap. 4 - Équipement Urbain :**

704.902	- Énergie électr. 3E poste source.....	10.000
704.907	- Gal. Entrepos. Déchets radioact.....	300.000
704.911	- Boucle eau de mer la condamine.....	500.000
704.912	- Ville intelligente.....	430.000
704.919	- Éclairage public-extens. Modif.....	1.440.000
704.920	- Égouts.....	2.240.000
704.9201	- Égouts triennal.....	2.700.000
704.9281	- Héliport extension (rénov).....	3.000.000
704.950	- Signalisation routière.....	200.000
704.983	- Télésurveillance.....	340.000
704.9831	- Télésurveillance extension.....	1.071.000
704.985	- Aménagement jardins.....	562.000
704.9852	- Aménagement jardins Fontvieille.....	800.000
704.9861	- Station épurat. Eaux triennal.....	2.100.000
704.991	- Réservoir d'eau.....	520.000
704.993	- UVET.....	350.000

704.994 - Dév. Durable & énergies renouvelées.....	978.000
704.9941 - Performance énergétique.....	1.686.000
Total du chapitre 4	<u>19.227.000</u>

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci. Cette fois j'espère que mon article est rectifié...

Cela concerne l'Aménagement Urbain, ligne 704.912 « Ville Intelligente ».

Mon intervention est naturellement liée à l'article que l'on verra un petit peu plus tard, la ligne 708.905 du chapitre 8, sur le schéma directeur informatique.

Je considère que même si l'article est inscrit dans les dépenses d'équipement, ce n'est pas pour faire juste de la communication mais c'est vraiment pour répondre concrètement à la problématique des « *Smart Cities* ».

Traiter cette problématique, concrètement c'est vouloir investir l'Internet des Objets, la technologie *Blockchain*, la communication vers le grand public et les acteurs institutionnels avec des outils collaboratifs. C'est prendre en compte le besoin critique de sécurité des systèmes, afin d'éviter une paralysie totale de notre fonctionnement. C'est aussi une vision stratégique que doit porter l'Etat, c'est un axe d'innovation qui renvoie aussi à MonacoTech, l'incubateur monégasque.

Mais voilà, aujourd'hui, je ne vois rien qui répond aux grands principes que je viens d'énoncer.

Il y a 4 mois, arrivait à vos côtés, Monsieur le Ministre, un conseiller pour le Numérique. L'intention est bonne, elle est même louable, certainement avez-vous pris la mesure du retard que nous accusons. Mais pourquoi toujours ce manque d'anticipation ? Nous avons 10 ans de retard dans les nouvelles technologies, qui n'ont rien de nouvelles pour nous malheureusement. La loi sur l'Economie Numérique attend toujours son dernier texte d'application, après les Ordonnances Souveraines de cet été, 6 ans après le vote de la loi. Combien nous faudra-t-il de temps pour rattraper cela, sachant que nous n'arriverons jamais à arrêter la grande horloge du monde numérique...

Pour marquer ma désapprobation sur cet article, je voterai contre ce chapitre, les sommes inscrites et rectifiées ne reflètent pas les mesures que vous deviez prendre, Monsieur le Ministre, vu le niveau de retard que nous accusons.

Je le regrette.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Simplement poser la question, à savoir quand aura lieu l'appel d'offres concernant l'UVET ?

**M. le Président.-** Madame GRAMAGLIA, je vous en prie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* L'appel d'offres est en cours de finalisation, nous allons vous le présenter avant la fin de l'année. Nous sommes en train de travailler sur différentes possibilités en Principauté de Monaco, je crois qu'il y a une réunion fixée prochainement, on rentrera dans les détails de cet appel d'offres.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur PASQUIER.

**M. Bernard PASQUIER.-** Je voulais poser une question quelque peu humoristique à Madame le Conseiller : est-ce que vous pensez faire une inauguration du nouveau Collège et de l'Usine d'Incinération en même temps ?

(Rires).

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Pourquoi pas !

**M. le Président.-** Monsieur ELENA.

**M. Eric ELENA.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est juste pour vous dire que je m'associe pleinement à ce que vient de dire M. Thierry POYET et je voterai contre cette ligne.

**M. le Président.-** Monsieur GRINDA.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** A 23 heures 30, je ne vais pas parler de parking, je vais parler de l'usine d'incinération...

Juste pour vous rappeler quand même qu'il nous a été dit, dans cette enceinte, avec beaucoup de sérieux, que les mesures d'air, à côté de cette usine d'incinération, rappelaient la pureté de l'air dans le Massif Central...

*(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).*

**M. Jean-Louis GRINDA.-** ... des Alpes ? Ah moi j'avais le souvenir du Massif Central, j'étais un peu moins haut... et j'aimerais donc rappeler l'intéressante proposition de M. PASQUIER qui était que, puisque l'air y était particulièrement plus pur, on pourrait mettre l'Ecole Internationale juste derrière et transférer nos misérables petits Monégasques au bord de mer, là où l'air est particulièrement pollué. Je voulais rappeler quand même cette formule remarquable que nous vous devons sur la pureté de l'air qui rappelle les Alpes.

Cela me permet de faire un petit point sur l'histoire, moi j'ai été élu en février 2013, on a commencé à parler de l'usine d'incinération en mars 2013, on va finir cette mandature et nous n'aurons pas véritablement avancé sur le sujet alors que tout était, soi-disant, bouclé.

**M. le Président.-** Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Je ne vais pas refaire l'intervention de Thierry POYET sur la *Smart City* mais il me semble que nous n'avons pas eu de réponse ni d'éclaircissement, je suis un peu déçu !

**M. le Ministre d'Etat.-** Mais Monsieur POYET va voter contre de toute façon, donc ...

**M. Thierry CROVETTO.-** ... Donc on ne lui répond pas c'est ça ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Ce n'est pas ça, mais c'est un sujet particulièrement sensible et compliqué, on a peut-être 10 ans de retard, je ne sais pas, mais ce que je sais c'est que nous allons essayer de rattraper ce retard et nous aurons une grande discussion au Budget Primitif sur ce sujet-là.

On a besoin pour cela à la fois de moyens financiers, de moyens humains, donc vous allez les retrouver au Budget Primitif, c'est plus d'une quinzaine de postes qui vont être créés pour la sécurité numérique, pour le développement numérique de l'Administration. On a une bosse à franchir, on va essayer de rattraper cette bosse parce qu'une grande partie de nos systèmes informatiques ne vont pas tarder, effectivement, à être obsolètes. Alors, anticipation, pas anticipation, il est vrai qu'il a fallu prendre la mesure du problème avant de le traiter. Donc, nous le traitons.

**M. Thierry CROVETTO.-** Ne vont pas tarder ou sont déjà obsolètes, peut-être.

**M. le Ministre d'Etat.-** Moi je suis très heureux des conseils que vous nous donnez, on en tient compte, il y a toujours une grande différence entre le dire et le faire. Nous sommes dans le faire et le faire n'est pas si simple que ça, il ne suffit pas de dire, il faut transformer Monaco en *Smart City*. Il faut le faire et cela prend du temps, cela demande de la réflexion, il y a des contraintes nous sommes un Etat un peu spécial, on essaie de vous donner les meilleures positions possibles, en tous cas les plus honnêtes, les plus transparentes. Qu'elles ne soient pas satisfaisantes, elles ne satisfont pas plus vous que nous... c'est clair, mais on essaie de faire au mieux, compte tenu de nos contraintes.

**M. Thierry CROVETTO.-** Excusez-moi, c'est aussi votre réponse qui me donne envie de voter contre le chapitre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vous en prie.

**M. Thierry POYET.-** Je voudrais compléter mon intervention, Monsieur le Ministre, d'une part pour vous remercier de votre réponse et, d'autre part, pour préciser que mon propos n'est pas de donner des leçons au Gouvernement. Mon intervention elle est basée surtout sur le fait que cette ligne est rectifiée,

on y donne des moyens supplémentaires et pour autant, nous n'avons pas cette vision stratégique. Lorsque nous avons eu cette première discussion et avant même la présentation du rectificatif, vous aviez – au passé – une vision qui séparait les schémas informatiques des schémas de la *Smart City* qui, pourtant, sont intrinsèquement liés. Entre temps vous avez fait votre chemin et les chemins se rapprochent....

**M. le Ministre d'Etat.-**... Jamais ! Jamais.

**M. Thierry POYET.-** Ecoutez, à la question que j'avais posée sur la partie informatique, on m'a dit la *Smart City* est gérée par Madame GRAMAGLIA, cela n'a rien à voir avec l'informatique...

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Mais non.

**M. Thierry POYET.-** Excusez-moi mais on peut ressortir le procès-verbal et malheureusement lorsqu'il m'a été fait cette réponse, je disais d'ailleurs à M. Claude CHANTELOUS, « ne dites surtout pas ça parce que dans quelques années vous allez avoir des taux de maintenance qui vont être exorbitants parce que c'est intimement lié. Vous ne pouvez pas séparer les applications ».

**M. le Ministre d'Etat.-** Bien sûr. Mais on n'a jamais dit ça.

On a une séparation dans l'organisation administrative, on vous présentera un schéma directeur refondu parce qu'effectivement, il y a une continuité et je me souviens l'avoir expliqué, entre la modernisation numérique de l'Administration, le rapport numérique de l'Administration à l'administré, deuxième chapitre et troisième chapitre, la *Smart City*, c'est une continuité et nous travaillons sur cette continuité.

**M. Thierry POYET.-** Alors, encore une fois je suis d'accord avec ce que vous dites, Monsieur le Ministre. J'interviendrai sur le chapitre 8, donc un peu plus tard, je vais respecter l'ordre des chapitres sur la partie informatique, là j'étais uniquement sur la *Smart City*. La *Smart City* aujourd'hui, lorsqu'on l'a vue dans le schéma informatique, elle n'était pas dedans. Alors peut-être effectivement qu'on ne nous en a présenté qu'une partie et pas la globalité, peut-être, mais ce qui nous a été présenté ne l'intégrait

pas.

Aujourd'hui lorsqu'on rectifie des sommes, pour ma part en tous cas, avec mes éléments et peut-être que je n'ai qu'une vision très partielle du sujet, mais lorsqu'on ne voit pas cette stratégie et qu'on rajoute des moyens, c'est là où je dis qu'il vaudrait peut-être mieux arrêter, quitte à perdre du temps mais pour en gagner après.

Peut-être, encore une fois, à mon niveau, je n'ai pas la bonne vision sachant que je n'ai pas les éléments qui me permettent de juger, je peux juste juger ce qui nous a été donné et c'est pour cela que je vous dis, aujourd'hui, que je ne suis pas satisfait.

J'insiste, je ne suis pas un donneur de leçon. Vous le savez peut-être, j'ai travaillé à l'informatique de l'Etat il y a 40 ans, il y a de mes applications qui existent encore donc, effectivement lorsque vous parlez d'obsolescence, je sais de quoi on parle. Alors, est-ce que c'était prévisible ? Pour certains sujets, oui, largement.

Encore une fois, je n'ai pas de grief contre vous, Monsieur le Ministre, ni contre M. JOLIE qui vient d'arriver, il a un tâche qui est ardue parce qu'effectivement il doit rattraper des années et des années, lors desquelles il n'y a pas eu ces études nécessaires pour remonter le niveau. Donc, sûrement, le challenge est là, mais le challenge on le partage ensemble, il n'est pas que de votre côté, il est aussi du nôtre, parce que cet objectif est d'arriver tous ensemble à ce niveau.

**M. le Ministre d'Etat.-** C'est un sujet absolument et éminemment sérieux et donc je vous propose un débat autour d'un document que nous sommes en train de préparer, qui définit les grands axes de cette vision stratégique.

La première tâche de M. JOLIE a été de mettre au point cette vision stratégique et c'est cette vision qui sera présentée au Budget Primitif 2018 et qui justifiera à la fois les moyens financiers et les moyens humains.

Il fallait remettre tout cela à plat, cela a été fait, on a mis du temps avant de recruter la personne qu'il nous fallait pour le faire. Nous sommes aujourd'hui dans cette façon de faire, mais nous avons pris du retard. Je n'ai pas d'excuse particulière à vous présenter, parce que c'est aussi compliqué pour nous de fonctionner comme cela, que ça l'est pour vous de nous voir fonctionner comme cela.

**M. le Secrétaire Général du Gouvernement.-** Juste pour rajouter, je rappelle que lors des séances privées nous avons convenu d'avoir ce débat. Je confirme ce que vous dites Monsieur le Ministre d'Etat, nous l'aurons lors de la Commission Plénière d'Etude sur les Grands Travaux, puisque, Monsieur POYET, fort justement, vous signaliez que c'est dans la Section 7. Donc ce sont des investissements, c'est triennalisé, et nous avons convenu d'un rendez-vous et nous le confirmons. Ce rendez-vous extrêmement important portera à la fois sur ce que vous venez d'évoquer et sur le schéma directeur.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur ALLAVENA.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Je suis heureux, Monsieur le Ministre, d'avoir entendu que c'est un sujet sérieux, cela en fait deux dans le chapitre, je crois que l'UVET est aussi un sujet sérieux, assumé avec nous pendant 4 ans et demi puisque je ne remonterai pas avant notre élection. Il n'a pas été traité d'une manière sérieuse, au moins envers les élus à qui on a raconté n'importe quoi pendant l'essentiel du temps.

Donc, j'attends avec un grand intérêt une

présentation à venir et j'espère que dans les trois derniers mois on rattrapera le n'importe quoi des 4 années et demi.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Six avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Votes Pour ? Onze votes pour.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté ;*

*MM. Jean-Charles ALLAVENA Thierry CROVETTO,  
Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA,  
Bernard PASQUIER et Thierry POYET,  
votent contre ;*

*MM. Marc BURINI, Daniel BOERI,  
Claude BOISSON, Philippe CLERISSI,  
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA,  
M. Christophe ROBINO,  
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAINON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA  
votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-**

**Chap. 5 - Équipement Sanitaire et Social :**

705.904 - Établis. Enseig. Fanb roqueville .....	15.300.000
705.905 - Opération l'Engelin.....	41.000.000
705.907 - Grand Ida .....	2.000.000
705.908 - Opérations dom. Intermédiaires .....	19.000.000
705.909 - Invest. Projet SSR menton .....	2.646.900
1705.913 - Aménagement Stella .....	3.500.000
705.920 - Opération du Devens .....	30.000
705.9301 - Ctre gérontolog. Centre énergie .....	70.000
705.9307 - CHPG maintien à niveau.....	11.000.000
705.9321 - Réhabili./Reconst. Cap fleuri .....	10.000.000
705.940 - Travaux domaines.....	7.000.000
705.946 - Opération Testimonio .....	200.000
705.982 - Acquisition terrains-immeubles .....	12.000.000
	<u>123.746.900</u>
	Total du chapitre 5

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre CASTELLINI, pouvez-vous nous confirmer, comme vous l'avez fait en séance privée, que vous avez pour objectif de ne pas impacter – vous aviez employé le mot « emboliser » – l'immeuble l'Engelin lors de l'attribution de logements ? Je pense que c'est un élément de nature à rassurer nos compatriotes.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je vous confirme ce que j'avais laissé entendre en séance privée, à savoir que les désagréments subis actuellement par les résidents des Jardins d'Apolline et la nécessité de les reloger, certains seront relogés à titre temporaire, d'autres seront relogés à titre définitif s'ils ont postulé dans le cadre de la Commission d'Attribution et qu'ils ont, à ce moment-là, les points nécessaires pour être relogés définitivement, mais qu'en aucun cas de figure des appartements dans le cadre d'un relogement temporaire ne seront embolisés, pour reprendre ma propre terminologie, à l'Engelin de par ce qui se passe à Apolline.

Donc, la Commission d'Attribution de 2018, 135 appartements à l'Engelin et une trentaine à U Pavayun, servira intégralement à loger des Monégasques en attente d'un logement plus conforme à leur besoin, mais à tous les Monégasques qui seront sélectionnés lors de la Commission d'Attribution et qui auront les points nécessaires pour être attributaires.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre, je crois que là vous rassurez beaucoup de monde.

**M. le Président.-** Monsieur ELENA.

**M. Eric ELENA.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste pour m'enlever un doute. La situation d'Apolline n'apportera aucun point à ceux qui vont bénéficier des appartements de l'Engelin ?

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Il n'est pas envisagé, en effet, qu'il y ait au-delà de situations qui

elles-mêmes sont liées à la santé et qui font l'objet de par l'arrêté ministériel actuellement en vigueur de l'obtention de points supplémentaires, si c'est estimé conforme par un médecin compétent. Mais au-delà de ces points liés à la santé, il n'y aura pas de traitement préférentiel ou de points additionnels pour les personnes qui ont postulé dans le cadre de la commission 2018 et qui sont aujourd'hui résidents aux Jardins d'Apolline.

**M. le Président.-** Madame FRESKO-ROLFO.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Merci, Monsieur le Président.

Le logement de nos compatriotes doit rester une priorité nationale et je ne saurais demander au Gouvernement de maintenir voire d'amplifier les opérations intermédiaires qui constituent une bulle d'oxygène pour le logement de nos nationaux. Soit en lieu et place de grandes opérations, soit en attendant que des opérations immobilières plus grandes soient livrées. C'est une méthode alternative qui permet, avec des opérations de petites tailles, mais c'est tellement plus facile de répondre aux demandes.

**M. le Président.-** Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais profiter de ce chapitre 5 pour évoquer la problématique de la mobilité dans le parc domanial, même si cela ne concerne pas directement une ligne. Est-ce que vous êtes d'accord ?

**M. le Président.-** Je vous en prie.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Parce qu'il est de plus en plus difficile de trouver des parcelles pour lancer de grandes opérations ou faire des opérations immobilières tout simplement, parce que nous manquons cruellement de grands appartements, des 4, 5 voire même 6 pièces, parce qu'aussi, bien gérer le parc de logements, c'est aussi assurer une juste adéquation entre le besoin et l'offre. Pour toutes ces raisons, nous n'avons le choix que de favoriser la mobilité.

Or aujourd'hui, bien souvent, libérer un grand appartement pour prendre un plus petit coûte plus cher pour le résident. Je ne parle pas de frais comme le déménagement ou l'équipement même de l'appartement, mais très souvent, le loyer des

appartements récents est bien supérieur aux anciens. Aussi, vous imaginez aisément ce qu'il se passe : la situation est bloquée, aucune mobilité ne peut se faire.

Ce constat est partagé depuis fort longtemps, d'une part dans cet hémicycle, avec les personnes qui participent à la Commission d'Attribution, mes collègues CUCCHI qui malheureusement n'est pas avec nous ce soir, et PASQUIER, mais aussi par le Gouvernement, je sais que M. CASTELLINI est un adepte de ce genre de procédure qu'il faut lancer systématiquement.

Aussi, lire dans les réponses du Gouvernement que durant l'année, 70 courriers ont été envoyés, qu'un échange a été fait, que la présence sur les réseaux sociaux pour dynamiser la procédure n'est toujours pas opérationnelle, je m'interrogeais, en préparant mes interventions, sur la volonté réelle du Gouvernement de voir aboutir une telle procédure.

Or, Monsieur le Ministre, dans votre réponse au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, vous annoncez l'envoi de plus de 500 courriers, le 22 septembre dernier pour identifier les foyers intéressés par la mobilité. Cela est une bonne nouvelle, ça change le ton de ma déclaration, sauf à penser qu'elle intervient deux semaines après nos réunions privées, au cours desquelles vous avez certainement senti notre agacement et qu'on s'inscrit bien dans une logique permanente sur laquelle on va systématiquement pousser cette mobilité.

**M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-** Alors, oui il y a une volonté réelle et, non, cela n'a rien à voir avec ce que vous avez pu dire en séance privée. Ce sont deux choses différentes et les deux méritent d'être détaillées.

Les 70 désormais fameux courriers, étaient des courriers qui avaient été adressés à l'ensemble des demandeurs domaniaux de la Commission d'Attribution 2017, non-inscrits sur le registre des échanges.

Je tiens à préciser que si le chiffre de 1 foyer avait pu être évoqué ici ou là, il faudrait le remettre en perspective. Premièrement, comme l'a fait le Ministre d'Etat, sur les 70 courriers envoyés il y a 15 foyers qui eux se sont manifestés et inscrits et ils ne l'auraient peut-être pas fait s'ils n'avaient pas reçu ce courrier.

Ensuite, concernant les échanges, ce sont 22 foyers

en 2012, 39 foyers en 2013, 43 foyers en 2014, 61 foyers en 2015, 43 foyers en 2016 et 23 foyers à ce jour, en 2017. Donc les échanges, c'est une procédure qui marche bien, c'est une procédure que l'on encourage, c'est au titre de la mobilité, un des éléments que l'on doit continuer à favoriser et vous avez raison, le volet financier de cette mobilité ne peut pas être éludé et c'est celui sur lequel nous devons continuer à réfléchir ensemble.

Alors pour les 500 autres courriers – même je crois précisément 506 courriers – on a un peu l'impression, pour reprendre une terminologie anglaise « *damn if you do or damned if you don't* » si je n'avais pas envoyé ce courrier on me l'aurait reproché et puisque que je l'ai envoyé on me l'a reproché. Alors, ce courrier a été envoyé à tous les locataires des F4 et des F5 qui avait été une typologie que l'on avait identifiée puisque certains d'entre eux, aujourd'hui, peuvent être occupés par des personnes qui, pour une raison ou une autre, mais encore faudrait-il qu'il y ait une forme d'incitation, qu'elle soit financière ou pas, pour des foyers qui donc occupent des appartements qui ne correspondent pas à leur typologie actuelle. On a déjà à ce jour, par rapport aux 500 courriers, plus d'une soixantaine de foyers qui se sont manifestés. Peut-être en l'absence de mesures financières, mais on ne voulait pas non plus mettre la « charrue avant les bœufs » si j'ose dire, on voulait sonder de la manière la plus large possible les personnes qui sont locataires aujourd'hui de F4 et de F5. La plupart des réponses que l'on a obtenues aujourd'hui sont plutôt des réponses négatives, tout le monde n'a pas répondu, mais dans les personnes qui se sont manifestées un certain nombre sont intéressées sous certaines conditions et ce sont sur ces conditions-là qu'il faut que l'on travaille. Une dépense locative vous l'avez évoquée, qui devrait être moins élevée, sur une typologie inférieure avec néanmoins une surface locative qui est équivalente, éventuellement. Mais cela pourrait remettre en question une équité de traitement par rapport aux procédures actuellement en vigueur dans les Commissions d'Attributions, le choix et/ou une meilleure localisation de l'appartement. Donc cela pose des questions évidentes auxquelles on ne peut pas répondre comme cela, tout seul, des choix d'aménagement, de travaux de réhabilitation, etc...

Ensuite, il y a des personnes, elles, en revanche, logées dans leur besoin normal mais qui souhaiteraient peut-être réduire leurs charges locatives et il y a aussi, je le disais, des personnes en inadéquation, des foyers plus âgés, des enfants qui sont partis, ainsi de suite... Donc, les typologies sont assez diverses.

Les premières réponses sont encourageantes, la réflexion doit se poursuivre et, notamment pour que l'on arrive à mieux cerner ce qui, je pense, est un des freins essentiel, qui est l'écart de loyer et l'absence de logique apparente même s'il y a une logique sous-jacente, au fait que certains appartements plus grands peuvent être moins coûteux aujourd'hui pour les locataires que des appartements plus petits, bien que les appartements plus petits sont souvent construits plus récemment, bien qu'ils puissent être mieux situés et/ou être dans des immeubles en meilleur état... les explications existent, elles ne sont pas toutes entièrement satisfaisantes et il faut que ces mesures d'accompagnement soient prises.

En revanche, je ne peux pas laisser dire et encore moins écrire ici ou là, et cela rejoint un peu les questions de mobilité et on les abordera sinon par ailleurs, que nous aurions pu chercher au niveau de l'Etat à faire des économies, que ce soit en question le nombre de logements, notamment ces dernières années, même si nous avons eu des situations budgétaires très favorables. Que ce soit clair, il n'y a pas eu de recherche d'économie au niveau du Gouvernement, même en situation de budget excédentaire, au détriment du logement des Monégasques. C'est au contraire grâce à des finances publiques saines, celles que nous avons depuis maintenant près de 6 ans, avec des budgets de clôture qui sont en excédent, que des opérations d'envergure par exemple celle de l'Engelin, ont pu être envisagées et réalisées.

Pour revenir sur un point qu'évoquait Madame FRESKO-ROLFO et sur lequel je pourrais, en effet, vous donner des engagements, et des informations plus claires, dans le cadre de nos séances privées et certainement de nos Séances Publiques pour le Budget Primitif. Pour des raisons que j'avais déjà évoquées l'an dernier, si ces opérations ne sont pas finalisées – je préfère ne pas m'étendre – mais des opérations plus modestes en taille mais plus nombreuses telles que les opérations intermédiaires qui ont pu se concrétiser aussi grâce à ces finances publiques saines et vont pouvoir, grâce à nos excédents budgétaires, continuer à être mises en œuvre par le Gouvernement. C'est grâce à ces finances publiques saines que nous avons pu mener une politique de préemption particulièrement ambitieuse qui, dans la grande majorité des cas, a bénéficié à des nationaux.

Nous en faisons l'écho régulièrement auprès de vous, il y a également beaucoup d'appartements qui sont aujourd'hui mis à l'affichage à la Direction de l'Habitat, qui sont préemptés par l'Etat pour des motifs sociaux parfois mais aussi tout simplement

pour pouvoir être proposés aux Monégasques. Et, c'est grâce aux votes des budgets en excédent par les élus, depuis un certain nombre d'années, qu'une politique de rénovation avec des prestations de qualité, des coûts maîtrisés et dans des délais tout à fait remarquables, c'est donc grâce aux votes de ces budgets en excédent que cette politique a pu être mise en œuvre par l'Administration des Domaines. Aussi dans des années comme celles que nous avons pu connaître, notamment en 2017 où il n'y avait pas de livraisons d'appartements neufs, mais uniquement des appartements de restitution de commissions précédentes et/ou d'appartements qui ont été rénovés, qui étaient en attente de dépenses, et ces dépenses vous les avez votées et je vous en remercie, nous avons pu accélérer les procédures, nous avons pu proposer ces appartements.

Donc, pour moi, excédent budgétaire et bonne santé des finances publiques ne sont pas incompatibles avec la priorité que le Gouvernement apporte aux logements des Monégasques et je tenais à le dire ce soir.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Je vais être très bref parce qu'en fait je voulais simplement insister, pour le courant politique auquel j'appartiens, sur l'importance que l'on attache aux logements des Monégasques et je voulais, bien évidemment, inciter le Gouvernement à continuer cette politique de préemption, cette politique visant à réaliser des opérations de taille intermédiaire. Monsieur CASTELLINI, finalement, a assez bien résumé la situation puisqu'il a reconnu que c'était une solution intéressante qui permettait de construire plus vite des opérations peut-être plus nombreuses, avec plus de facilité, puisqu'on avait besoin de moins de terrain et que les grandes opérations, si elles restent utiles, nécessitent quand même des délais beaucoup plus importants.

Je me félicite, enfin, que nous ayons pris ensemble la juste mesure de ces déficits de logements pour les Monégasques. Claude BOISSON en début de mandat l'a rappelé avec des calculs savants. Je crois qu'il est vraiment très très important d'anticiper et de continuer cette politique de développement des logements domaniaux.

**M. le Président.-** Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste sur cet aspect logement qui est essentiel pour les Monégasques, il est à noter que si on se fonde sur les projections de l'IMSEE en 2030 et toutes choses égales par ailleurs, globalement nous aurons besoin de 1 000 logements supplémentaires. 700 liés à l'accroissement de la population, plus les retards qu'il peut y avoir sur la base des besoins aujourd'hui.

Je crois que c'est une véritable question pour nous, dans un territoire réduit, de comment on va faire. Donc je suis content qu'il y ait un bouquet de solutions possibles, à savoir intermédiaire, échanges, ou préemption, qui font qu'on n'y arrivera pas, brutalement. Je crois que c'est important.

En même temps, certaines voies sont quand même limitées, je pense que c'est bien qu'il y ait 60 sur 500, au niveau des échanges, qui soient pistés. Pour autant, personnellement, je travaille sur une étude aux Etats Unis, qui dit que changer de lieu, changer de structure, surtout lorsqu'on est âgé, ce n'est quand même pas facile, même en donnant des « bons gratuits » pour que cela ne change pas la nature des coûts.

Je pense que c'est tout un ensemble de solutions qui doivent être abordées.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement, pour Madame le Conseiller, concernant la ligne 705.9321 « Reconstruction du Cap Fleuri ».

Madame le Conseiller, j'ai lu dernièrement dans la presse locale que le Gouvernement avait mis à la disposition d'une commune voisine 10 lits dans la Résidence.

Sauf erreur de ma part, nous n'avons pas eu cette information à la Commission Administrative de l'Office de Protection Sociale, jamais ce dossier n'a été évoqué.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous faire un état de la situation ? Je vous remercie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* J'ai appris la nouvelle en même temps que vous, dans la presse... c'est Monsieur GAMERDINGER qui va répondre.

**M. Didier GAMERDINGER.-** La réponse est simple et elle est brève, cette information est erronée.

**M. Thierry POYET.-** Merci.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté à l'unanimité des présents

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

**Chap. 6 - Équipement Culturel et Divers :**

706.903	- Extension musée des Traditions.....	370.000
706.904	- Rénovation du Palais Princier.....	2.000.000
706.905	- Entrée - ville jardin Exotique.....	29.000.000
706.908	- Maison diocésaine .....	1.000.000
706.919	- Yacht Club.....	500.000
706.937	- Acquisitions d'œuvres d'art.....	1.820.000
706.970	- Décoration urbaine .....	60.000

706.975 - Reboisement .....	357.000
706.999 - Cinéma d'été .....	30.000
Total du chapitre 6	<u>35.137.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOISSON.

**M. Claude Boisson.-** Merci, Monsieur le Président.

Il y a un an, il nous a été présenté un projet pour la Société Protectrice des Animaux qui était très coûteux. Entre temps nous en avons discuté et vous aviez peut-être d'autres possibilités. Pouvez-vous nous éclairer parce que nos petits animaux à Eze ne sont pas bien lotis et attendent avec impatience – je les entends miauler et aboyer – une nouvelle solution.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Effectivement, nous avons d'abord commencé à travailler sur cette solution en Principauté de Monaco, pour un coût, je le rappelle, de 7 M€ dans un environnement très contraint. Donc nous nous sommes efforcés de nous rapprocher de nouveau des Autorités françaises afin d'essayer de trouver des solutions en France et une porte nous avait été ouverte sur la commune de Castillon. Or, il semblerait aujourd'hui qu'il y ait des difficultés sur la commune de Castillon, on vient de recevoir une lettre du maire qui est toujours très favorable à ce projet mais qui se heurte à des difficultés réglementaires. Cette lettre du maire date d'il y a quelques jours, donc nous allons reprendre contact avec lui afin de savoir comment avance ce projet de la S.P.A..

Il est vrai que ce n'est pas facile, pour toutes les communes, d'accueillir soit une usine de traitement des déchets, soit une S.P.A., ce sont des équipements que les gens ne veulent pas voir arriver chez eux. Le maire de Castillon nous a confortés dans sa volonté profonde et avérée que ce centre pour les animaux se fasse sur sa commune, mais il rencontre quelques difficultés. Cela ne veut pas dire que le projet est abandonné, cela veut dire que pour l'instant il est légèrement retardé. Nous essayons d'avancer dans

ce sens-là, essayer de le faire en France plutôt qu'en Principauté de Monaco qui était le dernier recours si vraiment aucune solution ne pouvait être trouvée en France.

**M. Claude Boisson.-** En tous cas il y a quelques années c'était un sujet un peu tabou qui était écarté et depuis deux ans, on s'aperçoit que vous avez vraiment la volonté de trouver une solution, c'est déjà bien, nous attendons la suite.

**M. le Président.-** Monsieur BOERI.

**M. Daniel Boeri.-** Merci, Monsieur le Président.

Acquisition d'œuvres d'Arts... un saut extraordinaire de 1.500.000 € en plus, je crains que ce ne soit pas reproductible, mais effectivement, nous arrivons à un budget assez extraordinaire de 1.500.000 € ce qui serait par rapport aux 300.000 € précédents quelque chose d'exceptionnel. Mais je crains que ce soit effectivement qu'exceptionnel, mais ne sait-on jamais, peut-être que je vais le retrouver dans le Budget prévisionnel de 2018 ?

**M. Patrice Cellario.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je vous confirme que c'est effectivement exceptionnel, c'est l'inscription d'un legs qui a été fait au bénéfice du Nouveau Musée pour des acquisitions d'œuvres d'arts et que donc le budget retrace.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté à l'unanimité des présents

(Adopté).

**M. le Secrétaire Général.-****Chap. 7 - Équipement Sportif :**

707.9141 - Stade Louis II.....	532.100
707.9145 - Réhabilitation stade Louis II.....	2.560.000
707.9146 - Gros travaux stade Louis II.....	4.700.000
707.970 - Stade nautique Rainier III.....	115.000
707.992 - Investissements Gd prix auto. ....	1.922.700
707.994 - Extension quai Albert 1 <sup>er</sup> .....	12.000.000
	Total du chapitre 7
	<u>21.829.800</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ELENA.

**M. Eric ELENA.-** Je vous remercie, Monsieur le Président.

Comme chaque année, je vais demander si l'étude sur la gestion des salles de sports a été faite. Moi qui les fréquente régulièrement, je trouve qu'aujourd'hui nous sommes arrivés dans une situation où certaines salles ne sont plus adaptées, ou elles sont vétustes et surtout elles manquent du minimum.

**M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-** Comme chaque année, les associations sportives expriment leurs souhaits à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, qui recueille l'ensemble des besoins et, ensuite, tâche de les satisfaire au mieux en permettant à un maximum d'associations d'utiliser le maximum de créneaux horaires dans les différents équipements publics sportifs de la Principauté et des environs. Ça c'est pour la partie gestion des créneaux horaires, sachant qu'effectivement les besoins sont toujours en expansion, il n'y a jamais de demande inférieure et donc la problématique est particulièrement complexe.

Quant à la rénovation des salles, il y a un certain nombre d'opérations, d'une part, liées à la restructuration du Stade Louis II, mais pas seulement, qui sont en cours d'étude ou de réalisation, et, d'autre part, des opérations de rénovation et de rafraîchissement qui sont menées dans les différents équipements publics sportifs de la Principauté.

**M. le Président.-** Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est juste une question car vraiment là je n'ai pas du tout la réponse. Monaco a acheté le Fort Masséna, soit 10 000 m<sup>2</sup> de sous-sols... Est-ce que l'on ne peut pas réfléchir à une utilisation – à moins qu'il y ait des contraintes que je ne connais pas – à la fois pour des archives, par exemple, mais aussi probablement pour les associations parce que finalement ce n'est pas loin.

**M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-** Effectivement, il y a des réflexions qui doivent être menées, il y a les contraintes du site qui sont très particulières et la contrainte du bâtiment également.

Lorsque vous faites état des mètres carrés très importants, la problématique n'est pas aussi simple que ce chiffre-là puisqu'il y a des locaux qui ne sont pas faciles d'accès, qui ne sont pas non plus de surfaces très aisées à transformer. Donc il y a des réflexions mais il y a aussi un état des lieux et une analyse de cet état des lieux et des possibilités qu'il permet. Donc, les réflexions sont en cours.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Quelques remarques dans le cadre du Stade Louis II.

Je pense que bientôt pour le Budget 2018 vous nous annoncerez à quel moment se fera la réfection de la pelouse, du drainage et de la dalle. J'avais attiré votre attention sur la nécessité, vous parlez de différentes salles d'adaptation de la salle de musculation, bien sûr il n'y a pas de celui-là de sujet, mais celui-là devient pressant, il n'y plus assez de places, les horaires ne sont pas adaptés et il y a des listes d'attente.

Ensuite, lié au Stade Louis II, il y avait ce projet d'espace multisports au Devens. Je ne vous pose pas la question, vous nous répondrez au Budget Primitif 2018, mais j'espère que les négociations avec la Mairie de Beausoleil sont en bon état d'avancement.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.*- Je vous répondrai donc dans le cadre du Budget Primitif 2018, mais effectivement les choses avancent et avancent bien.

**M. le Président.-** Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Je ne suis pas forcément très satisfait que vous ne nous répondiez qu'au Budget 2018, je pense que cette question de la rénovation du Stade et des structures attenantes, de l'ensemble des structures sportives, vous l'avez évoquée, Monsieur le Ministre, dans un courrier que vous nous avez, effectivement, adressé. Ce courrier faisait une liste d'un certain nombre de points qui nécessitaient d'être vus et des arbitrages qui avaient été donnés mais, finalement, nous avons peu d'informations sur la teneur exacte de ces travaux, sur les conditions de placement du Centre de Formation, sur différents sujets qui étaient abordés. On a évoqué des sommes assez conséquentes pour l'ensemble de ces travaux et je reste intimement convaincu que tout cela ne peut pas se faire sans que l'on ait précisé le cadre réglementaire et législatif, l'un étant lié à l'autre. Que ce soit l'organisation des différentes activités aux différents niveaux professionnels, associatifs, amateurs, aujourd'hui tout cela est géré de façon la plus efficace possible par la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports qui a, entre autres, en charge le Stade. Pour autant, lorsqu'on

regarde toutes les associations qui utilisent ces équipements, on voit qu'en fonction des jours, des périodes, ils sont dans une telle installation ou telle autre.

On nous remonte beaucoup d'informations sur la non-conformité par rapport à la réglementation pour les compétitions d'un certain nombre de disciplines. Je crois que tout cela mérite d'être clarifié et je souhaiterais qu'avant le Budget Primitif 2018, nous ayons une réunion pour que l'on nous fasse un point sur l'avancement des travaux, que ce soit les réflexions sur les équipements ou les réflexions sur le projet de loi. Je crois que cela est vraiment très important, c'est lié. On doit préciser le rôle de chacun, on doit bien mesurer les investissements à faire, je pense qu'il y a beaucoup de choses à faire et j'aimerais qu'un point soit fait avant le Budget Primitif puisqu'on sera amené très vraisemblablement – puisqu'on a reçu les liasses budgétaires présentant des inscriptions conséquentes – à voter sur des sommes non négligeables.

Je crois vraiment qu'avant cette échéance, il faut qu'on puisse avoir des informations.

**M. le Président.-** On veillera à organiser une réunion pour aborder ce sujet.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Un avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté ;

*M. Eric ELENA vote contre).*

**M. le Secrétaire Général.-**

**Chap. 8 - Équipement Administratif :**

708.904 - Acquisition inst. Matériel info .....	391.000
708.9042 - Mise en œuvre système inform° .....	8.130.000
708.905 - Rés. Radio numérique de l'adm.....	280.000
708.908 - Plan numérique scolaire.....	640.000
708.910 - Num. De fonds documentaires.....	100.000
708.911 - Poste de police .....	148.000
708.912 - Assistance échange automatique .....	1309.800
708.913 - Surélévation sûreté publique.....	500.000

708.945 - Acquisit. Équipements pompiers .....	1 312.000
708.946 - Sécurité numérique .....	850.000
708.979 - Amélior.& Extens. Bâtiments pub.....	10.110.000
708.9792 - Travaux SMBP. Bâtiments publics .....	4.750.000
708.992 - Opération de la visitation .....	10.000
	Total du chapitre 8
	<u>28.530.800</u>

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je le disais tout à l'heure après les *Smart Cities*, je voulais intervenir sur la partie système informatique.

Nous avons eu la chance d'avoir, ces dernières semaines, une présentation par les Services de l'Etat du schéma directeur informatique. Notre demande était ancienne mais il est vrai qu'il est souvent plus facile d'apprécier – ou pas, d'ailleurs – des grands travaux relatifs à la construction, que ceux liés aux nouvelles technologies. Et pourtant. Dans un monde de plus en plus connecté, avec une échelle de temps sans cesse raccourcie avec le numérique, ce chantier est de la plus haute importance car il conditionne notre vitesse de réaction demain, notre agilité administrative et la facilité pour partager de l'information entre les services administratifs eux-mêmes. En d'autres termes, l'efficacité du service rendu, pour les particuliers et les entreprises.

La question préalable à se poser était de savoir si ce projet était purement technique, comme le changement d'un logiciel par un autre, sur un même périmètre fonctionnel, ou, un moyen de moderniser le fonctionnement de l'Administration.

On est bien dans la seconde option, même si la migration technique est également obligatoire, certains développements informatiques étant hors d'âge, rendant presque impossible la moindre évolution, par un savoir-faire aujourd'hui presque disparu, par l'âge même de ces technologies.

Mais définir un schéma directeur informatique, c'est revoir les processus et les optimiser, en s'affranchissant idéalement des organisations existantes, c'est définir les fonctions nécessaires, les assembler dans le bon ordre, adapter les ressources aux besoins, prévoir les formations et les évolutions de missions, la conduite du changement, en donnant du sens à cette révolution

– car oui, je l'affirme, passer d'une informatique développée en interne et qui correspond (ou devrait correspondre) aux stricts besoins des services, à des solutions basées sur des boîtes à outils, avec des bonnes pratiques à peu près standardisées, c'est une révolution culturelle qui s'annonce.

Les freins seront nombreux, et pas seulement les difficultés techniques ou ceux induits par un projet long, couteux, critique. La dimension humaine est primordiale.

Je ne voudrais pas oublier aussi l'e-administration, en français l'ouverture sur Internet des services publics, car la présence sur le web, c'est en quelque sorte un guichet supplémentaire, virtuel car appartenant au monde du numérique, afin que chacun puisse interagir à distance, à toute heure, de tout lieu.

Or, au cours des séances de travail privées que nous avons eues ensemble ces dernières semaines, j'ai été surpris de constater que l'on souhaite une évolution de l'outil informatique pour commercialiser des plaques d'immatriculation qui pourraient être personnalisées, bien que nous n'ayons pas un seul business plan associé, alors qu'au même moment, le Service des Hypothèques des Services Fiscaux est encore tenu sur des registres papiers.

Vous ne pourrez pas tout faire en un seul jour, il faudra fixer des priorités et arbitrer des choix. Je resterai dans mon rôle et je ne m'hasarderai pas à vous proposer des choix. Mon rôle est d'apprécier ce que vous nous avez présenté.

Vous le savez Monsieur le Ministre, vous ne m'avez pas convaincu. Il y a une intention, une volonté nouvelle et je vous en remercie, mais ce n'est pas suffisant. On doit sortir d'un engagement de moyens à un engagement de résultats...

(Sonnerie).

... J'évoquais déjà le sujet au moment du vote de l'article concernant la ville intelligente, et pour les mêmes raisons, je vais voter contre le chapitre.

Depuis le début de l'été, un Conseiller Spécial pour le Numérique est venu grossir les rangs de l'Administration. Certainement tardivement pour pouvoir percevoir une évolution des inscriptions budgétaires pour le Budget Rectificatif 2017 mais je vois dans votre geste Monsieur le Ministre, une prise de conscience du retard et des enjeux. Aussi, j'espère que nous pourrions noter une sensible évolution de ce projet dans les inscriptions qui figureront au Budget Primitif 2018.

Gageons que nous pourrions disposer d'une stratégie globale et cohérente, en prenant en compte les besoins en accompagnement, en formation... le tout dans un planning global, avec une évaluation financière des différentes phases, dans le temps.

Je vous en remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur POYET.

**M. le Secrétaire Général.-**

**Chap. 9 – Investissements :**

709.991 - Acquisitions.....	5.000.000
709.993 - Fonds soutien investissement.....	490.000
709.996 - Rachats au FRC.....	23.000.000
709.997 - Nouveau CHPG.....	50.000.000
	Total du chapitre 9 78.490.000

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur PASQUIER.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais attirer l'attention des Monégasques qui sont encore réveillés. Cette ligne « Rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel », comme vous pouvez le voir, le résultat de 2016 était de 179 M€, je crois qu'il était du même ordre de grandeur les années précédentes, 158 M€ en 2015, 151 M€ en 2014 et comme vous le voyez dans ce Rectificatif, le chiffre présenté ici est de 23 M€... Alors moi je veux bien vous faire un pari, c'est que lorsqu'on va faire la clôture des comptes de l'année 2017, ce chiffre de 23 M€ va monter entre 140 M€ et 170 M€,

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Un avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Votes pour ? Quinze votes pour.

Le chapitre 8 est adopté.

*(Adopté ;*

*M. Thierry POYET, vote contre ;*

*MM. Jean-Charles ALLAVENA, Marc BURINI,*

*Daniel BOERI, Claude BOISSON, Philippe CLERISSI,*

*Thierry CROVETTO, Eric ELENA,*

*Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA,*

*MM. Bernard PASQUIER, Christophe ROBINO,*

*Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAINON-VERNIN,*

*MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA*

*volent pour).*

ce qui montre bien que les chiffres que nous votons aujourd'hui n'ont qu'une relation très très lointaine avec la réalité, ce qui était mon propos liminaire.

Voilà ce que je voulais dire, c'est là que la « tambouille budgétaire » dont je parlais dans mon propos liminaire se passe. Que vous le compreniez tous.

Je voterai contre, mais ce n'est pas le moment d'en parler.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur le chapitre 9 ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Deux avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Votes pour ? Quinze votes pour.  
Le chapitre 9 est adopté à l'unanimité des présents

*(Adopté)*  
*MM. Jean-Louis GRINDA et Bernard PASQUIER,*  
*votent contre ;*  
*MM. Jean-Charles ALLAVENA, Marc BURINI,*

*Daniel BOERI, Claude BOISSON, Philippe CLERISSI,*  
*Thierry CROVETTO, Eric ELENA,*  
*Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA,*  
*MM. Thierry POYET, Christophe ROBINO,*  
*Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAINON-VERNIN,*  
*MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA*  
*votent pour).*

### M. le Secrétaire Général.-

#### Chap. 11 - Équipement Industrie et Commerce :

711.966 - Centre commercial Fontvieille .....	1.000.000
711.984 - Parking du quai Antoine 1 <sup>er</sup> .....	70.000
711.985 - Construction dépôt Carros .....	5.100.000
Total du chapitre 11	<u>6.170.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 11 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Votes pour ? Seize votes pour.

Le chapitre 11 est adopté.

*(Adopté ;*  
*M. Philippe CLERISSI s'abstient ;*  
*MM. Jean-Charles ALLAVENA, Marc BURINI,*  
*Daniel BOERI, Claude BOISSON,*  
*Thierry CROVETTO, Eric ELENA,*  
*Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,*  
*M. Jean-Louis GRINDA,*  
*Mme Sophie LAVAGNA,*  
*MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET,*  
*Christophe ROBINO,*  
*Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAINON-VERNIN,*

*MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA*  
*votent pour).*

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, je vais lever la séance en vous rappelant que nous nous retrouverons jeudi, à 17 heures, pour poursuivre l'examen de ce projet de Budget Rectificatif avant que nous passions, vendredi 6 octobre, aux explications de vote de chacun et enfin au vote de ce projet de Budget Rectificatif 2017.

Merci Monsieur le Ministre, merci Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres et les collaborateurs du Gouvernement.

La séance est levée.

\_\_\_\_\_  
**(La séance est levée à minuit 25).**  
\_\_\_\_\_



imprimé sur papier PEFC

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE  
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

